



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET POSTDOCTORALES**



**uOttawa**  
L'Université canadienne  
Canada's university

**FACULTY OF GRADUATE AND  
POSTDOCTORAL STUDIES**

**Kim Cyr**

-----  
AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

**M.A. (criminologie)**

-----  
GRADE / DEGREE

**Département de criminologie**

-----  
FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Trajectoires et expériences itinérantes dans la région de l'outaouais**

-----  
TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

**Jean-François Cauchie**

-----  
DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

-----  
CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

**Bastien Quirion**

**Véronique Strimelle**

**Gary W. Slater**

-----  
Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

# **TRAJECTOIRES ET EXPÉRIENCES ITINÉRANTES DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

Par  
Kim Cyr

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
et postdoctorales de l'Université d'Ottawa  
en vue de l'obtention de la Maîtrise ès arts en criminologie

Département de criminologie  
Faculté des sciences sociales  
© Kim Cyr, Ottawa, Canada, 2011



Library and Archives  
Canada

Published Heritage  
Branch

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque et  
Archives Canada

Direction du  
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file* *Votre référence*  
ISBN: 978-0-494-79688-7  
*Our file* *Notre référence*  
ISBN: 978-0-494-79688-7

**NOTICE:**

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

**AVIS:**

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

---

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

  
**Canada**

## SOMMAIRE

L'itinérance est imbibée de préconceptions et de préjugés : « les itinérants sont des personnes qui choisissent de ne pas travailler », « ce sont des lâches », etc. Suite à des expériences professionnelles et personnelles avec des personnes en situation d'itinérance, nous nous sommes intéressée à leur histoire. Concrètement, les questions qui guident notre recherche sont : 1) *Quelles perceptions les itinérants ont-ils du processus et de la trajectoire qui les ont amenés à la rue?* Et 2) *Comment ces personnes errantes vivent-elles leur expérience « itinérante »?*

Nous avons ainsi été en mesure de retracer les perceptions de sept personnes fréquentant des organismes communautaires du côté de Gatineau sur leurs trajectoires itinérantes. Malgré le fait qu'ils aient tous un « profil » bien différent, les itinérants interrogés partagent certains éléments en commun. Les théories de l'exclusion proposées par Castel (1994, 1995), De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) ainsi que Paugam (2002) permettent de comprendre le processus similaire dans lequel chacun passe lors de ses « épisodes » d'itinérance.

Trois thèmes centraux sont ressortis de nos entretiens avec des personnes qui ont vécu un ou des épisodes d'itinérance : 1) le rapport avec le temps, 2) le rapport avec l'espace « public » et « communautaire », et 3) le rapport avec les autorités. Tout d'abord, le temps « itinérant » et le temps « carcéral » sont fort similaires : un itinérant et un détenu doivent inévitablement « tuer le temps ». Ensuite, l'espace public est un espace transitoire. Nul ne doit « abuser » de cet espace : en particulier, les personnes ne disposant pas de propriété privée. Enfin, les institutions communautaires ont peut-être de bonnes intentions initiales et/ou manifestes vis-à-vis de leur clientèle, mais en fin de compte, leur ambition semble surtout se limiter à garantir la survie de cette population voire... à l'entretenir. Paradoxalement, en effet, ces institutions pourraient finalement « servir » à immobiliser (spatialement et socialement) leurs clients.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur Jean-François Cauchie, qui, en tant que Directeur de thèse, s'est toujours montré à l'écoute tout au long de la réalisation de ce projet, ainsi pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer et sans qui cette thèse n'aurait certainement jamais vu le jour.

J'aimerais également remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette recherche, donnant généreusement leur temps et leur confiance.

Je remercie mes deux examinateurs, Bastien Quirion et Véronique Strimelle, d'avoir mis tant de temps et d'énergie sur les rapports d'évaluation. Les commentaires ont été très utiles et grandement appréciés.

Je ne remercierai jamais assez mes parents qui m'ont toujours soutenue, encouragée et poussée à me dépasser. Je ne serai pas rendue où je suis maintenant sans eux.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis, qui m'ont toujours soutenue et encouragée dans mes nombreuses péripéties...

Du comité d'éthique et les différents organismes communautaires en passant par l'ancêtre de Junior, j'ai su surmonter ces obstacles et mettre un terme à un projet. Ces deux dernières années ont été les plus difficiles, mais les plus enrichissantes de ma vie.

Merci à tous et à toutes.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b>	2
<b>REMERCIEMENTS</b>	3
<b>INTRODUCTION</b>	6
<b>CHAPITRE I : LE CADRE THÉORIQUE</b>	11
1.1. – L'exclusion ou les impasses d'une notion polysémique	12
1.2.1. – Le processus de la désinsertion sociale (De Gaujelac et Taboata Léonetti)	15
1.2.2. – Quelles sont les étapes de la désinsertion sociale?	17
1.3. – Serge Paugam et la disqualification sociale	18
1.4. – Les nouveaux visages de l'itinérance	19
1.5. – Les portraits de l'itinérance	20
1.6. – Les types d'itinérance	22
1.7. – Les définitions de l'itinérance et de l'itinérant	23
<b>CHAPITRE II – LA MÉTHODOLOGIE</b>	27
2.1. – La méthode de recherche qualitative	27
2.2. – La constitution de l'assise empirique	29
2.3.1. – Les aspects éthiques de la recherche	30
2.3.2. – Les effets sur les participants	31
2.4.1. – La stratégie mixte de collecte de données	32
2.4.2. – Les limites des entretiens réalisés	33
2.4.3. – L'entretien semi-directif	36
2.4.4. – Les objectifs d'un entretien semi-directif	38
2.5.1. – La construction de l'échantillon	39
2.5.2. – Les limites de l'échantillon	41
2.6.1. – La méthode d'analyse	41
2.6.2. – L'analyse thématique	42
<b>CHAPITRE III – L'ANALYSE</b>	45
3.1.1. – Les nouveaux visages ?	45
3.1.2. – Le parcours des participants avant leur(s) épisode(s) d'itinérance	46
– Rock	46
– Jacko	49

– Alex	50
– Andréanne	52
– Lynda	55
– Junior	60
– Bernard	62
3.1.3.1. – « Personne n'est à l'abri »	65
3.1.3.2. – Les étapes de la désinsertion sociale pour nos participants	67
3.1.3.3. – Les stratégies de « survie » chez les personnes interrogées	69
3.1.4. – LE type d'itinérance	73
3.2. L'expérience « itinérante »	75
3.2.1.1. – La mécanique du temps vide	75
3.2.1.2. – Le temps carcéral	75
3.2.1.3. – Le temps « itinérant » qui est long	76
3.2.1.4. – Le temps « itinérant » qui est « occupé »	77
3.2.1.5. – Le temps hors vie	79
3.2.2.1. Les espaces	80
3.2.2.2. – Le(s) espace(s) qui fige(nt), immobilise(nt), identifie(nt)	81
3.2.2.3. – Le(s) espace(s) qui agresse(nt)	84
3.2.2.4. – L'espace « communautaire » qui réchauffe	90
3.2.3.1. – Le rapport avec les différentes autorités	91
3.2.3.2. – Les relations avec les policiers	92
3.2.3.3. – Les relations avec les institutions	94
3.2.3.4. – Un règlement particulier	98
3.2.3.5. – Les contradictions	99
<b>CONCLUSION</b>	104
<b>RÉFÉRENCES</b>	107
<b>ANNEXES</b>	111
– Annexe A (Formulaires de consentement)	111
– Annexe B ( Guide d'entretien)	117
– Annexe C (Approbation complète du Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa)	118

## INTRODUCTION

*Par un soir d'été, dans la région de la Capitale nationale, nous patrouillons notre vaste territoire à la recherche de personnes déviantes, celles qui occupent l'espace public de manière inadéquate. La chaleur est intense : la sueur coule dans notre dos, entre notre peau et notre veste « anti-balles ». Malgré cela, de nombreux touristes sont au rendez-vous.*

*Nous remarquons un jeune couple assis sur l'herbe. Ils sont nécessairement en train de célébrer un anniversaire. Mon partenaire de patrouille et moi, nous nous sourions. N'est-il pas merveilleux de voir ces individus commémorer leur amour? Notre regard se pose sur leur festin : ils ont une bouteille de vin. Nous avons l'obligation d'intervenir, même si nous n'avons pas envie... Ce sont des gens sympathiques et compréhensifs. Nous terminons notre intervention en leur donnant un avertissement verbal.*

*Plus tard en soirée, nous avons presque terminé notre quart de travail, lorsque nous décidons d'aller à un endroit réputé pour ses problèmes d'itinérance. Pour nous y rendre, nous escaladons une falaise ; nous esquivons de multiples obstacles dangereux. Dès que nous approchons de notre destination, nous entendons une voix et nous pouvons sentir une odeur excessive d'alcool. Nous supposons également qu'un petit feu est allumé. Nous avançons à petits pas pour ne pas provoquer l'individu potentiellement dangereux. Nous mettons nos gants en cuir et nous décidons de le surprendre en action. Nous nous identifions à l'homme solitaire : « Nous sommes des agents de conservation affiliés avec la Gendarmerie royale du Canada. Restez où vous êtes et gardez vos mains où nous pouvons les voir en tout temps ». L'individu ne voulait pas coopérer avec nous puisqu'il refuse de nous donner ses papiers d'identification. Nous avons fait appel à du renfort : quatre autres agents de conservation et quatre constables de la Gendarmerie royale du Canada sont venus nous prêter main-forte.*

*L'incident se termine avec l'arrestation de l'errant et il reçoit de nombreuses contraventions (avoir allumé un feu sans permis, consommation d'alcool, comportements choquants, jeter ou laisser des débris, etc.) qu'il ne pourra certainement pas payer.*

*Ces deux incidents sont sensiblement les mêmes : il est défendu de boire de l'alcool en public. Comment se fait-il que l'approche utilisée dans les deux cas diffère? Est-ce que le fait d'être intervenu de manière « combative » a joué un rôle important dans la réaction de l'homme errant? Est-ce que nous avons été emportés par nos préjugés? Est-ce que la présence de dix agents était réellement nécessaire pour « contenir » la situation?*

Dans la société actuelle, la division entre les riches et les pauvres s'accroît. Les riches possèdent de plus en plus de richesses, tandis que les pauvres héritent fréquemment de la prison. Ils sont considérés comme des citoyens de second ordre, dépourvus de droits, victimes de discrimination et qui se voient dans l'impossibilité d'accéder à un traitement équitable. Ces exclus, ceux qui ne peuvent se procurer les jouets de consommation de l'heure ou une identité d'employé, sont des gens qui ne sont bienvenus nulle part. Selon Bauman (2004), « The planet is full » (BAUMAN, 2004: 5). Des opportunités se présentent seulement pour certains : « *The American Dream* » n'est accessible qu'à quelques-uns d'entre nous. Les chances de succès (financier surtout) sont réparties inégalement; les exclus le sont pour des raisons qui tiennent à la fatalité, étant simplement des « collateral casualties of progress » (BAUMAN, 2004: 15). Ces « déchets humains » (BAUMAN, 2004) sont le secret honteux de la production du progrès, et préférablement, il faut qu'ils demeurent un secret (BAUMAN, 2004: 27). Les vagabonds, les sans-abri et les itinérants font partie de cette population d'exclus, souvent victimes de profilage social de la part des acteurs sociaux.

Notre intérêt pour le sujet de l'itinérance est né de notre expérience professionnelle en Outaouais à titre d'intervenante en situation de crise et à titre de patrouilleuse pour les agents de conservation de la Commission de la Capitale nationale (agents spéciaux pour la Gendarmerie royale du Canada). Nous avons pu constater directement certains effets de la criminalisation sur ce groupe d'individus.

L'itinérance est un phénomène social grandissant dans la société d'aujourd'hui. Les recherches actuelles démontrent que les profils des itinérants se sont diversifiés : des femmes, des jeunes, des personnes âgées et même des familles au complet se retrouvent dans la rue. Malheureusement, lorsque nous imaginons une personne en situation d'itinérance, nous évoquons un homme ivre mendiant sur un trottoir occupé du centre-

ville. Est-ce vraiment par goût de liberté, par choix, que les itinérants vivent dans ces conditions de vie extrêmes? Est-ce que le problème de l'itinérance prend racine dans des caractéristiques propres à la société actuelle?

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons plus précisément à deux questions : 1) *Quelles perceptions les itinérants ont-ils du processus et de la trajectoire qui les ont amenés à la rue?* Et 2) *Comment ces personnes errantes vivent-elles leur expérience « itinérante »?* Nous avons interviewé sept participants (cinq hommes et deux femmes) dans deux organismes communautaires à Gatineau. Cette recherche apporte une contribution à l'avancement des connaissances en fournissant des pistes de réflexion et de résultats quant à une réalité bien concrète pour nombre de personnes marginalisées.

Nous entamerons dans les prochains chapitres des questions qui nous ont motivée au cours de notre recherche. Tout d'abord, nous décrivons notre cadre théorique que nous introduirions par quelques questions clés : Pourquoi privilégier une approche plus axée sur le processus d'exclusion et de marginalisation par rapport à une approche factorielle? Y-a-t-il de nouveaux visages de l'itinérance? Est-il possible de identifier différents types d'itinérance? Comment pouvons-nous définir l'itinérance et l'itinérant? Est-ce que la quantité de jours sans-abri est importante pour nous? Si oui, combien de jours devons-nous retenir dans notre définition? Soixante jours? Trente jours?

Dans le deuxième chapitre, nous élaborons le cadre méthodologique dans lequel s'inscrit cette recherche. Comment établir un lien de confiance avec cette population « assistée »? Quelles méthodes de cueillette de données pouvons-nous utiliser? Comment pouvons-nous analyser les données recueillies?

Quant au chapitre d'analyse, nous l'avons divisé en deux sections, traitant chacune de nos questions de recherche. Dans la première partie, nous avons cherché à voir si les regards que les individus interrogés posaient sur leurs trajectoires itinérantes renvoyaient aux mêmes réalités ou si celles-ci étaient clairement différenciées. Dans un second temps, nous avons ensuite éclairé l'expérience itinérante sous trois aspects distincts : le rapport au temps, le rapport à l'espace et le rapport aux différentes autorités.

La présente étude veut faire entendre la voix des personnes « errantes » et veut également faire connaître leur expérience personnelle et institutionnelle dans l'itinérance.

Les individus sans-abris étant souvent mis à l'écart d'une grande partie de la population, cela nous pousse à vouloir en savoir plus sur cet univers toujours en mouvement.

« L'exclusion est un mot qui fait mal. Il dit le rejet, la mise à l'écart, le refus de considération et de dignité, l'émiettement de la société, sa hiérarchisation, ses formes - souvent sophistiquées - de ségrégation, et puis, comme un bruit de fond, la grande indifférence. C'est elle, qui fait que "tout vaut tout" et n'importe quoi, qui incline les uns à penser que le repli égoïste est un mode de vie, et pousse les autres à croire que c'est au marché de réguler les dysfonctionnements, sans trop s'interroger sur l'origine de ceux-ci... L'exclusion est un mot qu'on murmure. Il fait honte. À juste titre, du reste. Comment une société aussi riche que la nôtre, peut accepter, chaque nouvel hiver, de battre le triste record précédent en affichant un grand nombre de morts, de froid, de faim, de peur et surtout d'indifférence? » (DAMON et PAQUOT, 1956).

## CHAPITRE I – CADRE THÉORIQUE

Dans cette section, nous présenterons nos « lunettes » théoriques telles qu'inspirées des théories de l'exclusion. Des auteurs comme Robert Castel (1995), Vincent de Gaulejac, Isabel Taboada Léonetti (1994) et Serge Paugam (2002) ont étudié des questions relatives à la pauvreté et à la marginalité en faisant constamment référence à la notion de « processus ». Ainsi, pour Robert Castel (1991), la question de la marginalisation est abordée sous l'angle d'un processus de désaffiliation<sup>1</sup>. De leur côté, Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti (1994) analysent la question de la pauvreté et de la marginalité sous l'angle du processus de désinsertion ainsi que les différentes étapes reliées à ces trajectoires. Ces derniers s'intéressent aux points de rupture, à leurs impacts sur la personne et au sens qu'elle leur accorde. Pour Serge Paugam (2002), ce processus est considéré sous l'angle de la disqualification qu'il situe à l'intérieur des rapports entre les institutions d'assistance sociale et les individus en position de vulnérabilité.

L'itinérance n'est pas un problème sans visage : plusieurs individus en sont affectés de près ou de loin. Nous avons donc l'obligation d'esquisser des profils de personnes en situation d'itinérance : d'après les recherches québécoises actuelles, est-ce que ce sont les hommes ou les femmes qui se retrouvent dans les rues? Est-ce que les travaux sur le terrain démontrent de « nouvelles » populations d'itinérants?

Ensuite, il n'y a pas seulement une diversification des portraits des personnes en situation d'itinérance, mais il est également possible de constater différents « types » d'itinérance : situationnel, cyclique et chronique.

Finalement, dans le cadre d'une recherche sur l'itinérance et ses enjeux, nous considérons primordial de conceptualiser ce que nous entendons par un itinérant. Comment allons-nous définir les concepts d'itinérance et d'itinérants?

---

<sup>1</sup>Castel (1995) utilise fréquemment le terme « basculement » afin de se référer à l'aboutissement ultime du processus de désaffiliation sociale. Nous allons nous servir de ce concept également, mais nous voulons émettre certaines mises en garde. Dans le cadre de cette recherche qui se veut constructiviste et qui se veut de donner la parole aux sans-voix, « basculer » n'est pas seulement le résultat catastrophique et irréversible d'un processus de désaffiliation (CASTEL, 1995) ou d'un processus de désinsertion sociale (DE GAUJELAC et TABOATA LÉONETTI, 1994). Il peut aussi servir à expliquer le « basculement » d'une étape plus « avancée » vers une étape moins « avancée » de l'exclusion.

### ***1.1. L'exclusion ou les impasses d'une notion polysémique***

Comme bien d'autres, la notion d'exclu subit aujourd'hui « le sort de la plupart des termes qui sont consacré par la médiocrité des modes intellectuelles et universitaires : elle est saturée de sens, de non-sens, et de contresens; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi » (XIBERRAS, 1998 : 11). La notion de l'« exclusion » est devenue un « mot-valise » (CASTEL, 1995 : 13).

La marginalisation, voire l'exclusion (ou quasi-exclusion, d'après Castel), est l'aboutissement de trajectoires différentes dont elle porte la trace : « on ne naît pas exclu, on n'a pas toujours été exclu, ou alors il s'agit d'un cas de figure bien particulier » (CASTEL, 1995 : 14). Personne ne naît itinérant – l'itinérance serait l'aboutissement extrême du processus de l'exclusion.

Les définitions de l'exclusion ont une qualification purement négative qui se résume à un manque : nous ne savons pas en quoi il consiste, ni d'où il provient.

« Ainsi pourrait-il en être du discours sur l'exclusion : à force de répéter la litanie du manque, on occulte la nécessité d'analyser positivement de quoi le manque est fait. Ceci pour une raison de fond : *les traits constitutifs essentiels des situations d'« exclusion » ne se trouvent pas dans ces situations elles-mêmes* (CASTEL, 1995 :14).

Si notre recherche nous amène à parler d'exclusion, nous devons procéder à l'analyse d'un *processus*<sup>2</sup>, et non à d'un état ou à d'une pure description de situations

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de cette recherche, nous favorisons une lecture de l'itinérance en termes de *processus*, cependant plusieurs recherches québécoises privilégient une approche factorielle. Pour celles-ci, il existe trois causes à l'itinérance : structurelles, institutionnelles et individuelles. La pauvreté, la crise de logements, l'accroissement des valeurs immobilières, les modifications politiques publiques et du marché de l'emploi contribuent de près ou de loin à des situations d'impasses pour les personnes les plus démunies. D'après des statistiques québécoises récentes, « 35,6% des locataires dédient plus de 30% de leurs revenus au paiement du loyer, 16,1% y consacrent plus de la moitié de leur salaire et 6,9% y affectent 80% et plus de leurs revenus » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 16). Deuxièmement, les explications de nature institutionnelle peuvent se résumer au désengagement de l'État dans les années 80, où a eu lieu le grand mouvement des masses psychiatisées en dehors des institutions gouvernementales. Inévitablement, la population itinérante serait de plus en plus composée de « personnes ayant des problèmes de santé mentale qui ne reçoivent pas de soutien nécessaire leur permettant de vivre de manière autonome dans la société » (ROY et HURTUBISE, 2007 : 12). Les individus atteints ou diagnostiqués se retrouvent fréquemment dans la rue. Dubreucq (2008) rapporte qu'il y a, actuellement, « 40% des personnes sans domicile fixe de Montréal [qui souffrent] d'un trouble mental grave » (DUBREUCQ, 2008 : 1). Finalement, les facteurs individuels joueraient aussi un rôle important dans le parcours vers ou dans l'itinérance. Roy et Hurtubise (2007) soulignent « le cumul des problèmes relationnels ou des carences d'apprentissage social et affectif résultant de traumatismes de l'attachement : deuils, conflits familiaux ou divorces problématiques, violence conjugale, agressions sexuelles ou inceste, négligence ou maltraitance, placements répétés, désengagement parental » (ROY et HURTUBISE, 2007 : 12). Les personnes « à

limites. Le phénomène de l'itinérance apparaît donc moins comme un état *sui generis* que comme *la limite d'un processus de désaffiliation* alimenté en amont par la précarité du rapport au travail et par la fragilité des réseaux de sociabilité (CASTEL, 1995). Dans la plupart des cas, « l'exclu » est en fait un « désaffilié » dont la trajectoire est faite d'une série de décrochages par rapport à des états d'équilibre antérieurs plus ou moins stables, ou instables » (CASTEL, 1995 : 15).

Castel qualifie les « exclus » d'aujourd'hui de « surnuméraires » (CASTEL, 1995). Donzelot, lui, les appelle les « normaux inutiles » (DONZELOT et ESTÈBE, 1994). Le « drame » des exclus « tient à ce que les nouvelles exigences de la compétitivité et de la concurrence, la réduction des opportunités d'emploi, font qu'il n'y a désormais *plus de place* pour tout le monde dans la société où nous nous résignons à vivre » (CASTEL, 1995 : 16-17).

Malgré l'hétérogénéité des pratiques d'exclusion et des populations « exclues », il est possible de dégager trois sous-ensembles principaux. Le premier « réalise le retranchement complet de la communauté, soit sous la forme de l'expulsion comme ce fut le cas pour les juifs ou les morisques espagnols, mais aussi pour les différentes catégories de bannis, soit par la mise à mort des hérétiques, des criminels et des séditeux » (CASTEL, 1995 : 18). Cette modalité est certes la plus radicale, l'éradication totale. Castel voit difficilement comment celle-ci pourrait être envisageable dans la société d'aujourd'hui.

Un autre ensemble de pratiques d'exclusion « consiste à construire des espaces clos coupés de la communauté au sein même de la communauté ghettos, « maladreries » pour les lépreux, « asiles » pour les fous, prisons pour les criminels » (CASTEL, 1995 : 18). Cette forme d'exclusion est-elle encore courante afin de gérer les populations jugées problématiques ou encore, afin d'isoler les « inutiles du monde » ?

---

risque » d'une situation d'itinérance témoignent d'une grande vulnérabilité sur « le plan de la santé mentale, l'isolement social, la présence d'un problème d'alcoolisme, de toxicomanie, de jeu ou de traumatismes importants dans son histoire de vie » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 17). Chaque individu peut réagir différemment aux événements vécus. Certains peuvent faire preuve de résilience. D'autres peuvent, au contraire, perdre le fil conducteur de leur vie.

Dans la troisième modalité d'exclusion, « certaines catégories de la population se voient imposer un statut spécial qui leur permet de coexister dans la communauté, mais les prive de certains droits et de la participation à certaines activités sociales » (CASTEL, 1995 : 18). Cette dernière pratique, que nous pouvons certainement nommer une « marginalisation symbolique », est « sans doute la menace principale dans la conjoncture actuelle » (CASTEL, 1995 : 19). Elle est sans doute aussi celle que nous sommes le plus susceptible de rencontrer sur notre terrain de recherche.

Ajoutons enfin que si l'exclusion est bien une réalité, mais il faut néanmoins être vigilant en utilisant cette notion. Selon Castel (1995), cette vigilance joue sur trois registres.

« Premièrement, ne pas crier au loup à tout propos en nommant exclusion n'importe quel dysfonctionnement social, mais distinguer soigneusement les processus d'exclusion de l'ensemble des composantes qui constituent aujourd'hui la question sociale dans sa globalité. Deuxièmement, s'agissant d'intervenir sur les populations les plus vulnérables, s'efforcer que les mesures de discrimination positive qu'il est sans doute indispensable de prendre à leur égard ne se dégradent pas en statut d'exception. Cette tâche extrêmement difficile pose la question de l'efficacité des politiques d'insertion, car c'est sur la réussite des pratiques d'insertion que se joue la possibilité pour les populations les plus en difficulté de réintégrer le régime commun. Troisièmement (voir ci-dessus 2 et 3), se souvenir que la « lutte contre l'exclusion » se mène aussi et même surtout sur le mode *préventif*, c'est-à-dire en s'efforçant d'intervenir en amont, sur les facteurs de dérégulation de la société salariale, au cœur même des processus de la production et de la répartition des richesses sociales » (CASTEL, 1995 : 20).

En résumé, Castel situe la notion d'exclusion dans un contexte global, qui tient compte du rôle d'une diversité d'acteurs, de systèmes et d'influences. Il questionne donc l'intérêt ou encore l'apport possible pour les analyses de rassembler sous le même terme, une hétérogénéité d'individus qui de par leur trajectoire, leur vécu et/ou encore leur avenir se distinguent (CASTEL, 1995). Si nous nous contentons de nommer l'existence d'un manque, il y a un risque véritable d'occasionner l'abandon de la recherche du comment (le processus) ainsi que du pourquoi (les causes en amont). En ce sens, Castel (1995) explique que de façon à maximiser les retombées de nos réflexions et de nos interventions, il faut aller au-delà de l'exclusion présentée comme un état et s'intéresser aux processus ayant conduit à ces situations limites et ce, de façon à reconstituer non

seulement les spécificités des trajectoires distinctes, mais aussi, de façon à pouvoir distinguer les dynamiques sociales qui se cachent derrière l'exclusion :

« Mais en réintégrant l'interrogation sur l'exclusion au cœur de la représentation que la société se fait de ses mécanismes de solidarité et de formations des identités individuelles et sociales, l'exclusion, non seulement devient second, mais surtout se dilue comme notion elle n'est plus qu'un prisme au travers duquel se donnent à voir des phénomènes plus larges et plus centraux. Elle ne forme plus en soi le centre de la réflexion et appelle en ce sens à être dépassée comme objet principal d'analyse » (SOULET, 2004 : 13).

Si la démarche de Castel exige de largement dépasser la réalité quotidienne de toute population dite marginalisée, elle n'en est pas moins le cadre de références dans lequel nous inscrivons nos questions de recherche sur les trajectoires et les expériences itinérantes.

### ***1.2.1. - Le processus de la désinsertion sociale (De Gaujelac et Taboata Léonetti)***

« *Un gagnant, ça produit obligatoirement des perdants* » (A. Jacquart).

Est-ce que nous pouvons alors parler d'un parcours de vie menant des individus à une désinsertion sociale? À l'errance urbaine?

« L'échec dans une sphère du social ne conduit pas à l'exclusion. Mais il multiplie les malchances d'un échec dans d'autres sphères, par proximité. L'échec est donc vecteur d'échec. Or le cumul des échecs ou le cumul des handicaps demeurent par contre une cause certaine de l'exclusion sociale » (Xiberras, 1993 : 28).

Supposons un continuum d'insertion et d'exclusion : personne n'étant parfaitement « inséré » ou « exclu ». Castel (1995) ne doute pas qu'il existe des « in » et des « out », mais « ils ne peuplent pas des univers séparés » (CASTEL, 1995 : 15). Être inséré renvoie à l'idée d'être « dans » la société : incorporé dans les « principaux lieux valorisés socialement » (ROY, 1995 : 74). Être « exclu » se caractérise par « le fait d'être hors de l'ensemble de ces lieux suite au cumul de différentes ruptures » (ROY, 1995 : 74). Pour Castel (1995 :15), « il importe de reconstruire le *continuum des positions* qui relie les « in » et les « out » et de ressaisir la logique à partir de laquelle les « in » produisent des « out ».

Dans le même sens, De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) dégagent trois dimensions principales de l'insertion et de l'exclusion.

- « Une dimension économique qui autorise l'insertion et la participation sociale à travers des activités de production et de consommation; on parlera alors du travail et des ressources;
- Une dimension sociale comprenant d'une part l'intégration au sein de groupes primaires et d'autre part l'intégration dans la société globale à travers des liens sociaux institutionnels;
- Une dimension symbolique définie par des normes et des valeurs communes d'une part et par des représentations collectives définissant les places sociales d'autre part» (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 54).

Tout d'abord, les premiers indicateurs d'une insertion économique sont plutôt quantitatifs : « montant des *ressources* et formes de consommation (revenus, type de logement, consommation alimentaire, appareils domestiques, etc.) qui définissent le niveau de vie » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 55). Grâce à l'industrialisation, le travail est devenu « le critère et la norme de l'intégration sociale; il procure, non seulement des revenus permettant de participer économiquement à la vie de la cité, mais une véritable identité sociale, dont la capacité de définition est devenue plus forte que toute autre appartenance » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 58).

En deuxième lieu, les réseaux de sociabilité primaire – familial, amical, relationnel, associatif – remplissent des fonctions essentielles : « échange de services, d'informations, de communication, échange d'images identificatoires qui permettent à l'individu de se représenter à la fois au sein de son propre groupe et par rapport à la société globale, et d'identifier sa place et son rôle dans cette société ». Si les relations sociales sont faibles, ceci amène une fragilisation de l'individu sur au moins deux points :

- 1) « Il signifie un affaiblissement des échanges : moins d'informations et de communication, moins d'entraide, de services ou de soutien en cas de difficulté;
- 2) La faiblesse du tissu relationnel signifie aussi une carence plus grave, qui est de l'ordre de la rupture des appartenances, de l'impossibilité d'échanger, ou de négocier, des images identitaires » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 59).

Enfin, sur le plan symbolique, « la stigmatisation sociale impose aux individus une image d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent éluder : celle d'un citoyen sans utilité sociale, voire nuisible, repoussant, privé de dignité, de raison d'être, et de valeur. Image d'impuissance sociale à partir de laquelle il leur sera très difficile d'élaborer des

projections dans un avenir où ils joueraient un rôle actif et valorisé » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 77-78).

Alors que nous parlons d'exclusion et d'insertion, comment devenons-nous « exclus » ou « inclus »? Tout le monde peut-il du jour au lendemain tomber d'un extrême à l'autre du continuum de l'exclusion et de l'insertion?

### ***1.2.2. - Quelles sont les étapes de la désinsertion sociale?***

La désinsertion sociale est un processus dynamique articulant éléments objectifs et subjectifs (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 117). De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) relèvent quatre étapes dans la carrière de l'itinérant ; des étapes déjà mises en évidence par Bergier.

La première étape de la désinsertion sociale est inévitablement :

« Une rupture que l'individu ne parvient pas à assumer ou à maîtriser, à gérer affectivement ou matériellement. Tantôt il nie la rupture, n'acceptant pas la réalité, tantôt il entretient d'irréelles solutions salvatrices cultivant la fiction d'une issue immédiate. À cette étape l'instabilité n'est pas spatiale, mais psychologique. L'individu reste dans son milieu de vie tout en changeant d'attitude. Il devient versatile : colère, calme, abattement se succèdent alternativement, érodant l'image de soi » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 118).

En deuxième lieu, nous retrouvons un « enchaînement des ruptures, de leur contagion et de l'entrée physique en errance. Le mode de gestion de la rupture initiale est tel que l'individu devient vulnérable à d'autres ruptures quand ce n'est pas lui-même qui les provoque. [...] Il doit apprendre et acquérir de nouveaux points de repère plus ou moins déviants et destructeurs » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 118).

Ensuite, la troisième étape est celle du décrochage. Le décrochage consiste à

« [U]ser d'un moyen institutionnel de survie pour s'abriter, se nourrir [...]. Ce qui signifie être socialement repéré et désigné comme errant d'où des conséquences sur la participation ultérieure à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi. Lorsque l'individu, entamant sa carrière d'errance, vient à fréquenter les institutions spécialisées, il porte atteinte à la représentation qu'il a de lui-même, qui lui permettait de faire face aux conflits, aux agressions et aux échecs. [...] Le bouleversement principal est un changement de son identité aux yeux des autres » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 118-119).

L'étape du décrochage est en fait une des phases les plus cruciales de la mise en place d'un comportement marginal.

Finalement, l'individu arrive à la déchéance et rentre dans un groupe organisé d'exclus.

« Cette entrée n'est pas passagère. Elle débouche sur une nouvelle appartenance sociale. Ceux qui atteignent ce stade sont portés à rationaliser leurs positions. Certains vont jusqu'à élaborer des justifications philosophiques expliquant pourquoi ils sont comme ils sont et pourquoi il n'y a aucun mal à être comme cela. Cette installation a aussi comme conséquence l'acquisition d'un savoir-faire : on y apprend à mener à bien des activités de survie avec un minimum d'ennuis, à participer à une sous-culture organisée autour d'un mode d'errance particulier. Elle finit par dispenser l'individu de s'interroger sur ce qu'il fait, convaincu que c'est là, la seule manière de vivre. Il justifie son nouvel état par des rationalisations qui le conduisent à défendre ce mode de vie quand bien même il est cause de souffrance » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 118-119).

Ce qui nous paraît particulièrement intéressant avec les étapes de la désinsertion sociale proposées par De Gaujelac et Taboada Léonetti (1994), c'est que l'exclusion ne relève pas tant de la perte de liens sociaux que d'une perte significative identitaire. Paugam (2002) amène alors une autre dimension importante à l'exclusion soit la négociation identitaire entre les institutions sociales et les individus « assistés ».

### ***1.3. Serge Paugam et la disqualification sociale***

Le résultat ultime de la désinsertion sociale proposé par De Gaujelac et Taboada Léonetti (1994), c'est que les individus qui ne sont plus « intégrés » basculent alors dans une prise en charge des institutions sociales. Serge Paugam (2002) s'intéresse donc aux rapports entre l'individu « exclu », en position de « vulnérabilité », et les institutions « communautaires » : une dimension de l'ordre microsociologique. Elle renvoie à la fois au sens que donnent ces populations à leurs expériences vécues, aux comportements qu'elles adoptent à l'égard de ceux qui les étiquettent dans leur condition et aux différentes situations auxquelles elles sont confrontées. Pour Paugam (2002), les « assistés » n'ont plus de droits et ont besoin de l'intervention d'un tiers pour gérer leur (sur)vie. La négation rattachée à ce rapport entre les individus et les institutions contribuerait à créer ce que Paugam (2002) appelle la « disqualification » :

« Ce qui me semble sociologiquement pertinent pour la compréhension et l'analyse de la disqualification sociale des populations reconnues comme « pauvres », ce n'est pas seulement l'effet de l'imposition par les travailleurs sociaux d'un statut social dégradé, ni non plus uniquement l'apprentissage des rôles sociaux qui s'accordent à ce statut, c'est

aussi l'acceptabilité – ou la non-acceptabilité – de la procédure de désignation ou de l'étiquetage » (PAUGAM, 2002 : 27).

Le thème de la disqualification sociale « renvoie par conséquent, au moins dans une certaine mesure, à la logique de la désignation et de l'étiquetage et de ses effets sur le plan identitaire » (PAUGAM, 2002 : 25). L'exclusion, ou encore la disqualification, est une construction sociale : nous participons à titre de citoyens et d'employés de première ligne à forger les représentations sociales et contribuons à maintenir ou à accentuer la juxtaposition d'un statut social dévalorisant aux individus. Cette perspective de Paugam (2002) vient rejoindre la troisième modalité d'exclusion proposée par Castel (1995) : l'attribution d'un « statut spécial » aux personnes marginalisées.

#### *1.4. Les nouveaux visages de l'itinérance*

Encore aujourd'hui, l'image préconçue d'une personne en situation d'itinérance est celle d'un homme déambulant sur le trottoir en plein cœur du centre-ville avec sa meilleure amie entre les mains, une bouteille de bière. Il y a quelques années, un politicien ontarien a même déclaré que « les sans-abris sont comme des pigeons, si nous arrêtons de les nourrir, ils partiront de nos villes » (Notre traduction, O'Brien, 2006). Ces représentations sociales dominantes nous empêchent « de voir et de comprendre une nouvelle réalité qui se dessine tranquillement dans la société postindustrielle<sup>3</sup> » (LABERGE, LANDREVILLE, MORIN, CASAVANT et CHAREST, 1998 : 18). Les recherches actuelles démontrent que les visages de l'itinérance ne sont plus les référents typiques.

D'après Roy et Hurtubise (2007), plusieurs aspects du phénomène de l'itinérance ont muté. Les auteurs soulignent trois éléments majeurs. Premièrement, depuis la fin des années 1980, il y a « une aggravation du phénomène dans les grandes villes, mais aussi dans des villes plus petites qui n'étaient pas touchées jusque-là par cette réalité » (ROY et HURTUBISE, 2007 : 11). De plus, l'itinérance était autrefois associée uniquement aux

---

<sup>3</sup> Société postindustrielle : « Se dit d'une forme de société appelée, selon certains sociologues, à remplacer la société industrielle et caractérisée par la prédominance du secteur tertiaire » (Dictionnaire Larousse – [www.larousse.com](http://www.larousse.com)).

hommes, maintenant des femmes, des jeunes et des familles entières peuvent se retrouver dans la rue (ROY et HURTUBISE, 2007). Non seulement la population itinérante s'est-elle féminisée, mais il y a une diversité des groupes d'âge, des adolescents aux personnes âgées. Différentes communautés autochtones et immigrantes viennent en outre s'ajouter aux portraits de l'itinérance (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*). Enfin, Roy et Hurtubise (2007) constatent « une détérioration des conditions de vie des personnes affectées par des problèmes multiples<sup>4</sup>, et la combinaison de ces problèmes aggrave les difficultés auxquelles ces personnes doivent faire face, et cela, sur plusieurs plans » (ROY et HURTUBISE, 2007 : 11).

### ***1.5. Les portraits de l'itinérance***

Les hommes adultes demeurent encore une part importante de la population itinérante québécoise (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*). Ce sont eux, pour la majorité, qui se retrouvent dans les centres d'hébergement et les refuges. Leur profil est « fortement associé à la juxtaposition, à des degrés divers, de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de santé mentale » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Le rapport souligne également que « les hommes ne demandent pas d'aide ou attendent trop longtemps avant d'avoir recours aux services sociaux et de santé » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Les raisons pour lesquelles ces hommes en situation d'itinérance évitent ou encore utilisent les ressources comme toute dernière option ne sont pas pour autant mentionnées.

Le phénomène de l'itinérance se « féminise », et cela, même si, la présence des femmes dans la rue ou dans les organismes communautaires est beaucoup moins apparente. Selon le *Plan d'interministériel en itinérance 2010-2013*, les femmes ayant des difficultés de logis stable accepteront de demeurer dans des lieux où elles font l'objet de violence, pour éviter de faire appel aux refuges ou de rester dans la rue (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Certaines femmes auront recours à la prostitution, comme solution empruntée, afin de garder le plus longtemps possible un

---

<sup>4</sup> Les personnes en situation d'itinérance peuvent encourir plusieurs problèmes, par exemple une dépendance à des substances illicites, un trouble de santé mentale, de faibles liens familiaux, une extrême pauvreté, des difficultés économiques importantes, etc.

logement (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Chez les femmes identifiées comme étant sans-abri, « l'abandon, la séparation, la violence physique ou sexuelle dans l'enfance ou à l'âge adulte contribuent à ce qu'elles se retrouvent à la rue dans un état de vulnérabilité » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19)<sup>5</sup>.

La présence des jeunes dans l'espace public et dans les refuges peut s'expliquer, entre autres, par « la violence familiale, les placements répétitifs, les ruptures familiales, la santé mentale, la négligence et la toxicomanie » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Fréquemment, les jeunes de la rue, autant les filles que les garçons, ont été placés dans les familles d'accueil. De plus, ils sont davantage susceptibles d'avoir été diagnostiqués comme ayant des problèmes de comportement (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19).

Les personnes âgées itinérantes ou à risque de le devenir sont aussi vulnérables. Les personnes en situation d'itinérance depuis de longues périodes de temps ont « une durée de séjour dans les ressources d'hébergement beaucoup plus importante que celles des autres groupes » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19). Ce groupe d'âge semblerait être exposé en plus grand nombre à des situations de victimisation (mauvais traitement, vols, etc.) (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 19).

Les communautés autochtones et immigrantes au Canada peuvent éprouver des difficultés d'intégration sociale et économique. Ces groupes représentent eux aussi une proportion de plus en plus grande de la population itinérante (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 20). Pour plusieurs,

« L'anonymat du milieu urbain et l'absence de vie communautaire comparable à celle des communautés autochtones, provoque un choc identitaire et culturel, les rendant ainsi vulnérables face aux réalités urbaines. En plus d'être à risque de vivre une situation de pauvreté, ces personnes font donc face, à leur arrivée dans les milieux urbains, à de nouvelles difficultés propices à l'errance ou à l'itinérance : discrimination, rupture avec leur tissu social, perte de repères, langue, etc.» (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 20).<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Pour plus amplement information sur l'itinérance « féminisée », consultez BOUCHARD et WHITE (1988). *Les femmes itinérantes : une réalité méconnue*. Québec : Conseil du statut de la femme.

<sup>6</sup> Si la question de l'itinérance des autochtones au Québec vous intéresse, vous pouvez consulter les

Les portraits de l'itinérance se sont diversifiés. Les femmes, les familles, les personnes âgées, etc. se retrouvent maintenant confrontées à la misère. L'itinérance n'est pas qu'un simple problème de logement.

### ***1.6. Les types d'itinérance***

Les recherches démontrent que le phénomène d'itinérance peut se dessiner sous trois types : situationnel, cyclique ou chronique. D'après les auteurs du *Plan d'action interministériel 2010-2013*, « la durée et la fréquence des épisodes d'itinérance peuvent varier selon les individus et les facteurs explicatifs qui les y ont conduits » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 17).

Selon ces travaux, le type situationnel serait le plus répandu. L'itinérance dite *situationnelle* « fait référence à la situation des personnes qui, momentanément, sont sans logement. Ces personnes sont les moins visibles : après un épisode passé sans abri, elles parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 17).

Une personne itinérante *cyclique* va et vient entre un logement et la rue. Le type *cyclique* se caractérise « par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance » (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 17).

Enfin, la personne itinérante *chronique* n'a pas connu de logement depuis une longue période (*Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* : 17). Dans le contexte d'une étude sur le phénomène de l'itinérance, les auteurs du *Plan d'action interministériel en itinérance* ne poursuivent pas leur discussion sur le type *chronique* : comment définir et opérationnaliser « une longue période sans logement »? Est-ce qu'il s'agit de plusieurs mois ou de plusieurs années? Nous pouvons imaginer que cette conception de temps peut largement varier selon les personnes vivant en situation d'itinérance. Les recherches démontrent que les itinérants de type *chronique* ne

---

documents officiels suivants: 1) Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain du Québec (2008) par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et 2) Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec (2008) par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) & La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).

représentent que 10 à 15% de la population itinérante (MSSS, 1992 : 52 cité dans GROLEAU, 1999 : 29). Néanmoins, les itinérants *chroniques* sont les plus visibles. Inévitablement, en étant exposés sur la place « publique » pendant « une longue période de temps », les itinérants accroissent nécessairement le nombre d'occasions où ils seront perçus comme dérangeants et comme « troublant la paix ».

### ***1.7. Définitions de l'itinérance et de l'itinérant***

Ce projet de recherche vise à approfondir les connaissances sur la problématique de l'itinérance. Alors, comment définir les concepts de l'« itinérance » et de l'« itinérant »? Nous avons constaté à travers nos différentes lectures qu'il n'y pas une définition universelle de ces notions. Ce qui caractérise l'itinérance et l'itinérant à travers l'histoire, c'est bien un manque de consensus concernant leur interprétation.

Les définitions retenues par de nombreuses études scientifiques (ROY, 1988; LABERGE, COUSINEAU, MORIN et ROY, 1995; ROY, 1995; FOURNIER et MERCIER, 1996; LABERGE, POIRIER et CHAREST, 1998; GROLEAU, 1999; ROY et HURTUBISE, 2007) se concentrent, plus précisément, sur l'aspect de manque ou d'absence : sans logement, sans papiers, sans-abri, sans travail, etc. En plus, certaines recherches apportent une dimension temporelle qui se transpose difficilement sur le terrain.

« La personne itinérante serait celle qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu [...] » (COMITÉ DES SANS-ABRI DE LA VILLE DE MONTRÉAL, *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, Montréal, Ville de Montréal, 1987).

Les façons de percevoir, d'interpréter et d'expliquer l'itinérance sont multiples.

« Lorsque l'itinérance est reliée à des caractéristiques intrinsèques à l'individu et qu'on le tient responsable de sa situation, on rejoint les interprétations moralisantes où la dépravation et l'incapacité de la personne sont invoquées pour expliquer l'itinérance. [...] Lorsque l'itinérance est attribuée à des causes extrinsèques, la personne sans abri apparaît alors comme une victime, dans ce sens qu'elle se voit forcée de renoncer à une certaine stabilité résidentielle » (FOURNIER et MERCIER, 1996 : 27).

Bien entendu, le choix d'une définition d'un phénomène social est tributaire de divers enjeux politiques qui détermineront l'ampleur du problème et les ressources

consacrées. Par exemple, si nous employons une définition plus restreinte ou plus spécifique à la problématique d'itinérance, notre population étudiée sera réduite de manière considérable. Néanmoins, la plupart des auteurs s'entendent sur l'aspect diversifié et le caractère polysémique du phénomène de l'itinérance.

Pour les fins de ce projet de recherche, il est indispensable d'opérationnaliser et de construire notre propre définition de l'itinérance et de l'itinérant. *L'itinérance n'est pas un problème spécifique ou une caractéristique, mais bien une condition de vie des personnes.* D'après Fontan (2000), l'itinérance est « une situation extrême découlant d'un long processus puisant dans une diversité de facteurs liés à la déqualification économique, à la désaffiliation sociale d'individus ou de groupes sociaux, ou encore au désaxement de la personnalité à l'égard d'un modèle de base culturellement normé » (FONTAN, 2000: 36). Le phénomène de l'itinérance est souvent « associé à des difficultés sur les plans social, psychologique ou de la santé. « [...] Ces difficultés ont néanmoins toutes en commun de constituer des handicaps supplémentaires dans le fonctionnement quotidien, dans l'obtention de services ou dans le retour à un mode de vie jugé plus normal, et donc plus sécuritaire » (LABERGE, COUSINEAU, MORIN et ROY, 1995 : 3).

Compte tenu de nos intérêts, ces définitions englobent certains éléments que nous jugeons particulièrement utiles dans le cadre de notre recherche. Premièrement, nous nous attardons sur la dimension de l'absence de logement permanent, qui est reconnue de manière relativement constante. En deuxième lieu, nous voulons souligner l'importance de la dimension spatiale et donc des endroits (les organismes communautaires, par exemple) que fréquentent les itinérants. Enfin, une dernière dimension est la désaffiliation. Une personne ne peut pas, du jour au lendemain, devenir « itinérante ». L'itinérance est un processus entamé par plusieurs « décrochages » au cours de la vie.

Et l'itinérant? Ce personnage quasi mythique a de nombreuses appellations : sans abri, vagabond, errant, sans domicile fixe, robineux, clochard, hobo, jeunes de rue, homeless, houseless, vagrant, transient, etc. D'après Laberge, Poirier et Charest (1998), il est possible de relever trois caractéristiques de l'« itinérant » :

- a) sa pauvreté extrême, dont on ne mesure pas toujours toutes les conséquences sur le plan des conditions concrètes de vie, des stratégies forcées de survie, de la victimisation, du

stress psychologique et de la santé physique;

b) sa relative déterritorialisation, c'est-à-dire son instabilité domiciliaire et ce qui résulte de l'absence de coordonnées fixes et vérifiables dans l'exercice des droits de citoyen et dans l'accès aux services, encore un fait dont on ne mesure pas toujours tout l'impact (pas de cartes d'identité, pas d'adresse pour recevoir des prestations sociales ou du courrier des proches et des ressources, pas de téléphone, etc.);

c) un mode de vie qui engendre l'affaiblissement du soutien social quand il ne découle pas de cette situation (rejet, abandon, isolement affectif; conflits familiaux; expériences relationnelles traumatiques; réseau social lui-même en difficulté, etc.) » (LABERGE, POIRIER et CHAREST, 1998: 20).

En d'autres mots, « la pauvreté, l'absence de domicile stable, la faiblesse du soutien social fondent la condition d'itinérant » (LABERGE, POIRIER et CHAREST, 1998: 20). Nous avons été témoin de la misère que les personnes itinérantes vivent jour après jour, que ce soit pour avoir de la monnaie, pour avoir un « chez-soi » ou encore pour avoir une vie « normale ». Ce que les auteurs oublient de mentionner dans ce dernier point, c'est que le mode de vie de l'errance va nécessairement créer un « réseau social » entre les usagers des organismes communautaires. Ce « capital social » peut être bénéfique ou non pour les individus concernés comme toutes autres relations créées en dehors du contexte institutionnel. Quoi qu'il en soit il est problématique de définir l'itinérant et l'itinérance par le manque.

La définition d'une personne itinérante, pour nous, pourrait se résumer aux propos de Simmel (1998) :

« Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique [...]. La fonction d'attachement que la personne pauvre remplit à l'intérieur d'une société n'est pas générée par le seul fait qu'il soit pauvre; ce n'est que lorsque la société – la totalité ou certains individus – réagit à son égard en lui portant assistance qu'il joue un rôle social spécifique » (SIMMEL, 1998 : 96-97).

Selon Simmel (1998), une personne pauvre, ou en situation d'itinérance, s'inscrit (volontairement ou non, consciemment ou non) dans une relation d'assistance par rapport à la société, par rapport aux organismes communautaires. Cette définition proposée par Simmel relie les arguments de Paugam (2002) qui nous permettent de nous familiariser avec l' « exclusion » sous les rapports institutions/individus. Dans le cadre d'un projet de recherche ayant une conception constructiviste, la définition de Simmel nous permet de

maintenir le principal critère que nous avons retenu pour la sélection des participants, soit celui de fréquenter un refuge ou un centre d'hébergement d'urgence pour des personnes itinérantes<sup>7</sup>.

Plusieurs recherches réduisent leur exploration de l'itinérance à des facteurs psychologiques qui toucheraient les personnes qui y « basculent » or, nous préférons souligner, comme bien des auteurs avant nous, que les itinérants sont d'abord « le reflet et le produit d'une société en difficulté qu'il faudrait changer » (LABERGE, POIRIER et CHAREST, 1998: 21).

---

<sup>7</sup> Merci à Monsieur Bastien Quirion pour la référence de Simmel.

## CHAPITRE II – LA MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous présenterons la démarche méthodologique effectuée dans le cadre de cette thèse. Ce faisant, il sera question des aspects concernant nos choix méthodologiques, la constitution de l'assise empirique ainsi que la méthode d'analyse préconisée.

En nous inspirant des différentes théories d'exclusion (CASTEL, DE GAUJELAC et TABOATA LÉONETTI, PAUGAM), nos questions de recherche se traduisent comme suit : 1) *Quelles perceptions les itinérants ont-ils du processus et de la trajectoire qui les ont amené à la rue?* Et 2) *Comment ces personnes errantes vivent-elles leur expérience « itinérante »?*

Nous avons été confrontée à de nombreuses difficultés lors de notre recherche, soit au niveau administratif (par exemple, le temps mis par le comité d'éthique de l'Université d'Ottawa) soit au niveau du terrain lui-même (par exemple, les obstacles rencontrés pour entrer dans les organismes communautaires). Alors que nous avons entamé les démarches empiriques très tôt durant notre première année de thèse, il s'est passé treize mois entre ces premières démarches et notre première entrevue avec un participant d'un organisme communautaire de l'Outaouais. Malgré la « petite » quantité d'entrevues réalisés, la qualité d'information recueillie a été très fructueuse. En rédigeant, cette section, nous espérons apporter quelques conseils pratiques aux futurs étudiants voulant travailler sur ce type de terrain, une expérience pour moi inoubliable.

### ***2.1. La méthode de recherche qualitative***

« Le fait scientifique est conquis, construit et constaté ». (BACHELARD, 1965 cité dans QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 15)

La recherche en sciences sociales est très particulière. Elle étudie des phénomènes humains dont chacun de nous a déjà une expérience préalable, sinon directe, au moins indirecte (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 17). Il s'agit d'êtres humains

étudiant d'autres êtres humains : « Le sujet est l'objet » (DÉPELTEAU, 2005 : 82). En s'appuyant sur ces points : quels sont nos choix méthodologiques?

Selon Pires (1997), « [...] il est faux d'affirmer qu'il existe une méthodologie qualitative ou quantitative : il n'y a que des recherches qualitatives ou quantitatives (ou les deux à la fois) » (PIRES, 1997 : 70). Il n'y a pas de bonnes et de mauvaises méthodes, mais de bonnes et de mauvaises méthodes pour certains objets, et de bonnes et mauvaises méthodes pour d'autres. Dans le cadre de notre recherche, nous favorisons une approche qualitative.

La méthode qualitative tente de démontrer une partie de la réalité, soit une sphère subjective. Ce qui est important dans cette perspective est le point de vue du participant, sa vision du monde. La qualité l'emporte sur la quantité : elle est « intensive, [car elle] analyse d'un petit nombre d'informations complexes et détaillées ». (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 202). Les méthodes qualitatives auraient « comme information de base la présence ou l'absence d'une caractéristique ou la manière dont les éléments du « discours » sont articulés les uns aux autres » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 202). Dans le texte de Mucchielli (2002), l'auteur cite J.S. Taylor et R. Bogdan (1984). Ceux-ci ont développé dix caractéristiques de la méthode qualitative, notamment : les participants ne sont pas « réduits à des variables mais sont considérés comme un tout » (MUCCHIELLI, 2002 : 58). Les partisans de la recherche qualitative contestent l'objectivité : ils préfèrent l'objectivation, effort d'être objectif sans s'assurer de l'atteindre (PIRES, 1997). Cette démarche n'a pas d'empreinte fixe comme la méthode quantitative, « les voies pour y accéder sont flexibles, le chercheur est donc un artisan en ce sens qu'il crée lui-même sa propre méthodologie [...] » (MUCCHIELLI, 2002 : 58). En somme, Pires (1997) établit les principales « qualités » d'une recherche qualitative :

« A) par sa souplesse d'ajustement pendant son déroulement, y compris par sa souplesse dans la construction progressive de l'objet même de l'enquête; b) par sa capacité de s'occuper d'objets complexes, comme les institutions sociales, les groupes stables, ou encore d'objets cachés, furtifs, difficiles à saisir ou perdus dans le passé; c) par sa capacité d'englober des données hétérogènes [...], de combiner différentes techniques de collecte de données; d) par sa capacité de décrire en profondeur plusieurs aspects importants de la vie sociale relevant de la culture et de l'expérience vécue étant donné, justement, sa capacité de permettre au chercheur de rendre compte (d'une façon ou d'une autre) du point de vue de l'intérieur ou d'en bas); e) enfin, par son ouverture au monde

empirique, qui s'exprime souvent par une valorisation de l'exploration inductive du terrain d'observation, et par son ouverture à la découverte de « faits inconvenients » ou de « cas négatifs » (PIRES, 1997 : 74-75).

Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'opter pour la méthode de recherche qualitative, de nous inscrire dans les théories de l'exclusion (Castel, De Gaujelac et Taboata Léonetti ainsi que Paugam), d'utiliser la technique de l'entretien (semi-directif) ainsi que l'analyse de contenu (thématique), car ils enrichissent considérablement notre problématique. Nous cherchons à saisir le regard que les personnes interrogées posent sur les leurs trajectoires et leurs expériences itinérantes.

## ***2.2. La constitution de l'assise empirique***

L'accès à notre terrain de recherche a été un parcours parsemé d'embûches : treize mois se sont écoulés entre les premières démarches du côté du comité éthique de l'Université d'Ottawa et notre première entrevue. Nous avons retiré une leçon très importante de ces difficultés : tout ne se déroule jamais comme prévu. Suite à la lecture d'autres articles scientifiques et d'autres thèses d'étudiants diplômés, nous avons cette pensée magique que la recherche et la cueillette de données se déroulent toujours parfaitement, sans obstacle. Dans ce deuxième chapitre, il y aura quelques concepts méthodologiques « traditionnels ». Toutefois, nous voulons partager notre longue trajectoire et en plus, nous voulons apporter des points importants qui pourront aider de futurs étudiants.

A priori, le terrain voulu était les « clients » et les employés de première ligne de l'organisme communautaire nommé « The Ottawa Mission ». *La mission d'Ottawa* est une organisation à but non lucratif, fondée en 1906. Cette organisation procure des services sur des bases religieuses (chrétiennes). Leur mission est :

« The Ottawa Mission reflects Jesus' love in serving the homeless, the hungry and the lost by providing, food, clothing, shelter and skills, and offers faith and hope for building a wholesome life » (*Site officiel « The Ottawa Mission »*).

Cet organisme avait été choisi, parce qu'il fait partie d'un regroupement communautaire canadien qui essaie d'installer/d'incorporer le programme de surveillance électronique dans les services de première ligne nommé : « National Homeless Shelter Tracking System ». Nous voulions réaliser des entretiens avec les usagers de ces services pour savoir quelle expérience ils en ont, ainsi qu'auprès des intervenants afin de dégager les figures du sujet dont ils sont les supposés « experts ».

En février 2009, nous avons eu une autorisation écrite de l'organisme communautaire permettant à la chercheuse d'accéder à l'organisme en question. Cependant, il nous fallait avoir l'autorisation du Comité éthique de l'Université d'Ottawa avant d'entreprendre la collecte de données. À la fin août 2009, nous avons reçu l'approbation complète du Comité éthique, mais pendant ce temps-là, nos contacts établis dans l'organisme se sont dissipés. Pendant les trois mois suivants, nous avons essayé de rétablir des liens de confiance, en vain. Au mois de décembre de la même année, une personne ressource du département de criminologie nous a proposé une autre piste à Gatineau avec des membres du Collectif de lutte à l'itinérance en Outaouais. Nous nous sommes mise en contact avec l'organisme-mère qui chapeaute neuf autres organisations « traitant » l'itinérance à Gatineau. Nous avons finalement rencontré les directeurs de tous les services en itinérance suite à une conférence de presse en février 2010. Le 9 mars 2010, nous avons réalisé notre première entrevue avec une personne en situation d'itinérance au Gîte-Ami, le seul refuge en Outaouais du côté québécois.

### ***2.3.1. Les aspects éthiques de la recherche***

En tant que chercheurs, nous avons des obligations et des responsabilités envers « la société, la communauté scientifique et les participants aux recherches » (CRÈTE, 2002 : 218). Si une recherche n'est pas bien menée, celle-ci peut avoir des répercussions autant individuelles (les participants) que sociales. D'après Crète (2002), les chercheurs ne doivent pas nuire aux sujets de leurs études pour au moins 3 raisons : 1) « D'abord, notre société reconnaît aux individus des droits garantis par la loi et par ses valeurs morales; 2) Un but de la science est de servir l'humanité; une recherche qui fait du tort aux humains tendrait pour le moins à s'éloigner de cet objectif; 3) Enfin, en faisant du

tort aux participants, le scientifique suscite la méfiance à l'endroit des savants et de la science » (CRÈTE, 2002 : 218).

Le bien-être des participants était un point central de la recherche. Les chercheurs doivent respecter *la distribution des coûts et des bénéfices* de l'étude (CRÈTE, 2002 : 219). Si une recherche apporte plus de torts aux sujets, elle devra être abandonnée. Crète (2002) conclut que « [...] nous [communauté scientifique] considérons qu'un projet de recherche peut être entrepris si au total ou de façon agrégée les bénéfices résultant de la recherche sont supérieurs à ses coûts » (CRÈTE, 2002 : 219). Dans le cadre de notre projet de recherche, les personnes itinérantes n'encouraient pas de risques importants. Malgré cela, il pouvait y avoir des effets directs ou indirects dus à notre intervention.

### ***2.3.2. Les effets sur les participants***

Pour les participants, les effets directs des enquêtes se limitaient à l'expérience, plus souvent intéressante, de participer à une étude. Les sujets pouvaient percevoir l'entretien comme « une occasion de parler de soi, de satisfaire un besoin altruiste en aidant la science et, à l'occasion, de recevoir une petite récompense pour avoir participé à l'enquête » (CRÈTE, 2002 : 225). Les effets négatifs immédiats étaient nécessairement le temps qu'il faut consacrer aux chercheurs, le stress qui pouvait résulter de l'entrevue ou encore, le fait d'aborder des sujets difficiles au cours de l'échange (CRÈTE, 2002).

Nous étions consciente que nous abordions des thèmes qui pourraient s'avérer très émotifs pour les participants. Cependant, nous croyons que notre entretien a permis à certains d'entre eux, selon leurs propres dires, de faire un bout de chemin en ce qui concerne leur situation.

Tu vois à chaque fois, c'est pour ça que ça me fait plaisir de contribuer, à chaque fois, moi aussi j'y gagne. Je gagne quelque chose. J'évolue. J'apprends aussi sur moi-même. Des choses, tsé comme, des petites affaires comme ça. Je cherchais l'émotion qui faisait que... Pis parce que, comme je te disais ça m'a arrivé de pleurer avant, mais je savais, c'était des points très précis là qui faisaient que je le sentais pas là. Je sentais l'émotion, les larmes, mais je saisisais pas la nature exacte (*Bernard*).

Grâce à une formation intensive comme intervenante en situation de crise et de détresse ainsi que plusieurs expériences de travail/bénévolat auprès des populations

marginalisées, nous avons pu « contenir » la plupart des situations qui se présentaient à nous.

Enfin, de nombreuses précautions ont dû être suivies, particulièrement en impliquant une population dite marginalisée. Nous considérons la confidentialité comme étant primordiale dans le cadre d'une recherche en sciences sociales : des mesures extensives ont été utilisées pour protéger ainsi que pour conserver l'anonymat et la confidentialité de chaque participant. Nous avons rassuré les participants que toute information divulguée au cours des entretiens ou de conversations informelles ne serait pas communiquée aux organismes communautaires. Nous avons procédé de deux manières afin de conserver la confidentialité des sujets-participants: 1) substitution des noms par des pseudonymes et 2) non-retranscription de tout passage pouvant mener à l'identification des participants.

#### ***2.4.1. La stratégie mixte de collecte de données***

Nous avons choisi de faire des entretiens auprès de personnes itinérantes en Outaouais. Grâce à l'entrevue, les participants nous ont éclairée au niveau de leurs pensées, leurs croyances et leurs perceptions de leur expérience de vie. En fait, cette affirmation cadre avec notre perspective théorique : les théories d'exclusion de Castel (1995), De Gaujelac et Taboata Léonetti (1994), ainsi que Paugam (2002). Notre approche favorisant ces théories s'intéresse à la définition subjective que les acteurs donnent à la réalité, et c'est cette interprétation qui va conséquemment influencer leurs actions/leurs gestes.

L'entrevue nous a permis de développer un lien avec les participants, un rapport d'information. Les paroles de Daunais (1992) résument très bien notre position :

« [Choisir la méthode de l'entretien] C'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche. C'est considérer qu'il est plus pertinent de s'adresser aux individus eux-mêmes que d'observer leur conduite et leur rendement à certaines tâches ou d'obtenir une autoévaluation à l'aide de divers questionnaires. C'est privilégier le médium de la relation interpersonnelle » (DAUNAIS, 1992 cité dans MAYER et SAINT-JACQUES, 2000 : 116).

L'entrevue de recherche est une relation utilitaire qui vise une fin précise; elle se concentre sur un sujet donné et elle est asymétrique, parce que « la personne interrogée possède des informations que le chercheur ignore » (MAYER et SAINT-JACQUES, 2000 : 115-116). Si les entretiens sont correctement réalisés, « ces processus permettent au chercheur d'en retirer des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 173-174). L'entretien est un véritable échange qui, s'il est bien mené, permet d'accéder à « un degré maximum d'authenticité et de profondeur » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 174).

En plus des entretiens réalisés auprès de la population itinérante d'Outaouais, nous avons également été en mesure de nous imprégner directement de la réalité du milieu. L'observation nous a par ailleurs permis de développer une relation de confiance avec les employés de première ligne. Cela nous a permis d'avoir de l'information « imprévue » et d'avoir l'opportunité de poser des questions aux employés ainsi qu'aux usagers des organismes communautaires.

#### ***2.4.2. Les limites des entretiens réalisés***

Nous avons réalisé des entretiens avec des personnes sans-abri qui vivent en ce moment ou qui vivaient de nombreuses situations problématiques. Beaucoup de nos participants portent encore aujourd'hui les séquelles de leur passé. S'il est déjà difficile de parler de soi quand on est vulnérable, c'est peut-être encore plus le cas quand les occasions de se livrer sont restreintes, y compris – ce qui peut sembler paradoxal – avec les intervenants eux-mêmes.<sup>8</sup> Au cours des entretiens, nous avons dû nous adapter à cette « clientèle » en développant une approche informelle. Nous ne pouvions pas maintenir une distance professionnelle, ou encore une relation chercheur-participant avec les personnes interviewées. Pour gérer des situations difficiles (Bernard qui tombe en larmes, Rock qui me drague, Junior qui voit des fantômes et qui est clairement agressif), ma formation et mon expérience d'intervenante nous ont souvent tirée de mauvais pas. Cette démarche nous a permis d'avoir des échanges plus approfondis avec les interviewés.

---

<sup>8</sup> Nous expliquerons plus loin que l'« intervention » actuelle ne mérite peut-être plus cette appellation.

Je suis même dans rue là. Pis il y a pas personne qui sait. La seule personne qui sait c'est toi (*Rock*).

Malgré la capacité d'établir un lien de confiance avec les participants, nous avons été confrontée à des obstacles importants lors de nos rencontres. Tout d'abord, le Gîte-Ami nous a donné la permission d'utiliser un bureau afin de converser avec les usagers sans avoir le regard gênant des autres individus sur place. L'espace prêté était le bureau de l'intervenante en chef. Pendant les entretiens, nous avons réalisé que l'emplacement pouvait créer un certain jeu de pouvoir entre les parties. Symboliquement, nous prenions la place d'une « autorité ». Alors, nous nous sommes positionnée de manière à établir un climat de confort et surtout, établir une relation quasi égalitaire avec les participants. Nous croyons que ce simple geste a permis d'alléger une partie des tensions qui pouvaient exister avec la position « héritée ». Nous avons essayé à deux reprises de choisir d'autres endroits plus « neutres », mais premièrement certains usagers des services communautaires ne peuvent tout simplement pas « garder » des rendez-vous. Nous pouvons imaginer que des événements imprévus peuvent causer un stress ou des crises d'anxiété pour les personnes concernées : conséquemment, elles ne se présentent pas à la rencontre. Il fallait absolument les « saisir » la soirée même ou au pire, le lendemain dans l'organisme même, rendant l'invitation la plus « accessible » possible. Ensuite, le Gîte-Ami est situé dans le vieux Hull « résidentiel ». Il n'y avait pas d'autres lieux « publics », par exemple, des cafés, des restaurants, etc. à une distance raisonnable.

Dans le même ordre d'idée, autant nous croyons que le fait que la chercheuse ait été une femme a pu faciliter l'approche vis-à-vis les hommes itinérants dans les organismes communautaires, autant il y a eu des moments où cet « avantage » n'en était plus du tout un.

Chercheuse : Où tu te vois dans l'avenir?

Rock : En face de toi.

Chercheuse : Ah oui. En canoë?

[Rires]

L'humour pouvait alors aider à esquiver les petits commentaires inappropriés.

L'entretien nécessite une « intériorisation » et une « ouverture » chez les participants interviewés. Il n'est pas évident pour certaines personnes de s'ouvrir et de discuter de ses problèmes avec un pur étranger (l'intervieweuse).

Alex : [Rires] Ouais c'est ça. Ouais. Pis moi, j'ai toujours eu de la misère à parler de moi.

Chercheuse : Ah oui ?

Alex : Ben surtout à quelqu'un que je connais pas.

Un des entretiens particulièrement riche a été réalisé avec Bernard. En raison de son lourd passé, il a consulté plusieurs thérapeutes et psychologues. Cette introspection lui a permis de parler plus ouvertement de ses problèmes et inévitablement, de son expérience de vie. Il est bien possible que les autres participants n'aient pas pris conscience de leurs barrières ou qu'ils n'aient pas eu l'opportunité d'avoir des services thérapeutiques, ce qui a peut-être restreint la richesse de certains entretiens.

Dans mon extériorisation. Avant j'étais une personne très très gênée. Disons avant d'aller au pénitencier surtout, pis même après. Mais de plus en plus, j'essaye, pas des expériences, mais je fais des premiers pas qui permettent justement de passer à côté, de franchir ces étapes-là. Tsé, de m'exprimer, ça fait que j'ai pu de gêne de ce point de vue là de parler de moi dans toutes les domaines de ma vie. Ça me dérange pu, pis je suis content de ça, parce que avant, tsé, comme j'avais une certaine culpabilité vis-à-vis ma consommation, vis-à-vis certaines choses que j'ai faite durant ma consommation aussi, tsé comme, euh... Mais maintenant, j'ai compris que c'était bon pour moi d'en parler, parce que j'apprends. Tsé comme, ça fait comme un build-up de ma confiance en moi (*Bernard*).

Nous avons observé que les personnes ayant des troubles en santé mentale ont peu de ressources pour répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques. Malheureusement, les problèmes en santé mentale sont très présents chez les itinérants: ce n'est pas par hasard que la désinstitutionnalisation ou le désengagement de l'État concernant les troubles en santé mentale sont identifiés comme étant une des causes structurelles de la problématique. Lorsque nous avons interviewé Junior, nous n'avions aucune idée que nous serions confrontée à une situation particulière. Junior est un shaman qui a un côté « spirituel » très fort.

Moi, c'est le Créateur. Pour moi, mon Créateur est très important. Là, il y a une force très grande entre moi pis Lui. Pis je peux communiquer avec Lui, pis j'entends sa voix. Tu vas ben me dire que je suis un fou, mais regarde, je suis fou bon ! Pour toi, je suis fou, je suis fou ! (*Junior*)

Junior avait également frôlé la mort deux fois : la première à l'âge de six ans et la deuxième à l'âge de quarante ans. Il n'est pas « revenu » tout à fait « normal ».

Junior : Ça fait depuis l'âge de six ans que je suis revenu avec [le sort]. Imagines-toi un enfant de six ans, qui arrive pis qui touche à son propre, à une de ses amis à l'école, qui a mal, pis tu lui dis : « Ben non, ça va aller », pis y touche, pis c'est toi qui poigne la douleur, pis elle, a sent pu rien, mais toi, tu l'as en hostie par exemple ! Hein ?! Après ça, tu veux pu toucher au monde. Tu veux pu... Ça fait un fuck-up dans un cerveau d'Être humain. C'est pas évident à vivre.

Chercheuse : [Acquiescement] Non, j'imagine.

Junior : Après ça, tu reviens, pis tu vois des fantômes là. La deuxième fois que t'es mort, tu reviens pis tu vois des fantômes. Moi, si il y a un esprit qui rentre icitte, je le sais. Je suis leur porte de salut. Je les retourne à mon Créateur. C'est fucké, hein ? Je suis leur porte de salut. Une manière de parler. Mais c'est ça, dans le fond. Moi, je les retourne à la lumière. Je les envoie à la lumière. Il est temps de partir, il est temps de partir. Que tu le veules ou que tu le veules pas. Que tu sois une mauvais ou une bonne énergie. C'est qu'il en a qui vont venir, mais ils vont repartir. Ça, c'est ceux là que MOI, j'appelle. Tu comprends ?

Suite à différents obstacles rencontrés, nous étions préoccupée du nombre limité d'entretiens que nous avons réalisés, mais Junior a cru bon de nous présenter un autre candidat potentiel.

Junior : Et j'ai toujours l'Esprit du Shaman, toujours présent quand je le demande. Et c'est vrai que je l'ai tout le temps. Toi, tu le sens pas. Moi, je le sens. C'est ça qui est bizarre.

Chercheuse : Moi, je le sens pas?

Junior : Non. Tu le sens pas pan toute. Attends. Je vais lui dire de s'assir. [Bruit d'une chaise]

Chercheuse : C'est qui?

Junior : C'est mon aïeux.

Nous avons été confrontée à de nombreux défis au cours de notre recherche, mais ce sont des obstacles que nous avons su surmonter et que nous pourrions inévitablement utiliser comme tremplin pour le doctorat.

### ***2.4.3. L'entretien semi-directif***

Tel que déjà mentionné, les entretiens constituaient un excellent moyen pour recueillir de l'information concernant les pensées et les perceptions subjectives des gens. Or, le type d'entrevue semi-directif (semi-structuré), « un accès direct à l'expérience des

individus » (SAVOIE et ZAJC, 1997 cité dans MAYER et SAINT-JACQUES, 2000 : 119), était celui le plus approprié pour s'y prendre. En effet, comme le souligne Mayer et St-Jacques (2000), cela permettait de mettre en place « les conditions favorisant chez les répondants l'expression de leur pensée » (MAYER et SAINT-JACQUES, 2000 : 119). Cela signifie donc que l'intervieweuse, qui avait tout de même quelques idées de thèmes généraux préparés à l'avance, devait s'adapter à l'interviewé. La consigne de départ proposée par la chercheuse se formulait comme suit : « Comment vivez-vous votre expérience de vie? » (Au quotidien, en général, etc.). Durant l'entretien même, nous avons ensuite en tête des thèmes qui se rapportaient à la situation familiale, à l'éducation, aux raisons perçues à leur premier basculement vers l'itinérance, aux conflits de l'espace public, à leur rapport avec les membres de leur famille, etc. Pour rappel, nous nous intéressions à la trajectoire des personnes en situation d'itinérance et à comment ils vivent justement leur expérience « itinérante ». Lors des entretiens, plusieurs questions ont été sans réponses : peut-être à cause que nos participants ne comprenaient pas le sens de celle-ci ou simplement, ils bifurquaient rapidement vers d'autres sujets. Nous avons tenté à plusieurs reprises de « tendre les filets », mais les participants n'ont pas « mordu » à notre hameçon. Dans le cadre d'un environnement où le taux de roulement des employés de première ligne est remarquablement élevé, les personnes en situation d'itinérance fréquentant les institutions « communautaires » ont énormément de difficulté à s'investir dans une « relation d'échange », puisque la présence du « confident » est fréquemment « passagère ».

L'entretien semi-directif « n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 174). Il y avait une certaine liberté de la chercheuse pour se laisser guider par le sujet. Cela a permis à l'intervieweuse de découvrir de nouvelles pistes de recherche, par exemple, le temps comme « don tragique » (BRÉBANT, 1984).

Le but était de laisser le participant s'exprimer le plus possible afin que celui-ci puisse « parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 174). La chercheuse a redirigé l'entretien seulement lorsque le sujet s'écartait des objectifs de la recherche.

Enfin, l'entretien n'est pas un interrogatoire. Il ne faut pas bombarder le participant de questions, car celui-ci évitera de communiquer sa pensée et son expérience en répondant brièvement. Dans un deuxième temps, l'entretien doit être minimalement structuré/dirigé par la chercheuse. Ces interventions permettront de « relancer la dynamique » ou d'« inciter l'interviewé à approfondir certains aspects particulièrement importants du thème abordé » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 62). Ces derniers points ont été très difficiles à réaliser dans le cadre d'entretiens avec des personnes dites « multiproblématiques ». Il a fallu nécessairement donner un peu de soi pour qu'eux en donnent à leur tour.

#### ***2.4.4. Les objectifs d'un entretien semi-directif***

Les objectifs d'un entretien semi-directif sont « l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 175). Dans le cadre d'une recherche qui se veut donner la parole aux groupes d'exclus, il est primordial de reconstruire avec eux le sens visé subjectif qu'ils accordent à leur pratique (XIBERRAS, 1998). Les représentations sociales, les systèmes de valeurs, les repères normatifs, les interprétations de situations conflictuelles ou non, les schèmes cognitifs, etc. sont très valorisés lors de l'entrevue semi-directive.

De plus, en utilisant une telle approche, nous remettons en question le monopole de la vérité et de l'énonciation des faits que prétendent détenir ceux qui sont en position de pouvoir et d'autorité. Nous avons interviewé des personnes « en bas de l'échelle sociale », les « exclus ». Nous heurtons donc la hiérarchie de crédibilité et nous attaquons toutes « les définitions [l'itinérant comme exclu, comme personne amoral, mais aussi comme victime], les étiquettes et les représentations conventionnelles de l'identité des personnes et des choses sur lesquelles repose le pouvoir de ceux qui définissent la norme et contrôlent sa transgression » (VAN CAMPENHOUDT, 2007 : 71-72). À l'ère où certains chercheurs et certains étudiants s'enferment dans des tours d'ivoire, il est important de ne pas oublier de retourner à la « source » primaire, d'aller voir/entendre ce que vivent réellement les gens sur le « terrain ».

### **2.5.1. La construction de l'échantillon**

Puisque nous nous situons dans une approche qualitative, « c'est le rapport entre l'objet d'étude et le corpus empirique qui compte le plus » (PIRES, 1997 (2) :11). En étant consciente de ce fait, nous avons utilisé la structure type de la recherche empirique *conventionnelle*, car il nous est impossible d'étudier toute notre population, qui correspond à « l'ensemble de tous les individus qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de l'étude » (MAYER et OUELLET, 1991 cité dans DÉPELTEAU, 2005 : 213). Il a été dit que les personnes itinérantes migrent constamment : ne restant que quelques heures ou quelques jours dans un même organisme. Pour la chercheuse, il est donc utopique de dresser une liste de tous les individus, qui ont fait ou qui font appel aux services communautaires.

Pour rappel, nous voulions initialement interviewer des intervenants et des personnes en situation d'itinérance fréquentant un organisme communautaire spécifique à Ottawa. Compte tenu de nos difficultés à accéder aux terrains de départ, nous avons décidé de nous en tenir aux individus « sans-abri » dans un refuge en Outaouais. Nos critères de sélection étaient vraiment larges : il s'agissait en fait de toute personne qui fréquente ou fréquentait un organisme communautaire « spécialisé » en itinérance, plus précisément les centres d'hébergement d' « urgence ». Il est important de souligner que les personnes rencontrées dans le cadre d'une institution présentent inévitablement certaines caractéristiques qui ne sont pas partagées par l'ensemble de la population itinérante. Notre échantillon comprend, donc, un groupe de personnes utilisant un service donné, répondant à un besoin particulier, à un moment précis.

Nous avons réalisé au cours de notre observation dans le Gîte-Ami ou dans les autres ressources pour les personnes itinérantes tendent parfois à se substituer au réseau social des personnes. Or, il arrive que d'ex-itinérants reviennent dans les services sans jamais se percevoir comme itinérants. En outre, certaines personnes qui se considèrent itinérantes disent ne jamais fréquenter les refuges ou les services communautaires. Dans le même sens, Laberge et Roy (1994) rappellent que « le choix d'une institution particulière équivaut simultanément au choix d'un type ou d'une gamme de services et au choix d'un segment particulier de la population itinérante » (LABERGE et ROY, 1994 :

102). Notre approche découpe un échantillon d'utilisateurs de services correspondant sans aucun doute à une réalité de l'itinérance, mais à une réalité certainement partielle.

Néanmoins, nous avons interviewé officiellement sept personnes (huit avec l'ancêtre de Junior). Nous avons été dans l'organisme même pour une durée de trois semaines. Le premier soir au sein du Gîte-Ami (ouvert seulement les soirs de semaine), nous nous sommes présentée aux résidents de l'organisme et nous nous sommes ensuite « apprivoisés ». Nous avons eu l'impression qu'il fallait inévitablement se familiariser avec le milieu, faire partie de la « gang » sans l'être véritablement, mais tout au moins, être un visage « familier » pour les personnes fréquentant le Gîte-Ami. Nous avons remarqué des usagers les plus « actifs » dans l'organisme, ceux qui parlent avec les intervenants et/ou les autres utilisateurs du service. Rock a été une personne ressource très importante : il nous a aidée à avoir trois autres participants pour notre recherche, incluant Lynda. Nous avons constaté qu'il était très difficile de parler ou d'interviewer des femmes en situation d'itinérance. Il y a même des recherches qui ont abandonné cette population tout court.

« Quant aux femmes, nous avons dû, au cours de la recherche, abandonner nos tentatives de constitution d'un échantillon, ayant connu plusieurs difficultés de repérage. De plus, tout nous porte à croire que les expériences d'itinérance et d'incarcération s'inscrivent dans des dynamiques de vie très différentes pour les femmes. Entre autres, les questions relatives à l'abus sexuel, à la prostitution et à la violence conjugale semblent occuper une place privilégiée – ce qui est très différent pour les hommes » (LABERGE, LANDREVILLE, MORIN, CASAVANT et CHAREST, 1998 : 45).

Les femmes en situation d'itinérance ont des besoins spécifiques, car elles ont vraisemblablement des problèmes distincts. Malgré cela, nous avons réussi, par l'intermédiaire de Lynda, à interviewer une autre femme qui a vécu des périodes d'itinérance, Andréanne. Notre insertion dans le milieu de la rue a été facilitée par la rencontre de personnages clés.

Idéalement, nous voulions de nombreux critères de diversification : le sexe, l'âge, l'éducation, la profession ou le métier exercé(e), la situation maritale, etc. Il aurait été très intéressant de s'entretenir avec des familles qui se sont retrouvées « dans la rue » ou de jeunes adolescents dans des situations précaires d'itinérance, mais nous n'avons pas eu de retour d'appels ou de courriels avant la fin de notre cueillette de données. Nous comptons essentiellement sur ces employés de première ligne pour nous diriger vers les

personnes qui rempliraient nos critères de sélection, car elles ne sont pas « visibles ». Ce plan n'a pas fonctionné. Nous pouvons supposer que les organismes communautaires ont déjà une charge de travail très significative, et qu'ils sont réticents à entreprendre d'autres projets à l'extérieur du fonctionnement de l'établissement. Suite à la réalité du terrain, nous avons dû, malheureusement, limiter notre échantillon à une population plus « accessible » : ceux les plus visibles.

### **2.5.2. Les limites de l'échantillon**

Les limites de l'échantillon dans une recherche se voulant qualitative sont atteintes habituellement par saturation : C'est « [...] un moment où [le chercheur] ne parvient plus à trouver de nouveaux cas franchement différents de ceux déjà rencontrés et où le rendement marginal de chaque entretien supplémentaire décroît rapidement » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 151). Il n'existe pas de nombre magique en recherche. Tout dépend « du chercheur, du sujet, des circonstances » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 151). Nous n'avons pas atteint un niveau de saturation avec les sept entretiens que nous avons réalisés. Pour des raisons économiques (temps, énergie et monétaire), nous avons limité nos entretiens à ce nombre. Nous avons rencontré des gens sur une base volontaire : difficile en effet de procéder à une diversification plus conventionnelle (par exemple, avoir un ancien ingénieur, avoir un médecin divorcé, etc.).

Malgré cela, nous avons été en mesure de souligner des thèmes similaires entre les participants de l'étude, ce qui nous a permis d'élaborer une analyse constructive du phénomène de l'itinérance en Outaouais. Comme nous l'avons mentionné plus haut, cette expérience du terrain va nous servir dans nos études de troisième cycle. Nous nous intéressons au sujet de la santé mentale, par conséquent l'entretien avec Junior nous a été très bénéfique.

### **2.6.1. La méthode d'analyse**

L'analyse de contenu est une méthode d'analyse très populaire en sciences sociales. Selon Quivy et Van Campenhoudt (2006), « elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré

de profondeur et de complexité » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 202), spécialement en ce qui concerne les entretiens. L'analyse de contenu est nécessairement une « analyse » du « choix des termes utilisés par le locuteur, leur fréquence et leur mode d'agencement, la construction du « discours » et son développement constituent des sources d'information à partir desquelles le chercheur tente de construire une connaissance » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 201).

L'analyse de contenu comporte deux niveaux d'analyse. Elle permet aux chercheurs de considérer le contenu *manifeste* et *latent* d'un corpus empirique. Le contenu *manifeste* désigne « le matériel brut faisant l'objet de l'analyse, laquelle porte alors directement et exclusivement sur ce qui a été ouvertement dit ou écrit, tel quel par le répondant » (GRAWITZ cité dans DÉPELTEAU, 2005 : 297), tandis que les contenus *latents* « renvoient pour leur part aux éléments symboliques du matériel analysé » (GRAWITZ cité dans DÉPELTEAU, 2005 : 297). L'analyse de premier niveau (contenu manifeste) permet de comprendre ce qu'a ouvertement dit l'émetteur du message (DÉPELTEAU, 2005 : 297). Ensuite, la lecture entre « les lignes » nous permet de chercher le sens caché derrière le sens manifeste (DÉPELTEAU, 2005 : 298). Une analyse à deux degrés (manifeste et latent), dans une étude comme la nôtre, permet aux chercheurs d'accéder à une meilleure compréhension d'un phénomène : les silences, les utilisations de mots spécifiques au lieu de d'autres sont aussi importants que les paroles dites de l'interviewé. À plusieurs reprises, nous avons remarqué une curieuse « absence » des institutions communautaires dans nos conversations avec différents « clients ». L'absence des organismes communautaires ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas présents ou qu'ils ne jouent pas un rôle dans la problématique de l'itinérance. Un parfait exemple d'un contenu *latent* serait justement cette absence des organismes communautaires dans les discours des usagers.

### **2.6.2. L'analyse thématique**

Au cours des entretiens, il était important de faire surgir « un maximum d'éléments d'information et de réflexion qui serviront de matériaux à une analyse de contenu systématique qui répond, quant à elle, aux exigences d'explication, de stabilité et d'intersubjectivité des procédures » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 176).

Nous utiliserons, dans le cadre de notre étude, comme méthode d'analyse, l'analyse thématique. Cette technique d'analyse correspond parfaitement à notre démarche qualitative et au cadre théorique employé. L'analyse thématique tente principalement « de mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constitutifs du discours » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 202-203).

L'opération centrale de la méthode d'analyse thématique est justement la thématisation : « à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 203).

En bref, « l'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement, et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus [...] » (PAILLÉ et MUCCHIELLI, 2008 : 123-124).

L'analyse thématique, selon Paillé et Mucchielli (2008), a deux fonctions : une fonction de repérage et une fonction de documentation. La fonction de repérage concerne « le travail de saisie de l'ensemble des thèmes d'un corpus » (PAILLÉ et MUCCHIELLI, 2008 : 124). La tâche du chercheur est de soulever tous les thèmes qui pourraient s'avérer pertinents, en lien avec la recherche, à l'intérieur du matériel recueilli (lecture verticale). Dans la deuxième fonction, soit de documentation, elle « va plus loin et concerne la capacité de documenter l'importance de certains thèmes au sein de l'ensemble thématique, donc de relever des récurrences, des regroupements, etc. » (PAILLÉ et MUCCHIELLI, 2008 : 124). Il s'agit d'une lecture horizontale du corpus.

Quivy et Van Campenhoudt (2006) soulignent quatre principaux avantages de la méthode d'analyse thématique. Dans un premier temps, les méthodes d'analyse de contenu, comme celle de la thématisation, conviennent à l'étude de l'implicite. Les silences ou le choix de certains mots au lieu de d'autres peuvent nous servir à enrichir notre analyse, voir à corroborer ou à falsifier notre hypothèse. Ensuite, elles obligent les chercheurs à prendre un recul, d'être conscients de ces prénotions. En effet, « il ne s'agit pas d'utiliser ses propres repères idéologiques ou normatifs pour juger ceux des autres,

mais bien de les analyser à partir de critères qui portent davantage sur l'organisation interne du discours que sur son contenu explicite » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 204). En plus, étant sur un support matériel (document écrit), les méthodes d'analyse thématique permettent « un contrôle ultérieur du travail de recherche » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 204). Finalement, elles sont des méthodes construites de manière « très méthodique et systématique sans que cela ne nuise à la profondeur du travail et à la créativité du chercheur » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006 : 204).

Nous venons maintenant de présenter les enjeux méthodologiques et éthiques dans le cadre d'une recherche étudiant les réalités de personnes vivant « dans la rue ». Dans le prochain et dernier chapitre, nous discuterons des résultats tirés de nos échanges avec les participants.

## CHAPITRE III – L'ANALYSE

Dans le cadre de ce chapitre, nous analyserons les données que nous avons recueillies en effectuant des entrevues auprès de personnes fréquentant des organismes communautaires reliés à l'itinérance. Dans la première section de ce chapitre, nous entamerons la trajectoire menant à la vie dans les organismes communautaires de chaque participant. Même si Rock, Jacko, Alex, Andréanne, Lynda, Junior et Bernard ont eu des parcours de vie différents, tous se trouvaient déjà à un stade avancé de la désinsertion sociale.

Enfin, nous soulignerons trois thèmes principaux qui se trouvent au cœur du mode de vie errant : le rapport avec le temps, le rapport avec l'espace et le rapport aux différentes autorités. Pour les itinérants, le temps et l'espace sont-ils les mêmes que pour les personnes possédant un domicile? Pouvons-nous supposer que les personnes en situation d'itinérance utilisant les services communautaires sont ciblées par les corps policiers?

### *3.1.1. Des visages « nouveaux » ?*

Les travaux actuels sur l'itinérance démontrent que les visages des personnes affectées par ce phénomène ont beaucoup changé. Pour rappel, des jeunes, des femmes, des familles entières, des personnes âgées, etc. se retrouvent de plus en plus dans l'errance. Malgré cela, ces « nouveaux » itinérants demeurent presque invisibles dans les organismes communautaires ou même, dans la rue comme telle. Où sont-ils? Comment avoir accès à ces « nouveaux » itinérants?

Suite à des observations dans les organismes communautaires, la présence masculine est encore clairement dominante. Les observations se sont déroulées majoritairement dans trois organismes communautaires en Outaouais. Certains de ces organismes desservent une population précise, par exemple, des personnes en situation d'itinérance âgées de plus de dix-huit ans. Par conséquent, les enfants et les familles ne pouvaient pas se présenter au sein de l'organisme pour avoir de l'hébergement ou

simplement, un repas. La compartimentation des services et de la clientèle en Outaouais a rendu très difficile l'accès à une diversité dans l'échantillon de la présente étude.

### ***3.1.2. Le parcours des participants avant leur(s) épisode(s) d'itinérance***

Nous aurions aimé avoir davantage de diversité dans notre échantillon, mais nous étions contrainte non seulement à des limites de temps, mais aussi à des limites en termes de ressources concernant la population itinérante. Nous avons réussi à interviewer officiellement sept participants : cinq hommes et deux femmes ayant vécu à un moment donné ou à plusieurs reprises des périodes d'itinérance.

Les phénomènes sociaux sont très complexes : déterminer la cause exacte d'une situation tragique ou d'un évènement tout court est presque impossible. Nous ne prétendons pas tenir l'élément ou les éléments déclencheurs des épisodes d'itinérance des participants. Notre intention est de seulement souligner une partie de leur trajectoire de vie pour mieux souligner par la suite, leur parcours dans l'itinérance. Qu'est-ce qui les a amenés/conduits à vivre une ou des situations d'itinérance?

*Rock, 48 ans*

Rock a grandi à la campagne, pour plus tard, venir « en ville ». Il a trouvé la transition difficile, notamment s'adapter à une mentalité qui n'est pas celle d'un petit village où tout le monde connaît inévitablement tout le monde.

Pis euh, j'ai tombé d'un village qu'on est à peu près cinq, six mille, dans... J'ai tombé en ville là. J'étais comme – wow. Ça te frappe. Pis je trouvais la mentalité des gens tellement différente de la nôtre là. J'ai déménagé huit fois en 2003. Huit fois en douze mois. Moi, je suis un gars, si je me sens pas ben à quelque part, je m'en va. Je m'en va. Je le dis pas à personne, mais je m'en va.

Il a toujours eu des emplois « cols bleus », malgré le fait qu'il ait suivi un cours intensif de commis comptable dans un collège, à Ottawa. Il a réalisé, après quelques mois passés entre « quatre murs » (le bureau où il travaillait, pas la prison), que ce type d'activité n'était pas fait pour lui. Pendant dix ans, Rock a travaillé dans une clinique à faire du ménage. Selon ses dires, il était très apprécié par ses patrons et ses collègues ; ils reconnaissaient qu'il travaillait dur.

Mettons moi je m'en rappelle, je prenais des vacances deux fois, deux semaines durant l'été, des fois trois semaines, quand tu fais cela... Ils te font remplacer, pis ils appellent les gars de la compagnie. Pis toi, tu reviens dans trois semaines, là. Mettons que j'avais quatre étages à faire, des fois même en bas, la cafétéria et tout ça, pis euh. Tu arrives la première journée. Tu fais le tour de toutes tes planchers. Tu te dis : « Olé fuck! » Il y a rien qui a été faite. C'est sale là. Pis le monde dit : « Ah! On n'est assez content que tu sois revenu là! » Mais c'est parce que tu travailles en double, pis en triple, en double, pis en triple...

En 2002, il avait un emploi comme nettoyeur à Ottawa, lorsqu'une femme qui était la secrétaire d'une ministre a déposé des charges de harcèlement sexuel contre lui.

Le boss de la compagnie, [X], ça s'appellait. Il dit : « Rock, il faut tu sortes de la building ». Je dis : « Qu'est-ce qu'y arrive là? » J'ai dit : « Pourquoi? » Je pensais qu'il me niait. Il dit qu'une fille qu'a mise une charge d'harassment contre moi. J'étais comme : « Quoi?! » Moi, savais pas c'était quoi ça. J'étais comme fucké, j'étais furieux. [...] Pis toute le temps que j'ai travaillé là, elle lâchait pas demander aux filles avec moi qui travaillaient avec moi, si j'étais célibataire, pis. Elle était intéressée à moi. Pis moi, je voulais rien savoir. Parce que... Euh... Comment je pourrais ben dire là?! Je voulais pas mêler travail, pis tout ça. Mais c'était comme une revenge personnelle contre elle. [...] Pendant un an, quand, mettons je voulais aller au Centre Rideau, pis la [X] Building était comme en biais du Centre Rideau. Il fallait que je passe à mille pieds de la [X] Building, parce que sinon Mademoiselle a travaillait là. Ouais. Ouais. Elle a me fait ça, pis à me met des charges en plus. Elle est pas bien dans sa tête. [...] Je l'ai jamais compris celle là.

En perdant son emploi, Rock a vu son monde s'écrouler. Il ne pouvait plus payer sa voiture nouvellement acquise. Plus rien ne l'intéressait. Il s'est vite retrouvé sans logement pour la première fois.

Trop frustré d'avoir perdu ma job, pis je venais de m'acheter une voiture en juin 2001, pis en août 2002, ben continuait à essayer de la payer mais mes revenus sur le chômage étaient trop, euh... J'étais rendu un, deux, trois paiements en retard, pis là, ma sœur a me dit : hein !, « Retourne les à finance, parce que tu es après de te mettre dans la rue ». Mais en réalité, j'étais déjà dans la rue. [...] Parce que moi là, suis comme payer un loyer, je trouvais c'était une perte de temps là. Fait que le premier février, j'ai dit non. Je veux rien savoir. Ben, j'avais trop perdu là. Ma job, mon char, pis toute le kit [...].

Au printemps 2003, après avoir perdu sa voiture, son logement, son gagne-pain (mais aussi, selon lui, sa propre identité), il s'est retrouvé embarqué dans le jeu. Tout son argent s'est envolé dans cette « nouvelle » dépendance.

Mais j'ai tombé dans l'affaire de gambling là. Les machines tout ça. Mais je voyais... Toutes mes chèques de chômage allaient là dedans, parce que j'étais dans rue en même temps. On dirait que j'... Une autre affaire aussi qu'il est arrivé... Je veux rien te cacher... Euh... En 2003, janvier, j'avais un ... Comment je pouvais ben dire ça. J'ai juste essayé de... Tiens, je vais essayer d'emprunter, je suis sur chômage. Ils m'accepteront pas... Mais le problème c'est qu'ils m'ont toute accepté. J'ai emprunté... Je suis t'aller à Banque Toronto Dominion pour emprunter, mettons, j'ai dit au gars que j'avais besoin de mille

dollar pour m'acheter un set de salon là, un fauteuil. Le gars y dit pas problème, il me fait une carte à deux milles cinq cents piastres. J'vais à Place Cartier, Zellers, ils me font une carte à huit cents piastres, je vais à Banque de Montréal, ils me font une carte à mille dollars, je vais au Sears, ils me font une carte à huit cents piastres. J'étais rendu comme cinq milles piastres. Pis disons que... J'ai flaubé ça, dans un temps record de trois semaines. Ouais... Mais j'étais comme... On dirait comme que je carais pas pour rien.

Ces événements ont conduit Rock à basculer dans un mode de vie errant. Il a passé près d'un mois et demi dans la rue avant de faire appel à des organismes communautaires. Demander de l'aide à des organismes – ressources pour personnes en situation d'itinérance était, pour Rock, un échec personnel.

Chercheuse : Durant ton expérience dans la rue, est-ce que tu as fait appel à des organismes ? Comment que tu te débrouillais ?

Rock : Ben c'est pour ça, [...] que j'ai passé un mois et demi dans la rue. Je voulais pas aller au Gîte-Ami icitte en haut. Tout le monde me disait : « Va là, va là ! »

Chercheuse : Tu voulais pas aller au Gîte-Ami ?

Rock : J'étais trop, euh... C'est mon indépendance. Le fait de pouvoir me débrouiller moi-même, qui m'empêchait d'aller là. Je voulais pas y aller, je voulais pas. J'ai... C'était l'inconnu pour moi. Le monde disait, ben : « C'est du monde de la rue, c'est pas... » C'est pas une question que je les jugeais. Je vais me débrouiller. Je vais me débrouiller. Je vais me débrouiller.

Par ces contacts, Rock est également « tombé » dans le milieu de rue, puisqu'il est resté avec des colocataires qui commettaient des actes illégaux; soit qu'ils volaient des produits de consommation divers, soit qu'ils vendaient des substances illicites. Rock a été identifié comme « membre » de la rue par les autorités policières.

Je suis toujours à mauvaise place au mauvais moment là. Ça rue Wright, euh, deux ans, deux étés passés, euh, je restais avec des colocs, pis y sont faites buster. Pour des vols que moi, j'étais pas au courant. Parce que j'arrivais de travailler, pis y avait treize chars de policiers dans cour chez nous. Pis l'année passée, en juillet, jour pour jour, le 24... Là bas, ça arrivé le 24 juillet, et l'année passée, le 23 juillet. Une journée de différence, euh... Il y a eu un bust parce que le gars où je restais y vendait. Moi, je me disais dans ma tête que... Comme lui, il se ferait jamais pogner. Mais ils attendent, attendent, pis on se faite buste.

Aujourd'hui, Rock est ancré dans le milieu de la rue : il fréquente les ressources communautaires et il socialise avec les usagers. Il nous avoue qu'il n'est pas encore stable « côté appartement ». « Je suis même dans la rue là » (Rock). Depuis la perte de son emploi en 2002, Rock a vécu plusieurs épisodes d'itinérance.

*Jacko, ? ans*

Jacko est un personnage très particulier. Il raconte une grande partie de sa vie, mais il refuse de divulguer son âge.

Chercheuse : Quel âge que tu as? Ah oui! Quel âge que tu as?

Jacko : Non, moi. Je dis pas mon âge.

Chercheuse : Tu dis pas ton âge?

Jacko : Non, ça c'est à vous autre de deviner! [Rires]

Malgré cela, il parle à tout le monde, et tout le monde aime Jacko. Il travaille très fort pour se sortir de sa situation précaire. C'est la première fois qu'il fait appel aux services d'hébergement temporaire. Normalement, lorsqu'il est confronté à différents obstacles, Jacko utilise son réseau de support ou toutes autres ressources à sa disposition. Il y a quatre ans, il a quitté sa conjointe, parce qu'elle avait des problèmes de santé mentale. À ce moment-là, il avait préféré tout laisser à cette femme avec qui il avait partagé seize ans de sa vie.

Eille, j'ai resté seize ans avec. J'avais une maison pis toute à Orléans. J'y ai toute donné, j'ai toute donné, j'ai toute donné. Je le regrette là. Je le regrette là. Crée-moi je le regrette. J'y ai donné au dessus de mille piastres. J'ai laissé la maison, toute ! Qu'in ! [...] Là, là je me dit : « Ah boy ! Qu'est-ce que j'ai faite là là ?! » Mais j'ai perdu. Fait que en réalité, j'ai perdu. [...] Fait que c'est dans le temps de la maladie, il dit : « Tsé, Jacko, je te vois tu es un gars content, mais je vais te dire un affaire. Rester avec quelqu'un qui est dépressif, c'est un disease. C'est une maladie ça ». Pis il dit : « Je te garantis. Tu restes avec. C'est ton choix, chum. Je vois bien tu l'aimes. C'est ton choix. Mais tu restes avec, tu t'en vas avec ». Elle descend, toi, tu descends. Elle a vient depressed, toi, tu embarques dans le boat. Toi, tu t'en vas depressed toi itou. [...] J'ai dit : « Si qu'à vient correct... » Il dit : « Ah, elle peut revenir correct, mais deux mois après, elle va retomber ». Pis là, elle a jamais a revenu correct, même aujourd'hui des fois, je l'appelle. J'y parle pareil là. Tsé. J'y parle pareil, mais c'est rien que le fait qu'elle est encore là dessus, pis euh, non. As-tu vu si j'aurais resté avec là ?! Je t'encore là, là je serais rendu depressed bien net. [...] Ben elle un bout de temps, elle est venue depressed. Je savais pas. Elle s'assissait le soir, pis moi, je disais même pas un mot, pis elle commençait à brailler. « Ah ! Voyons donc, bé ! Qu'est-ce que tu as ?! » Eille... [...] Ben là, je m'en ben aperçu que... Elle était depressed. Elle braillait toute seule. [...] C'é pour ça, il a fallu que je m'en aille, et ça faite de la peine ça là. Pensez-y seize ans de temps du fait ça avec une fille là !!! Il faut que tu as PSST ! Drop de même là !!! Eille ! Méchant choc au cœur ça là. Crée-moi ! [...] Non ! Non ! Non ! Je ne pourra pas rester là. Ben non, sans ça c'est moi qui deviendrais dépressif. C'est moi qui viendrais capoté, en d'autres mots, tsé ! Ça fait que j'ai pas eu le choix, je me suis en allé.

Il est célibataire depuis ce temps là. Il a seulement eu deux femmes dans toute sa

vie. Néanmoins, il a beaucoup d'amis : des amis qui l'ont dépanné pour un bout de temps avant que Jacko arrive dans les organismes communautaires. Cependant, ces soutiens amicaux n'étaient pas toujours l'idéal.

Des amis que j'avais. Eux autres, m'ont invité. Ils ont dit : « (Qu'in) viens rester avec nous autres ». Ils voyaient que j'étais un bon gars. Ça fait que... J'ai dit : « Ok, comment tu vas me charger? » Il dit : « Je va charger quatre-vingt piastres, pis nourri, logé ». « Boys! C'est un bargain! Un bargain! » Mais la situation, c'est que j'étais dans la cave. Mais dans cave, qu'est-ce qui arrivait, c'est que sa cave était pas finie. Elle était sur les blocks. Fait que je sais pas si tu sais sur les blocks, quand il arrive l'hiver. En plein hiver là. C'est pu chaud. Là, j'avais un heater, j'avais une couverte chauffante, pis là j'ai passé un année, pis j'ai assez gelé. Quand je me levais le matin, je sortais des couvertes, j'étais gelé tight! Là, je mettais les coulottes, ils étaient frettes. Tight! C'était pas plaisant. C'était pas plaisant, pan toute!

Il travaillait « en dessous de la table » comme déménageur avec une compagnie à Gatineau, mais la demande d'« ouvrages » s'est éclipsée. Il est tombé sur le chômage pour quelques mois, pour ensuite n'avoir aucun revenu. Il a laissé son « bargain », puisqu'il n'avait plus d'argent pour payer son ami. Jacko s'est alors trouvé un autre logement avec une autre personne de son entourage. L'ami en question l'a hébergé gratuitement un certain nombre de mois, il ne pensait cependant pas que Jacko allait rester chez lui à long terme.

Quand j'ai fini mon chômage, j'ai été rester su mon ami, pis là, j'ai resté su mon ami tant de mois. [...] Pis de là. Ben c'est là. J'ai dit : « Ok ». Après une couple de mois, mais il dit : « Tsé, j'étais... » « Non, je comprends. C'est à moi faire le step là ». J'ai dit : « Qu'est-ce je va faire, je va partir ». Pis j'ai dit : « Je m'en va au Gîte ».

Ayant fait le tour des personnes qui lui permettaient de garder un toit, Jacko ne voyait qu'une solution à son problème : le Gîte-Ami.

*Alex, 30 ans*

« Je suis né moi à place d'avoir un biberon, j'avais une bière ».

Il a goûté à la boisson pour la première fois à quatre ans. Il a eu sa première « brosse » à l'âge de sept ans. Les membres de la famille d'Alex sont tous de gros consommateurs d'alcool. Inévitablement, il a développé une forte dépendance à l'alcool.

Ok, ben je suis né dans une famille, je ne parle pas juste de mes parents, mes parents, sœurs, cousins, oncles, tantes, c'est une famille qui boivent beaucoup. Je suis né dans la

boisson quasiment. Fait que c'est pour ça que je suis venu malade là dedans. J'ai ben beau arrêter, mais chaque fois tu les vois, il y a tout le temps de la boisson partout. [...] C'est comme une habitude dans ma famille là. C'est comme... C'est du monde qui sont toujours sur le party.

Alex a quitté le nid familial assez tôt dans son adolescence voulant se distancer de la consommation et ayant fait plusieurs « conneries de jeunesse ». Il a voyagé un peu partout pour arriver en Outaouais. Cependant, le vieux Hull n'est pas un endroit idéal lorsqu'une personne veut arrêter ses dépendances, peu importe lesquelles. Il est apparemment très facile de se procurer des substances illicites. Il suffit de parler aux « bonnes » personnes. Vu la « vulnérabilité » d'Alex à l'alcool, il a continué sa consommation d'alcool, et il a ajouté la cocaïne à son répertoire. Alex a suivi une thérapie à circuit fermé à Jellinek, en Outaouais, pour ses problèmes de consommation. Pour un certain temps, ça lui a permis de se refaire une santé.

Ben, parce que moi, j'ai pris à circuit fermé. Je ne pouvais pas sortir même les fins de semaine. Fait que, j'étais tout le temps là. Mais, euh... C'é comme... Tu dors... Ben premièrement, tu dors bien pis tu manges super bien. Parce que je dormais pas beaucoup avant. Je suis arrivé là, pis je mangeais pas tant santé que ça. Pis j'étais rendu tout maigre là. J'étais, euh... J'ai parti de 279 livres à 89 livres. Fait que, euh... J'étais pas mal en os.

Retournant au cœur du vieux Hull, il a eu une relation amoureuse pendant deux ans avec une travailleuse du sexe. C'est à la fin de cette liaison que la vie relativement stable d'Alex a basculé. Il est devenu père d'une petite fille, Anaïs. Peu de temps après la naissance de la petite, la mère a « foutu » le camp.

Fait que, euh... Je suis tombé avec elle, tout seul. Fait que là, c'est à partir de là que j'ai commencé à tomber dans la misère, dans le fonds. Fait que vivre tout seul. J'ai perdu, on avait une maison, j'ai perdu la maison [...]. J'ai été obligé de la placer là. Ben, je l'ai pas faite placer, je l'ai mis sur ma sœur là. Pis ça fait à peu près deux ans et demi, trois ans qu'elle reste avec elle. [La mère] était beaucoup dans la consommation, pis elle à comme un petit, c'est comme... Elle a faite ça pour me faire plaisir dans le fond, parce que moi je voulais un petit là, ben là une petite. Après ça, a dit : « Non, non. C'est pas pour moi être mère. J'en veux pas ».

Aux dernières nouvelles, la mère d'Anaïs est à Edmonton, Alberta. Pour Alex, la petite n'a jamais eu de mère : sa mère, c'est sa sœur. La maison de sa sœur n'était pas assez grande pour accommoder Alex aussi. Pour les six premiers mois, il dormait dans le salon.

Ma sœur, mon beau-frère, elle a déjà deux enfants. Pis euh... C'est pas une grande place. C'est comme... J'avais, j'avais habité chez elle les six premiers mois, mais je dormais sur un lit par terre dans le salon. C'était pas, c'était pas, euh... C'était quand même assez tassé. Fait que là, je me suis envenu par ici. Ici, mais le temps... Je me donne au moins à peu près un an, le temps que je me trouve, euh... Un emploi, je suis capable de me trouver une assez grosse appartement pour la faire vivre là.

Cette sœur, c'est tout ce qu'il lui reste.

J'ai un demi-frère plus vieux. Ben lui, ça fait peut-être vingt ans que je l'ai pas vu. Lui, probablement qu'il est mort, pis qu'il se fait enterrer, pis, euh... On reconnaît pas son corps. [...] Tu vois le genre. J'ai une sœur plus jeune, mais elle, on l'a perdu de vu aussi. Fait que je suis juste en lien avec une sœur que j'adore beaucoup, par exemple.

Après avoir quitté la demeure de sa sœur, il a eu un banc de parc pour maison pendant sept mois. Il se débrouillait en demandant aux passants s'ils connaissaient une place pour le nourrir, l'habiller, etc. Finalement, il est rentré au Gîte-Ami.

Alex a occupé divers emplois, de la construction à gérant de station service. C'était chaque fois des opportunités de travail données par l'entremise de connaissances, d'amis ou de membres de sa famille. Depuis un an et demi, il n'a plus d'emploi. La semaine de notre entretien, Alex a eu les deux premières entrevues de sa vie. Elles ne se sont pas bien déroulées. La trajectoire de vie du père célibataire a été chambardée par la consommation excessive, la naissance d'Anaïs, l'instabilité de logement et la perte de son travail.

### *Andréanne, 29 ans*

Pendant plusieurs années, Andréanne a été une toxicomane. Elle a commencé à fumer de la marijuana à six ans. L'enfance et l'adolescence d'Andréanne se résument à des dizaines de familles d'accueil. Elle a été placée de quinze mois à dix-huit ans dans dix familles différentes, donc un début de vie très mouvementé.

Ça c'est passé... Aussitôt que j'étais bien, ils me changeaient de place. Tout le temps, tout le temps. Fait que je me suis faite élevée d'une manière, d'une manière, d'une manière, d'une manière, d'une manière comme dix, quinze fois. Fait que à moment donné, j'ai... J'ai viré comme vraiment là top du top là. Qu'in regarde, je me câlisse de toute ce qui se passe alentour de moi. Je fais ce que je veux pis regarde, échoeuré moi pas là! Je me suis faite battre, agresser quand même assez souvent fait que, euh...

De quinze mois à trois ans, elle a fait ses débuts dans le réseau de la DPJ (Direction de la protection de la jeunesse). Âgée de trois à six ans, elle a ensuite été placée dans une

famille d'accueil, pour ensuite retourner dans sa famille biologique... Peu de temps après, elle retourna dans une autre famille d'accueil, etc. Andréanne a eu beaucoup de difficulté à garder contact avec sa mère biologique. Elle n'a en somme, selon ses dires, jamais connu une « vraie » famille. Elle a néanmoins essayé d'établir des relations stables avec la dernière famille dans laquelle elle restait, mais ses parents biologiques l'ont très mal pris.

J'ai... J'ai eu de la misère. J'aurais aimé mieux... J'aurais aimé ça comme connaître ma mère plus, parce que c'est quand même ma mère. Fait que... Je ne sais pas. Je ne l'ai pas connue assez pour dire c'est quoi... J'ai jamais connu c'est quoi une famille vrai comme réunie. Je me suis faite poser la question, quand ça va m'arriver? J'essayais tout le temps dans les familles d'accueil... D'être comme... Avoir une famille... La dernière que j'ai faite, ma famille m'a comme reniée un moment donné. J'ai été sept ans sans voir ma famille, à cause que... À cause que la femme, la dernière famille d'accueil que j'ai faite, elle disait, un moment donné, qu'elle voulait m'adopter pis toute. Mais elle m'a jamais adoptée là. J'ai tout le temps gardé mon nom de famille pareil là.

Une trajectoire de vie qui débute par le rejet de sa famille biologique qui disait ne pouvoir garder à sa charge que la sœur et le frère d'Andréanne, laissant celle-ci aux prises avec la grosse machine de la Protection de la jeunesse. Elle dit alors avoir commencé à consommer pour oublier et ce, dès l'âge de six ans.

C'est parce que, je me tenais tout le temps avec du grand monde là. Tout le temps plus vieux que moi. Pis ben, j'allais chez des amis, leurs grands frères, ben, soit ça vendait ou que chose ou que je pigeais dans les sacs... Ma cousine a pigeait dans les sacs, pis a m'en donnait, c'est comme... J'avais tout le temps accès partout où j'allais, dans toutes sortes de drogues, j'avais tout le temps accès là comme automatique. Fait que comme... Veut, veut pas, je ne payais pas pour. Dans le fond, je le volais là.

Andréanne a lâché l'école à quinze ans, parce qu'elle n'était plus capable de se concentrer. C'est à dix-huit ans qu'elle a commencé à perdre le contrôle de sa consommation.

Fait que là, j'étais sur les mushrooms, regarde je voulais avoir du fun. Je voulais aller danser avec mes friends pis toute. Pis là, j'arrive à Alexandra, à Buckingham, man. Ils veulent pas me laisser entrer, je sautais la coche tight là. Là, j'ai appelé mon ex, un de mes ex. J'ai appelé mon chum, je suis comme, là viens me chercher, man. Ils ne veulent pas me laisser entrer, je suis en train de poigner la rage, man. Je suis su les mushrooms tight. [...] Fait que là, il vient me chercher. On s'en va chez un de ses amis. Pis là, un de ses amis, il dit à moi : « Pour te calmer fais une ligne là, ça va te calmer ». Je suis comme : « Eh man! Sais-tu combien d'années que j'en veux rien savoir de l'hostie de puff, man! Je veux même pas rien savoir de la sniff! Je veux rien savoir de la puff! Regarde éloigne moi ça de ça là! Je suis enragée sur les mushrooms, regarde je suis correcte, regarde je vais fumer un joint. Regarde je suis correcte là ». « Non, non. Fait une ligne, fait une ligne ». Là, regarde là.

[Soupir] Câlisse moi patience donne moi la ton hosties de ligne!! Je vais la faire!! Sacrement câlisse-moi patience!! Mais là, fais en une, fais en une autre, une autre, une autre.

Andréanne a été dans le milieu de la rue pendant presque toute sa vie. Inévitablement, ses relations amicales et amoureuses se retrouvent dans ce réseau. À un moment donné, Andréanne voyait des gens aller et venir à l'endroit où elle restait avec son ami de cœur. Ils cuisaient une substance illicite sur le poêle, et un jour... elle s'est découvert des « talents » cachés.

Man, je suis comme là, je voyais le monde, man, commencer faire cuire ça sur le poêle là, sur la cuillère là. Je suis comme... Là, moi je checkais, je checkais, je checkais. Là à moment donné man, ben, mon chum, il travaillait. Il était... Il travaillait... Il faisait la livraison [de drogues pour les vendeurs], fait que il m'a laissé une couple de... Il m'a laissé une couple de grammes. Fait que, euh... Je me suis essayée, man. Je suis comme poigné un gramme, pis je l'ai fait cuire. J'ai essayé de le faire cuire. Ça a marché la première fois. Ça a marché. Je suis comme dans ma tête, je suis comme, ah non... Ben, je suis contente, yes sir!!

Selon elle, son copain n'était pas au courant qu'elle avait commencé à consommer de la « freebase ». Étant consommateur lui-même, il ne voulait certainement pas qu'elle commence une dépendance à cette drogue si « attachante ». Il voulait la protéger, mais la curiosité d'Andréanne avait déjà pris le dessus.

Là, il y a un soir, je suis comme dans ma chambre là... J'avais oublié de barrer la porte, je pense ou il avait ses clés, en tout cas, il rentre, man, dans chambre. Je suis en train comme... Là, je suis comme, « Ah! Fuck! » Il dit : « Qu'est-ce que tu fais là?! » Je suis comme, « Euh... Euh... Euh... Je ne sais pas. J'essaye ». Il dit : « Donne-moi ça!! » Pis là, il check, il dit : « Ah, non... » [Rires] Il me regarde, il dit : « Ah, non... » Là, je suis comme : « Qu'est-ce qui a? Qu'est-ce qui a? Donnes-moi ça! Donnes-moi ça! » Il dit : « Ma tabarnaque, je vais t'arracher la tête!! » Je suis comme, oh non, il vient de s'apercevoir que je sais comment [la faire] comme du monde. Je suis comme, ah... Fuck. Fait que là, ben, il me châte après. Il m'a donné son speech. Mais après ça, mais regarde, tu es un consommateur. Je suis consommatrice asteure. [Rires] Regarde ça va coûter cher en tabarnaque. Fait que, euh... Toute son profit, ben, je le fumais! C'est moi qui le fumais, c'est pas lui qui le fumait, c'est moi. J'étais vraiment rendue trop addict à ça. C'était vraiment comme... Moi, c'était pas le buzz que j'aimais là-dedans, c'était vraiment le goût que ça donnait là. C'est qu'aussitôt que je sentais pu le goût, ben là, j'en prenais un autre, j'en prenais un autre, j'en prenais un autre. Aussitôt que je sentais pu le goût comme, je goûtais pu le goût là, j'en prenais un autre, j'en prenais un autre. J'ai vraiment été addict tight à ça là. De vingt-trois ans à vingt-huit ans là.

Andréanne avoue que l'influence de son copain a joué une grande part dans sa dépendance à la « freebase ». Elle était tellement en amour avec lui.

Regarde encore aujourd'hui si je le verrais, je sais que je retomberais en amour avec, là. Mais euh, lui, c'est pas de sa faute à lui, mais c'est comme lui c'est un consommateur, fait que, euh, j'ai commencé à prendre modèle sur lui un peu. Fait que, euh... Là, je me suis dit, si lui il consomme, ben regarde ça va pas être si grave que ça là. Il avait l'air à tiendre la tête itou fait que. J'ai pris modèle sur lui, j'ai essayé moi itou. Pis j'ai vraiment tombé dans la dope là.

Bientôt, sa consommation intense et excessive l'amena à la rue : personne ne voulait d'elle dans leur demeure. Habitée d'être trimbalée d'un bord et de l'autre dans son enfance, Andréanne poursuivit le même rituel à l'âge adulte, cherchant toujours à oublier ces passages difficiles.

Disons en 2005, je me suis faite mettre dehors de chez nous, mais j'avais une place à rester. Mais, euh, ça a commencé vraiment en... Je pense en 2006-2007. 2005 à 2007, j'ai eu de la misère comme, j'ai resté au Gîte-Ami pendant quatre mois là. Je restais su des amis, euh, j'étais trop consommatrice que le monde ne voulait pas me garder, pis euh... Eux autres, c'était juste comme fumer leurs joints de pot, thats it là. Moi, j'étais vraiment comme trop high pour eux autres là. Fait que je me suis retrouvée quatre mois au Gîte-Ami, un mois, deux mois, tsé je me suis retrouvée quand même assez souvent là. [...] J'ai commencé à consommer beaucoup. J'étais dans rue là. Les dealers voulaient pas m'avoir ou il avait pas de places à rester, fait que là ben, je me retrouvais au Gîte-Ami. Après ça, le lendemain je repartais. Je... J'étais tout le temps sur la go, tout le temps, tout le temps. Un bord pis de l'autre, tout le temps là. Mais ça... Dans ma vie, j'ai tout le temps été sur le bord pis de l'autre aussi, je me suis faite garrocher d'un bord à l'autre. Fait que dans ma... Dans ma consommation, j'essaye de... De me caler là dedans, dans la consommation. Essayer d'oublier, mais c'est comme... Ça rempirait mes choses là, j'oubliais pas. Ça me rempirait les choses.

Elle a commencé à s'implanter fermement dans le réseau de la drogue en travaillant pour les « dealers » afin d'avoir sa « dope ». Elle livrait les produits ; elle ouvrait les portes aux clients ; elle surveillait les transactions, etc. De la marijuana à la « freebase », Andréanne a consommé de la drogue pendant vingt-trois ans de sa vie.

### *Lynda, 39 ans*

Lynda donne beaucoup de conférences en Outaouais, racontant sa réalité, une vie lourde et douloureuse : des sévices sexuels dès six ans, une tentative de suicide à l'âge de huit ans, des tentatives de meurtre, de la violence conjugale, la prostitution, la consommation de « crack », etc.

Originnaire de Montréal, elle a été placée dans une famille d'accueil à onze mois. Ses parents biologiques n'étaient pas aptes à recevoir des enfants d'après la Direction de

la protection de la jeunesse : son père était alcoolique, « gambler » ainsi que toxicomane, et sa mère avait des déficiences intellectuelles dues à de nombreux traumatismes. La famille qui a accueilli Lynda était le dernier recours pour les jeunes connaissant des problèmes diverses, sinon c'était la prison pour jeunes.

Lynda a six ans, lorsque les premiers attouchements sexuels ont débuté.

Ma mère demande à mon frère, tu peux-tu aller chercher Lynda pour souper. Mon frère dit ok. Il court, il est tout content. Je suis de même avec mon frère. « Lynda ! » Ben, là Lynda, en rouvrant la porte, il a vu le monsieur, il est après moi, il a la main icitte. Il me donne des petites attouches. Mon frère s'est assommé. Dans ce temps là, mon frère avait peut-être dix ans. Dix, onze ans. Il a couru pis il l'a dit à ma mère.

Malheureusement, Lynda traduira cette triste expérience par l'importance « de l'amour à tout prix ». « De l'amour, j'en veux donne-moi z'en ! Je m'en fous [que tu veuilles pas m'écouter], mais aime-moi. C'est pas grave le reste ». Durant les années suivantes, elle a vécu beaucoup de déceptions à cause de plusieurs événements qui se sont déroulés au sein de la famille d'accueil. À huit ans, elle a pris un cinq gallons dans la grange familiale. Elle a fait un nœud coulant avec une corde. Elle s'est mis la corde autour du cou et a grimpé sur le cinq gallon... C'est un de ses frères qui l'a sauvée.

Rendue à la polyvalente, elle continue d'être confrontée à des situations traumatisantes. Un soir, Lynda est invitée chez une de ses amies.

Elle m'avait invitée chez eux pour souper. J'étais supposée de coucher là. Méchante belle soirée. J'arrive là, son père ouvre la porte : « Allô, comment ça va ? » « Oh, ça va bien ». Il dit : « Rentre ». Pis là, je rentre. Je soupe avec eux autres. Le soir, il nous a fait boire un jus d'orange. Moi, dans ma tête, jamais je m'aurai douté qu'est-ce qui se serait passé cette nuit-là. Parce que jamais j'aurais été là. J'ai pris le jus d'orange avec ma chum de fille. On a bu un verre de jus d'orange. Mais après que je me suis réveillée après le verre de jus d'orange, « Qu'est-ce que je fais à terre ? », « Qu'est-ce que je fais, mon linge est pas sur moi ? », « Où qu'il est mon linge ? » Moi pis ma chum de fille, on était à terre toutes nues. Son père nous avait abusées. Toutes les deux.

À dix-neuf ans, elle travaillait dans un bar comme « barmaid », et elle rencontre un gars. Ils commencent à se fréquenter.

Mais à moment donné, ce gars là, j'ai venu pour me coucher le soir, une nuit, j'ai venu à la maison, il restait su sa mère. Il dit à moi, il dit: « Attends un peu, je vais aller faire le lit de ma nièce dans la cave ». « Ok ». C'est la fille à sa sœur. J'ai pas rien à craindre. La petite à douze ans. Comprends. Ok, j'ai confiance au gars. « Vas-y. Va faire le lit à ta nièce ». Une demi-heure, quarante-cinq minutes... Qu'est-ce qui fait ? Je me lève. J'ouvre la porte. Je viens pour aller dans la cave, son neveu est assis dans le salon, il me

dit : « Eille ! Mon mon-oncle me dit personne dans cave ! » Je dis : « Woo ! Minute toi ! Je m'excuse, mais mon mon-oncle là, c'est moi, qui s'en vient ! Je veux aller voir qu'est-ce qui se passe là !! » C'est pas normal là ! J'ai descendu pour aller dans la cave, j'ai ouvert la porte. Qu'est-ce que j'ai vu ? J... Je l'ai appelé. Pis il s'en vient envers moi, pis il venait d'attacher ses culottes. Pas de chandail su le dos. « Tu me prends pour une innocente. Tu peux pas me faire accroire que tu as rien faite là, toi ! » J'entendais la petite pleurer en bas. Je le dis à ta sœur, je vais l'appeler la police. Il m'a rentré dans la chambre tête première. Jamais j'aurai pensé que ce gars là était de même. Jamais. Il a poigné un oreiller. Il me l'a mit de la face. Pis il dit : « Toi, tu parleras pas ! Tu parleras jamais ! » [J'ai juste réussi à me défendre]. J'ai poigné mes clés, pis j'ai pris mon char, pis je me suis sauvé de là. Ça l'a été la première violence conjugale et tentative de meurtre, ça commence mal.

Son lourd passé de victime d'agressions sexuelles lui revient en tête. Elle se pose de nombreuses questions concernant l'évènement, et elle laisse le gars. Elle continue à travailler dans le bar, mais à un moment donné, une de ses copines lui demande de l'aide : son ami de cœur lui doit de l'argent. Elle souhaite que Lynda l'accompagne. Lynda part avec son amie. Elle rencontre l'ex-copain. Il est son « genre » : « Tattoo, boisson, drogue ».

Moi, le soir, je me rappelle, elle m'avait dit qu'il était vendeur. Fait que je m'en tourne là le soir même. Je me trouve une excuse, c'est sûr là, je veux rentrer là là, je veux le voir ce gars là. Pis je me trouve une excuse. « Je peux tu rentrer ? » « Ben oui, tsé rentre » Jase, jase, parle, parle. J'ai faite exprès c'était en plein tempête de neige, c'est l'hiver, hein ? Fait que, ouais, ben, à moment donné, j'y dis : « Ça me tente pas de retourner avec la tempête qui fait là. C'est ben trop glissant ». Je suis une bonne driveuse, c'était même pas vrai. C'est la plus belle excuse. « Ouais », ben il dit : « J'ai pas de place chez nous ». J'ai dit : « Tu dors à quelque part toi calique ? » Ben, il dit : « C'est un petit lit ». « Pis tu te pousseras au fond ! Il a pas de danger, je ne ferai rien. Casse-toi pas la tête ». [Rires] J'ai jamais reparti de la pendant cinq ans.

À vingt-trois ans, Lynda amorça une autre étape de sa vie, celle qui l'amena à la rue. Elle n'avait jamais consommé de substances illicites avant ce temps là. Entourée de gens qui consumaient dans cette relation amoureuse, elle est devenue très curieuse de la substance fumée par ces personnes.

À moment donné, j'ai vu ce gars là commencer à, (...) il fumait quelque chose avec ses chums, il avait un paquet de chums de gars qu'il était avec. Pis, je sentais tout le temps une senteur. « Eille, c'est quoi ça ?! » Ben, il dit : « Ça, touche pas à ça ! » « C'est quoi ? » « Hostique, qu'est-ce que ça fait ? Tout le monde, vous êtes toute poigné ensemble, hostique, ça doit être bon à quelque part ! » « Ah », il dit : « Fait pas ça ». « Laisse-moi essayer ! Je ne suis pas plus niaiseuse que toi ! » C'est là que c'est arrivé. La minute que j'ai goûté à ça. Ils appelaient ça de la freebase. La minute que j'ai goûté, le goût que ça faisait, le son que ça faisait, le feeling que ça faisait. Je l'ai regardé, je lui ai

dit : « Donne-moi s'en un autre ! » Il dit : « Je le savais ! » Il dit : « Je t'avais dit de ne pas goûter à ça ». Mais il avait raison.

Quand elle était jeune, Lynda voulait être un agent de la paix, suivre des cours en techniques policières. « J'avais rien que ça en tête. Je voulais donc y aller. J'ai changé de route, chemin, comme on dit carrément ». À la « freebase » s'est bientôt ajoutée la coke aussi. La prostitution est venue par la suite afin de payer pour cette consommation qui était devenue son occupation principale. Travaillant dans le milieu de rue, Lynda fait la connaissance d'autres personnes qui lui donnent un « conseil » pour faire plus d'argent... sans vendre son corps.

Ils m'ont dit : « Lynda, on connaît un truc. T'aurais pu besoin de vendre ton cul pour faire de l'argent. Tu vas faire autant d'argent. » « Ah ! Ouais ! » « Ben oui ! » Il dit : « Tu vas rien que au magasin avec des cartes d'identité. Tu fais rien que changer un chèque. On va te donner quatre cent, cinq cent piastres ». « AH OUAIS ! » « Ça prend dix minutes, qu'in ! » Yeah right, j'y va. C'est sûr que j'y va. Fait que qu'est-ce que ça me donnait ? Il y a des semaines, dans deux semaines de tant, deux milles piastres. Le lendemain, tu te réveilles, tu as même pas une tranche de pain à manger. Tu as rien. Tu as même pas une cigarette. TOUTE passe dans la consommation.

Dans la consommation de drogues fortes, Lynda ne dormait plus pendant des semaines. Elle se laissait mourir à petit feu. Après des épisodes de violence conjugale avec son ami de cœur, elle le quitte et part pour Montréal. Elle rencontre un autre homme : le même style.

Je voyais que c'était pas mal le boss de la place là. Personne l'écoeurait. Fait que encore là moi, click. Lui, je le veux. Fait que, je commence à le fréquenter. Je commence à rester avec. Ça va bien. Il me frappe pas, mais il est alcoolique. Moi dans ma tête d'enfant, encore là, il m'avait déjà parlé qu'il a un gars qui avait trois ans plus jeune que moi. Que son ex lui avait jamais montré son fils. Moi dans mon cœur à moi, j'ai dit je vais lui en donner un petit. Il dit : « Je peux pas avoir de petit à l'âge que je suis rendu là, je suis trop vieux. J'en veux pu ». Moi, ma petite tête de mule, je fais exprès pour tomber enceinte. Là, j'ai dit ça va le rendre heureux. Pis il y a jamais connu son fils, il en voulait un fils, pis je vais lui en donner un fils.

Durant sa grossesse, Lynda a recommencé à consommer de la drogue forte, suite à une visite chez une vieille amie. Heureusement, les médecins ont réussi à sauver le petit garçon. En peu de temps, elle revient à Hull et elle dérape encore une fois. « Comment de soirs, il faisait moins trente dehors, pis j'étais su un coin de rue, que tout le monde sont là pis ils ont frette dehors, pis moi, j'ai des sueurs, pis je suis en manche courte, pis j'ai

CHAUD ? » Encore une fois, elle croise un autre homme – alcoolique, toxicomane et violent.

Ce gars là, j'ai commencé à sortir avec. C'est un autre fraudeur, yes sir ! Encore plus d'argent, encore plus de party ! La roue a repart encore ! On recommence [la lune de miel]. On recommence à geler. On recommence à avoir une liaison. Plus la violence conjugale, elle embarque. Un soir, ça faisait quatorze jours que j'étais su la rue. J'étais pu capable. Vraiment là, quelqu'un m'aurait donné le crack en pleine face, j'aurais dit va-t-en ! Je ne suis pu capable ! J'aurais braillé. Je m'aurais mis à genou. Je suis pu capable. Ça faisait quatorze jours que j'étais sa rue. J'avais pas eu le temps de manger, juste boire de l'eau. Pis c'était la consommation, la consommation. À moment donné, je décide, je m'enfui. Je m'en vais au Gîte-Ami me reposer. Je veux juste un lit. Je veux juste me reposer. C'est tout ce que je veux. J'avais pas d'argent, j'avais pas de dope, je voulais dormir. Laissez-moi dormir. Fait que je me couche, je me réveille dans le boute de trois jours. La notion du temps, je l'ai pu. Ça fait tellement longtemps que j'ai pas dormir que je l'ai pu. Fait que au boute de trois jours, quand je me suis réveillé au Gîte, il faudrait que j'aille chez nous. Il va être en hostie, il va m'arracher la tête. Yiiii ! Pédale, là j'étais su les nerfs ! Je m'en va au téléphone, je l'appelle. J'y dit : « Allô, c'est moi » « Où tu étais ?! Où que tu es ?! Qu'est-ce que tu fais ?! » « Ben, je suis au Gîte là... J'aimerais ça aller chez nous... » « Ok, bébé, viens-t-en là ». « Ok... » Je m'en vais chez nous. C'était plein de monde. Quand j'ai ouvert la porte, pis il a vu que c'était moi, il a dit au monde de s'en aller. Quand j'ai rentré, j'ai avancé. Il a fermé la porte, mais j'ai remarqué qu'il a fermé le lock de la porte. Il a arrivé en avant de moi. Il a mis une chaise en avant de moi, il a dit : « Assis-toi. J'ai à te parler ». « Où tu étais ma chienne ?! » « J'étais au Gîte ». « menteuse ! » Il me christ une volée sur la yeule. « Tu vas me dire la vérité ! Tu vas ne dire qu'est-ce que je te dis ! » « Ben, j'étais au Gîte ». Il dit : « Avec qui ?! » Ben là, j'étais toute seule là moi. Avec qui ?! Il faut que je trouve un nom ! « Ah ! Jacques ! » « Jacques qui ?! » Euh... Je sais pas moi, Jacques Parent ! Comme vous voyez icitte sur la photo, le premier coup qui m'a frappé, c'est l'œil qui m'a ouvert icitte. Un uppercut. J'ai tombé à terre. Habituellement, je pensais que les coups faisaient mal. Mais ça engourdi. Tu sens rien. Quand je me suis levée de à terre, j'ai faite ça de même. Je trouvais qu'il y avait du liquide, mais je ne comprenais pas pourquoi. Je me rappelais juste d'être à terre, je me rappelais pas qu'il avait swingné. J'ai faite ça même, quand je me suis salie. J'ai vu la couleur du sang. C'est là que je me suis mise à paniquer. (...) Il m'a poigné par le poil de la crinière. Il me réassit, il dit : « J'ai pas fini avec toi ! » Il a poigné un couteau su le bord du comptoir. Il est ça de long. Il met le couteau su le bord de la table, il dit : « Tu vas me dire la vérité ou ben non, tu sors pas d'icitte à soir ! Je vas te crever, c'est tu clair ?!! Tu fermes ta gueule, tu t'écrases, tu vas dire qu'est-ce que je veux dire !! » « OK ! » « Qu'est-ce que t'as faite avec ce gars là ?!! » « RIEN ! » C'est là qu'il m'a ouvert l'autre œil. Il m'a ramassé à terre, il m'a mis su la chaise. Il dit : « Tu vas TOUTE me dire qu'est-ce que je veux entendre ?! C'est tu clair ?!! » « OK là » Je commençais à poigner à peur là là, je me sentais dans ma tête à moi là. J'en lignais inque le couteau. C'est quand qu'il va s'en venir avec le couteau ? C'est quand ? Là, je me tenais prête. Quand qu'il m'a poigné ici là, il a fallu que je lui dise que j'ai faite ça au gars. J'y ai fait à croire que c'était dans les marches ici. Voir, si ça se pouvait ! Il m'a poignée sur le bord de même là, la morsure que j'ai su la joue, c'est pas dur à voir, il a un rond ici. C'est une morsure avec des dents. Il dit : « Tu verras pu d'hommes ! Je vais te dévisager, je vais t'arracher la peau de ta face ! » Il l'a faite avec ses dents. La seule manière que j'ai mis terme à ça. Je me suis mis à genou devant lui, pis j'ai dit : « Bébé, je te jure, je m'en va te chercher une roche ! Laisse-moi rien que sortir d'ici ! » « Regarde

TON visage ! » Je poigne une guenille, un chandail, je suis là j'éponge. « Je vais me maquiller, je te garantis je te pogne un client ! Je t'emmène une roche ! » « Tu es sûre ?! » « Oui, oui ! Je t'aime ! Je t'adore ! » (...) J'ai ouvert la porte, j'ai sorti.

Elle est allée au poste de police. L'homme a eu quatre mois de détention. Deux semaines après sa remise en liberté, il était à sa porte : « Bébé, je t'aime ouvre la porte. Pardonne-moi ! » .

Consommatrice de drogues dures et survivante de violence conjugale, Lynda a vécu plusieurs épisodes d'itinérance. Elle sautait d'une relation à une autre pour subvenir à ses « besoins » ainsi que de se garantir un logement.

### *Junior, 44 ans*

Junior est autochtone. Il a un côté spirituel très fort. Il se dit « Shaman ». « Pour moi, mon Créateur est très important. Là, il y a une force très grande entre moi pis Lui. Pis je peux communiquer avec Lui, pis j'entends sa voix ».

À quarante-trois ans, Junior a appris que son vrai père est un guerrier Mohawk des États-Unis. Sa mère lui avait caché la vérité toute sa vie. L'homme qui l'a battu, martyrisé et abusé n'était pas celui qu'il semblait être.

J'ai une expérience de vie, donc j'ai appris à jouer avec la violence, à devenir agressif. J'avais pas le choix. J'ai vécu dans des vécus agressifs, dans des milieux de pauvreté. Parce que c'est, mon père, mon père était pas mon père, tsé. Je l'ai su à quarante-trois ans, tsé. Ça fait un méchant mélange ça dans ma tête. Hein. Celui que j'ai tout le temps eu comme popa, c'est pas mon père. J'ai été battu, martyrisé par ce gars là. J'ai eu des deux par quatre de péter dans le dos par ce gars là. Eille ! J'ai mangé des volées de là à aller là, mais en porté deux fois plus grand. C'est pas évident.

Âgé de six ans, Junior s'est fait heurter par un véhicule et transporter soixante-cinq pieds avant que le conducteur réalise quoi que ce soit. Il a dû réapprendre à marcher, à manger, etc. Selon Junior, c'est là qu'il est mort pour la première fois. Il est « revenu » sur terre avec un don particulier : le don de guérison.

Ça fait depuis l'âge de six ans que je suis revenu avec [le sort]. Imagine-toi un enfant de six ans, qui arrive pis qui touche à son propre, à une de ses amis à l'école, qui a mal, pis tu lui dis : « Ben non, ça va aller », pis y touche, pis c'est toi qui poigne la douleur, pis elle, a sent pu rien, mais toi, tu l'as en hostie par exemple ! Hein ?! Après ça, tu veux pu toucher au monde. Tu veux pu... Ça fait un fuck-up dans un cerveau d'être humain. C'est pas évident à vivre.

Il a connu l'amour avec un grand « A » qu'une seule fois. Elle s'appelait Marie-Claude. Malheureusement, elle est décédée : elle a été frappée par un autobus alors qu'elle traversait la rue.

Pis elle est morte la journée de ma fête... Ça te donne une idée, hein. Une belle journée de fête là, ta blonde s'en vient te dire : « Je m'en va chercher ton cadeau, bébé. Viens-tu avec moi ? » « Non, non. Je vais continuer à aider mon père à travailler ». Hein. Je continue à l'aider. J'apprends deux jours après, elle est morte. La journée de ma fête. Elle est morte LA journée de ma fête en allant chercher mon cadeau de fête.

À partir de ce moment-là, Junior a entrepris ses premières expériences avec les drogues, pour finir dans la rue avec une seringue dans le bras. « Parce que à partir de Marie-Claude, j'ai pas arrêté. Ça a commencé avec de la poudre dans le nez, ça a fini avec une seringue dans le bras ». Junior identifie très bien son point de (re)chute : c'est de penser à cet amour perdu.

Il faut pas que je me mette à penser à elle, parce que je vivrais pas. C'est MON point de chute, je sais où qui est mon point de rechute. C'est ça le problème. Parce que j'ai assez hâte d'aller la rejoindre, tu peux t'imaginer comment.

Malgré cela, il a terminé un programme de deux ans au Cégep en sciences de santé, mais il a été faire un cours pour être monteur de structure d'acier. Il aime trop les sensations fortes.

En plus, le milieu carcéral ne lui est pas étranger. Il a eu de nombreux séjours en détention pour voies de faits graves avec lésions corporelles. Comme si Junior « ne s'était pas assez battu dans la vie ».

C'est la violence qui m'a amené dans le milieu carcéral. C'est pour ça que j'ai été dans le milieu carcéral, parce que j'ai battu du monde. Je me défendais, mais quand je me défends je m'arrêtais pas. De me défendre. Il en a un qui m'attaquait j'y crissais une volé, mais j'arrêtais pas à deux, trois coups de poing. Il était rendu à terre et je continuais à varger dedans. Moi, il fallait que je casse des membres. Ok. C'est de même que je me suis ramassé en dedans.

Après ces allées et venues entre les institutions carcérales et la rue, il est mort pour la deuxième fois à quarante ans. Il a d'ailleurs maintenant une batterie à la place du cœur.

Mais j'étais pas capable de me suicider, fait que je me suis shooté jusqu'à temps que le cœur lâche. La meilleure manière c'est en faisant du speedball. C'est la meilleure manière de faire arrêter un cœur.

Ce bref passage dans l'au-delà lui a apporté une autre « habileté » : il peut maintenant parler avec les morts.

Après ça, tu reviens, pis tu vois des fantômes là. La deuxième fois que tu es mort, tu reviens pis tu vois des fantômes. Moi, si il y a un esprit qui rentre ici, je le sais. Je suis leur porte de salut. Je les retourne à mon Créateur. C'est fucké, hein ? Je suis leur porte de salut. Une manière de parler. Mais c'est ça, dans le fond. Moi, je les retourne à la lumière. Je les envoie à la lumière. Il est temps de partir, il est temps de partir. Que tu le veules ou que tu le veules pas. Que tu sois une mauvais ou une bonne énergie. C'est qu'il en a qui vont venir, mais ils vont repartir. Ça, c'est ceux là que MOI, j'appelle.

Ces « expériences » se traduisent par de nombreux obstacles pour Junior. L'adaptation à ces « talents » rend difficile l'insertion dans le milieu du travail ou la constitution d'un réseau social stable.

### *Bernard, 68 ans*

Bernard est un adepte du jeu d'échecs. Les échecs et la lecture sont ses deux occupations principales. Bernard a une santé fragile : une détérioration de sa condition physique due à des années de consommation de substances illicites, notamment le hasch, le crack et la cocaïne.

Ses parents biologiques se sont séparés lorsqu'il était très jeune. Il n'a pas connu son père. Bernard est resté jusqu'à l'âge de quatre ans avec sa mère biologique. Cependant, il a vécu plusieurs traumatismes avec elle puisqu'elle souffrait de troubles graves de santé mentale.

Ma mère est une personne maniaco-dépressive. Euh... Pis c'est une personne, on était neuf enfants. On était pauvre. Il y avait pas beaucoup d'argent à la maison. Mon père nous donnait de l'argent pour la nourriture... C'était difficile, disons. Ça fait que, ma mère piquait des crises de colère comme, pour des petites affaires de rien. Elle nous battait assez sévèrement, une manière déraisonnable disons, une manière exagérée. Ça fait que, ça ça m'a marqué beaucoup. Ça m'a... Je pense ça été un des facteurs qui m'a le plus marqué à peu près.

La majorité de la famille de Bernard combat ou combattait une dépendance, soit l'alcool soit la drogue. Il ne reste plus de liens entre les membres de la famille. Lors de

notre rencontre, Bernard se sentait très isolé socialement.

Comme la majorité de ma famille, les enfants sont soit alcooliques ou de... Qui s'adonnent à la drogue. À la drogue, attends minute, il en as-tu plus que, j'ai un frère, un des mes frères qui est le plus âgé, euh... Dans mes sœurs, non. Mais on est deux dans la famille, qui ont accroché sur la drogue, mais les autres sont alcooliques ou l'étaient. J'ai deux frères qui sont décédés maintenant. Moi, je suis un des plus jeunes dans famille. J'ai une sœur de... Deux ans plus jeune que moi, que je parle pu... J'ai un autre frère aussi a qui que je parle pas. Euh... Il reste pu ben ben de lien familial. Vraiment tsé comme... C'est pas... C'est pas... Je suis pas mal, je suis pas mal tout seul dans la vie là, tsé comme. Je leur parle certains, à l'occasion tsé comme. Mais pas plus que ça.

Inévitablement, il explique que le fait de se sentir rejeté, même aujourd'hui, a une grande influence dans sa consommation. Afin de fuir la réalité, Bernard consomme encore de la cocaïne à ce jour. Une dépendance qui prend racines dans plusieurs évènements de sa vie.

Bernard a grandi sur une ferme en famille d'accueil, mais il s'est toujours senti mis à part à cause de sa piètre condition physique. Il a terminé sa neuvième année en campagne et il a poursuivi ses études dans les cours scientifiques. Il voulait entrer dans les forces armées, malheureusement il a été refusé.

Je voulais aller au Collège militaire Royal de St-Jean, quand j'ai fini ma douzième année, j'ai pas été accepté à cause de ma vue. Les exigences étaient beaucoup plus sévères dans le temps. Parce que... Pis j'ai pas été accepté, ça fait que ça m'a laissé un petit peu comme dans un vide là, tsé comme, je comptais là dessus. Là... Pis j'étais rendu pas mal saturé aussi sur le point de vue étude, parce que j'avais étudié énormément. J'étais un premier de classe, tout le temps du secondaire. Premier, deuxième de classe. J'avais consacré énormément d'énergie, disons, aux études. Ça fait que là, j'ai décidé d'aller à l'Université de Montréal, mais je me suis ramassé à l'Université de Montréal en chambre, pas aucun milieu là tsé comme. Je commençais à avoir des problèmes de stabilité émotionnelle, sociale là tsé là. [...] J'ai été là trois mois, je pense jusqu'aux fêtes, pis j'ai abandonné. [...] J'avais failli mon année à Montréal là tsé. J'étais rendu comme saturé.

Quelques mois plus tard, il s'est trouvé un emploi comme comptable dans une banque provinciale. Un jour, un de ses amis lui avait donné un chèque de cent dollars sans fonds. Bernard n'avait pas les moyens de le remplacer, alors il a pris de l'argent dans les réserves de la banque. Il pensait pouvoir le rembourser à la prochaine paye, mais les inspecteurs sont rentrés la soirée même. Il a perdu son emploi.

Ça fait que, ça m'a révolté énormément, parce que j'avais mis beaucoup d'ouvrage pour remettre cette succursale là, euh... en état. Quand je l'avais pris, ça faisait pas mal dur. Ça fait que, ça ça été ma première révolte là vraiment contre la société. Là, j'ai eu de la misère à me trouver un emploi, naturellement. Parce que dans mon domaine où j'avais des

connaissances comme la comptabilité, je ne pouvais pu retravailler dans une institution, ça fait que...

En 1970, il travaillait pour la commission scolaire lorsqu'il a eu un accident de voiture. Suite à cela, il a entrepris sa « carrière » de voleur à main armée pour subvenir à ses besoins de consommation.

Après ça, en 70, j'ai eu un accident. J'avais pas d'assurance. Le copain, la personne que, qui m'avait demandé de lui donner un lift, m'a actionné pour cent dix mille piastres. Je faisais à peu près trois cents piastres par semaine, je pense dans le temps, en 70. Quand elle m'a actionné pour cent dix mille piastres, non seulement, j'étais révolté, mais j'étais aussi, je ne pourrai jamais payer ça. [...] Mais quand même... Ça fait que là, cette deuxième révolte là a fait que j'ai quitté mon emploi. J'ai commencé à fumer du hasch. Je me tenais déjà dans un milieu marginal, milieu de la rue. Ça fait que naturellement là, je suis retourné complètement de ce milieu là de, toutes les jours là tsé, passé la majorité de mes journées dans le milieu marginal, criminel à dire aussi naturellement, soit pour la drogue ou pour des vols. Ça fait que la première chose que j'ai su, j'ai commis un vol à main armée. Pis je me suis faite prendre. Ben, c'est pas le premier que je me suis faite prendre, je me suis pas faite prendre pour le premier là. [Rires] Je me suis faite prendre sur le deuxième ou le troisième, je ne pourrais pas dire exactement. Puis j'ai été condamné à sept ans de pénitencier. Ça fait que, ça été le début de, d'un autre genre de vie complètement à ce que j'avais vécu. [...] Ça fait que, ça explique un peu le début de ma consommation aussi, pis le début aussi d'une vie qui m'a amené à l'itinérance, plus ou moins là tsé comme.

Selon Bernard, le juge voulait imposer une peine exemplaire à tous les criminels commettant des actes avec des armes à feu et ce, suite au meurtre d'un policier abattu peu de temps avant.

Il avait un policier qui s'avait fait tué à Hull. Par quelqu'un, par un arme à feu là, une personne avec une arme à feu, ça fait que, il y avait beaucoup de pressions de la part du corps policier, pour les vols à main armée, naturellement. Ça fait que le juge m'a donné sept ans de pénitencier. Ce qui était pas mal exorbitant dans le temps là. C'était vraiment, si je peux dire, hors norme disons là. Pour une première offense là. Ça fait que ça aussi, ça m'avait pas mal révolté. Ça fait que quand je suis sorti du pénitencier, j'ai recommencé. Mais pas immédiatement, mais pas longtemps après. J'ai commencé.

Malheureusement, ça n'a pas été sa première ou sa dernière visite dans un centre de détention. Les prochaines années de la vie de Bernard ont été marquées par la consommation, le jeu et des épisodes d'itinérance. À un moment donné, Bernard réussissait à freiner ses dépendances et à un autre, il recommençait ses « vieilles » habitudes. Il a décidé de s'isoler de la société pendant cinq ans, tout seul dans le milieu de la forêt pour éviter de consommer, mais aussitôt revenu en ville, il cultiva de la

marijuana afin de se procurer sa cocaïne. Il se nomme lui-même « Junkie » à cette époque là.

### 3.1.3.1. « *Personne n'est à l'abri* »

Nous sommes souvent bombardés de slogans des médias ou des organismes communautaires : « Personne n'est à l'abri », « Du jour au lendemain, vous pouvez vous retrouver à la rue », etc. Qui sont réellement ces individus ou ces groupes sociaux qui sont touchés par le phénomène de l'itinérance?

[...] Que, tsé, qu'on consacre pas les ressources, pis naturellement la dépendance, il y a un milieu de vie aussi dans la dépendance. C'est comme un milieu social. Ça joue un grand rôle aussi. Ça joue un grand rôle, mais ça joue un grand rôle, dans le sens que ça contribue aussi à augmenter la population des consommateurs, dans un sens. Pour les gens qui sont fragilisés, comme moi si j'avais pas été fragilisé du point de vue social, psychosocial, j'aurais probablement pas tombé dans la dépendance. Pis d'après mon expérience, je peux dire facilement que la majorité du monde qui sont dépendants, ont justement vécu des problèmes qui les ont amenés à la dépendance. C'est sûr qu'il en a quelques-uns que c'est un choix volontaire, tsé. Mais je pense que, comme moi, j'étais un candidat idéal. Tsé comme, j'avais pas de milieu familial. J'ai resté en chambre pendant des années quand j'ai fait mon secondaire, pis tout le temps de mon secondaire, j'ai resté seul en chambre. Ça fait que. Naturellement, mon milieu c'était la rue pas mal déjà là, tsé comme. Ça fait que, c'est un peu presque évident que je tomberais là, dans, d'une dépendance, pis dans le piège, tsé là. Pis c'est vrai aussi pour beaucoup de monde. C'est vrai pour la majorité du monde, je pense, sont dépendants (*Bernard*).

D'après nos données, ce n'est pas n'importe qui qui peut « sombrer » dans l'itinérance. Malheureusement, les personnes « pré-itinérantes » sont déjà des plus vulnérables : la majorité provient d'un milieu social défavorisé. En d'autres mots, il s'agit d'essayer :

« [D]e saisir la marginalisation, véritablement, comme un *processus*, et de comprendre la situation de ces individus à l'aboutissement d'une dynamique d'exclusion qui se manifeste déjà avant qu'elle ne produise ces effets complètement désocialisants. La grande marginalité se présente ainsi à la fin d'un parcours. Cette zone d'exclusion, ou de quasi-exclusion, est alimentée aussi bien par les marginaux proprement dits que par ceux qui sont menacés, instables, fragiles, et qui risquent d'y basculer » (CASTEL, 1994 : 11).

« Ainsi l'exclusion n'est ni arbitraire ni accidentelle. Elle relève d'un ordre de raisons proclamées » (CASTEL, 1995 : 18). Les participants interviewés possèdent un faible niveau de scolarité aussi bien en terme de formation générale qu'en terme de

formation professionnelle ou technique : au mieux, quelques mois d'études postsecondaires voire deux ans de cégep, au « pire », l'arrêt de l'école à 15 ans (quatre de nos participants masculins, par ailleurs, avaient des emplois de cols bleus instables ou « saisonniers »). Leur niveau d'éducation et leur type de formation renverraient à ce que Bourdieu (1980) appelle un maigre *capital culturel*.

En plus de ce capital culturel limité, les participants de l'étude ont un handicap social important : un manque de relations interpersonnelles « saines » ainsi qu'un faible lien familial. La famille ferait partie du *capital social* défini par Bourdieu (1980):

« Le capital social comprend les ressources actuelles ou potentielles liées à la possession d'un réseau stable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance et de reconnaissance mutuelles, autrement dit liées à l'appartenance à un groupe. Ce réseau, en assurant à chacun de ses membres le soutien du capital possédé par l'ensemble du groupe, fournit à tous les « lettres de créance » qui leur donnent accès au crédit sous toutes ses formes. Ces relations ne peuvent exister que dans la pratique, dans les échanges matériels et (ou) symboliques qui contribuent à leur maintien. [...] Le capital social est donc fonction de la capacité des agents de transformer des relations contingentes en relations utiles ou potentiellement utiles » (BOURDIEU, 1980 cité dans LÉVESQUE et WHITE, 1999 : 28).

Au moins six participants sur sept ont vécu une enfance très mouvementée, marquée de nombreux incidents d'abus et/ou de violence aux mains de membres de la famille et/ou d'amis. Il n'est pas surprenant de constater que les liens familiaux sont très peu présents et/ou conflictuels. Étant privés de cette forme élémentaire de soutien et de solidarité, ils seraient « tout simplement moins outillés pour amortir une chute sociale » (LABERGE, LANDREVILLE, MORIN, CASAVANT et CHAREST, 1998 : 57). Les usagers interviewés sont aussi limités en ce qui concerne leur cercle d'amis, ayant brûlé tous les ponts possibles. Confrontés à la capacité réduite de faire appel à des ressources informelles pour régler/gérer des situations problèmes, ces individus sont souvent contraints de se diriger vers les services institutionnels (communautaires).

Si un divorce, une polytoxicomanie, la perte d'un emploi ou la perte d'un être cher sont autant d'événements vécus par les participants de l'étude, ils sont rarement leur « première rupture », celle qui les dirigerait brutalement vers une désinsertion sociale. Il y a inévitablement eu, pour chacun d'entre eux, d'autres situations préalables qui ont marqué leur parcours de vie et qui les ont d'emblée rendus plus « vulnérables » à une

« [re]chute ». D'après Roy (1995), « c'est le cumul des ruptures dans ces différentes sphères qui indique le niveau de progression dans le processus de désinsertion sociale : les unes précédant souvent les autres; les unes entraînant souvent les autres; mais sans lien de nécessité strict » (ROY, 1995 : 75). S'il faut éviter de tomber dans une caricature (dangereusement déterministe) qui évoquerait des parcours de vie homogènes et « tout tracés », force est de reconnaître que les usagers des services institutionnels que nous avons rencontrés « ont des modes de vie semblables et que les systèmes explicatifs se rapprochent pour les différents groupes; ces groupes se caractérisent [en effet] par le cumul et la récurrence des ruptures et des problèmes rencontrés » (ROY, 1995 : 77).

Les portes du marché du travail leur demeurent quasiment inaccessibles; l'argent provient de différentes agences gouvernementales; ils font le va-et-vient entre des logements temporaires et des centres d'hébergement, etc. Ces gens souffrent alors d'« un déficit d'intégration par rapport au travail, au logement, à l'éducation, à la culture, etc. On peut alors dire qu'elles sont *menacées d'exclusion*. Ces processus de marginalisation peuvent alors déboucher sur l'exclusion à proprement parler, c'est-à-dire sur un traitement explicitement discriminatoire de ces populations » (CASTEL, 1995 : 19). D'après Castel,

« [Q]u'elle soit totale ou partielle, définitive ou provisoire, l'exclusion, au sens propre du mot, est ainsi toujours l'aboutissement de procédures officielles et représente un véritable *statut*. C'est une forme de discrimination négative qui obéit à de strictes règles de construction » (CASTEL, 1995 : 19).

En conséquence, « leur lieu d'insertion devient le réseau des soupes populaires, des ressources communautaires et caritatives spécialisées dans le support aux personnes itinérantes ; ce réseau devient synonyme de support matériel et affectif » (ROY, 1995 : 77). L'itinérance serait donc l'aboutissement d'un long processus de nombreuses ruptures dans le parcours de la vie des usagers.

### ***3.1.3.2. Les étapes de la désinsertion sociale pour nos participants***

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, la désinsertion sociale est un processus dynamique qui renvoie essentiellement à quatre étapes : la première rupture, l'enchaînement des ruptures, le décrochage et finalement, la déchéance. Au cours de

l'analyse de nos entretiens, ces étapes se sont reflétées dans le discours de nos participants.

Il n'est pas toujours facile d'identifier à l'intérieur même des processus de désinsertion respectifs les ruptures cycliques qui distinguent les phases d'itinérance des phases de non-itinérance. Les participants ont tous vécu plusieurs événements traumatisants qui auraient pu jouer un rôle important dans leur glissement « social », que ce soit Alex et l'arrivée inattendue de sa petite fille, Junior et l'« enfer » de son enfance, etc.

Lorsque Rock a perdu son emploi à cause d'accusations d'harcèlement, il a trouvé cela très difficile et il s'est vite retrouvé, dans les mois qui ont suivi l'incident, dans la rue. Il n'avait pas seulement perdu son gagne-pain, mais son identité personnelle et son indépendance.

« Parce qu'en 2003, j'étais dans rue, mais je va dire que ça a des câlines de bons côtés ça. Je sais quoi faire, je sais où aller, pis je sais... J'ai été un mois et demi là. Premier février au 14 mars 2003. Tu apprends. Pis je va te dire une affaire, le monde qui pense qu'il se passe rien la nuit là. Hein ! Il s'en passe beaucoup de choses. Les gens qui travaillent la nuit dans les restaurants, ou dans les postes d'essence, ben c'est toute ce monde là qui m'a aidé » (*Rock*).

À l'étape du décrochage, le rôle des organismes communautaires est considérablement important dans la (sur)vie des personnes en situation d'itinérance. Le fait d'être « sans chez moi » et d'être dans une institution « communautaire » n'est pas sans effets néfastes sur l'identité personnelle des usagers.

« Il y en a beaucoup comme mettons qui fait affaire avec ça parce que ça leur tente pas de rien faire d'autre, dans le fond. Ils profitent d'ici dans le fond. Euh... Ben, moi, je te dirais que pour moi, ça va bien. Mais souvent quand que le monde me disent : « Où que tu es ? ». « Ah, je suis au Gîte-Ami ». « Ah, pourquoi ? ». Ils se font une image. Ça, il a ben du monde qui pense que... Tu es au Gîte-Ami, fait que tu es consommateur ou euh,... Tu es un gars dans rue, c'est parce que tu fais rien de bon. Tu veux pas rien faire ou ok, tu t'es rendu là, parce que tu as plus ta place admettons, qu'est-ce que t'as faite ? Tu consommes, tu t'es faite couper ton loyer (*Alex*).

Lors de son « séjour » dans le Gîte-Ami, Jacko a croisé un des ses vieux amis, et celui-ci ne pouvait pas croire ce qu'il voyait :

« Qu'est-ce tu fais ici?! » Là lui, là lui, quand il me vu là là lui, c'était dépassé sa mémoire là. « C'est pas mon chum, Jack! Qu'est-ce tu fais ici?! Ça pas de sens! Tu as toujours travaillé! Pis qu'est-ce qui t'arrive?! » Là tout suite. C'était... C'était la fin du monde là pour lui!! » (*Jacko*).

Dans la dernière étape de la désinsertion sociale, il s'agit d'incorporer l'identité et les « nouvelles » valeurs de la sous-culture d' « exclus ». Pour Rock, l'entrée dans le mode de vie de l'itinérance a été un choc important. Inévitablement, il apprend à défendre (et à se rallier à) ces « semblables » itinérants.

« Ils [les policiers] m'avaient monté au poste, parce que le logement était à mon nom, pis à un autre de mes colocs. Pis, essayer de me faire dire, euh... J'ai rien dit... [Rires] C'était drôle, parce que... La... enquêtrice avant que je sorte du bureau de police ici [Sons inaudibles]. Elle dit : « Écoutes Rock, toi, tu en sais beaucoup de choses, hein ? Mais tu parles pas ? » J'ai dit : « Non, moi je suis comme un Ziplock. J'irai pas mettre mes... peu importe qu'est-ce qui font de leur vie, mes colocs ou mes amies de filles ou... Non, c'est pas mon style de dire, de dire... Euh, c'est leur choix de vie, pis c'est votre job à vous autres. That's it. That's all » (*Rock*).

Pendant plus de vingt ans, Bernard a participé au milieu de la rue et au groupe d'exclus « itinérants », suite à des révoltes contre la société.

« Je me tenais déjà dans un milieu marginal, milieu de la rue. Ça feait que, naturellement là, je suis retourné complètement de ce milieu là de, tous les jours là tsé, passé la majorité de mes journées dans le milieu marginal, criminel à dire aussi naturellement, soit pour la drogue ou pour des vols » (*Bernard*).

Ce qui est important de souligner, c'est que l'individu n'est pas passif dans ces étapes. La manière de voir une situation précise diffère des « lunettes » de chacun d'entre nous. Les individus « ne se soumettent pas immédiatement et passivement à ce qui leur arrive et aux regards que les autres projettent sur eux » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 119-120).

### ***3.1.3.3. Les stratégies de « survie » chez les personnes interrogées***

En plus, de dresser les étapes de la désinsertion sociale, De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) énumèrent trois stratégies individuelles : la phase de résistance, la phase d'adaptation et la phase d'installation. Ces trois phases psychologiques « se manifestent de manières différentes selon les étapes et selon les individus » (GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 120).

Tout d'abord, la phase de résistance « caractérise le moment où l'individu va mobiliser l'ensemble de ses ressources affectives, sociales, culturelles pour résister à la nouvelle situation sociale dans laquelle les événements l'ont amené » (DE GAULEJAC

et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 120). Inévitablement, ceux qui jouissent d'un répertoire affectif stable sont ceux qui résistent le mieux aux événements difficiles rencontrés. « S'ils subissent des événements qui les amènent à des situations précaires, celles-ci ne sont pas vécues sur le mode d'une désinsertion, mais sur celui d'un accident de passage » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 120). Il y a quelques mois, Andréanne et Lynda étaient à des étapes avancées de la désinsertion sociale. Aujourd'hui, elles se retrouvent à cette phase de résistance et à la première étape de la déchéance, car elles demeurent vraisemblablement « vulnérables » à une nouvelle chute.

À peu près en 2000, en octobre 2008, j'ai tout lâché. La speed, j'ai lâché au mois de décembre. J'ai pas été capable d'arrêter avant. Pis le pot, ben, je viens d'arrêter ça fait dix mois là. Pis Je trouve ça... Je trouve ça bien, oui, mais je m'ennuie quand même des fois là. Je suis comme... Je m'ennuie de mes trips de avant (*Andréanne*).

Même encore, moi, je suis rendue à trente-neuf ans, pis je travaille encore là dessus. Chaque fois que j'en parle, ça me fait travailler et c'est correct. C'est ça qu'il faut. Il faut tu travailles. Ça m'aide à voir où je suis rendue. Ça m'aide à voir, où je m'en vais (*Lynda*).

Malgré leur apparente vulnérabilité, en quoi leurs profils diffèrent-ils des autres participants masculins? Comment ont-elles trouvé une sortie à la déchéance, du moins en ce moment présent? Est-ce le fait qu'elles ont moins fait appel aux services communautaires? Ou est-ce qu'elles ont été en mesure de mobiliser leurs réseaux sociaux?

Deuxièmement, il se peut que l'individu n'ait pas réussi à se dégager de la situation problème. Dans la phase d'adaptation, la personne s'organise

« Un nouveau mode de vie, non pas qu'il le trouve « normal » mais plutôt parce qu'il ne peut pas faire autrement. Pour réduire sa souffrance, il s'adapte psychologiquement à ses nouvelles conditions d'existence. [...] Il développe un mode de vie semblable à ceux qui évoluent dans le même contexte tout en refusant de s'y identifier. Il se pense différent de ceux dont il partage les conditions de vie parce qu'il est dans un état psychologiquement différent » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 122).

Lorsqu'une personne fait son entrée dans le mode de vie de l'errance, elle doit s'adapter à une autre panoplie de règles et de normes. Il faut suivre la routine « itinérante » : le temps et l'espace « accordés » ne sont plus les mêmes<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous allons développer amplement ces deux thèmes centraux à la vie « itinérante ».

Enfin, la phase d'installation se résume à celle de la résignation à la situation, de la passivité. [...] Mais surtout elle s'accompagne d'une modification du rapport aux normes » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 122). Nous avons incorporé Bernard à l'étape de la déchéance, même si aujourd'hui son « statut » dans l'itinérance semble « embrouillé ».

J'admets, j'admets mes erreurs, même si j'avais des raisons valables pour me révolter. Disons que je suis pas satisfait à 100% de moi-même. Pis je pense que, je vais mourir sans avoir évolué au point où je serais heureux là tsé comme, vraiment, disons que je dirais affranchi. Justement à cause de ces handicaps là, que j'ai eu étant jeune qui ont, ben, c'est surtout du regret de pas avoir, eu une vie plus, plus normale, pis plus, d'avoir jouir plus de la vie. D'avoir profité plus de la vie là (*Bernard*).

Les paroles de Bernard nous font ressentir une certaine passivité, une certaine acceptation de sa part, au niveau de son passé et de son futur.

La désinsertion sociale est pourtant un processus qui n'a rien de linéaire ni d'inéluctable.

« À tout moment, des « sorties » sont possibles, même si elles deviennent de plus en plus improbables à mesure que l'on se rapproche de la déchéance. Ces sorties dépendent d'une alchimie complexe entre des facteurs objectifs, en particulier l'aide extérieure qui peut être apportée, et des facteurs subjectifs, c'est-à-dire la façon dont l'individu vit son rapport au monde et à lui-même » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 133).

En d'autres mots, nous pouvons observer une certaine dualisation dans la société d'aujourd'hui :

« Oppose non pas tant les riches aux pauvres, les qualifiés aux non qualifiés, que ceux qui ont un capital – relationnel, familial, culturel, identitaire – et qui sauront s'adapter, résister aux crises, et mobiliser leurs ressources pour s'en sortir, et les autres. Ceux dont les ressources éducatives, culturelles, relationnelles sont faibles, auront moins de forces pour résister à la rupture dans l'une des dimensions de leur vie, et seront entraînés à la dérive dans les autres » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 220).

Il s'agit d'un parcours de combattant (voir CHANTRAINE, 2004), où il faut « résister » à une autre « chute ».

**3.1. Tableau résumé des concepts de la désinsertion et les phases successives de réactions<sup>10</sup>**

Étapes de la désinsertion sociale	Stratégies de survie <sup>11</sup>	Répondants
1) <i>La rupture</i>	1) Résistance : Réseau relationnel, agressivité, mobilisation du capital social, culturel, affectif; 2) Adaptation : Si difficulté à résister, coupure relationnelle, isolement social; 3) Installation : Dépression.	1.1. – Lynda et Andréanne
2) <i>Entrée dans l'errance</i>	1) Résistance : Appel aux institutions, accès aux soins. 2) Adaptation : Dépendances aux institutions ou rejet des institutions, 3) Installation : Début d'intériorisation d'une image négative.	- - -
3) <i>Institutionnalisation</i>	1) Résistance : Grande mobilité spatiale, appel aux institutions; 2) Adaptation : Apprendre à vivre avec une image dévalorisée de soi; 3) Installation : Production de nouvelles normes, changement d'identité, isolement.	3.1. – Alex et Junior 3.2. - Jacko;
4) <i>Désinsertion sociale</i>	1) Résistance : Apprentissages des codes des exclus; 2) Adaptation : Rationalisation de la situation; 3) Installation : Participation à une sous-culture, adaptation à un groupe d'exclus.	4.1. – Rock; 4.3. – Bernard.

<sup>10</sup> Tel que mentionné dans le deuxième chapitre, notre échantillon (limité) comprenait des gens qui fréquentent ou fréquentaient des organismes communautaires « spécialisés » en itinérance. Par conséquent, Lynda et Andréanne sont les deux seuls participants qui se retrouvent à la première étape de la désinsertion sociale, puisqu'elles ont quitté le milieu communautaire ainsi que la vie « itinérante ». Alex, Jacko, Junior, Bernard et Rock sont déjà implantés (voir même dépendants) dans le réseau des services communautaires, ce qui explique que nous les avons placés à des étapes « plus avancées » de la désinsertion.

<sup>11</sup> Descriptions des stratégies de survie qu'on doit à DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 :

### 3.1.4. LE type d'itinérance...

Au sein des organismes communautaires observés, les usagers se connaissent tous, puisqu'ils sont « contraints » à passer des journées entières les uns à côté des autres. Néanmoins, nous avons remarqué lors de l'analyse des données recueillies que six de nos participants connaissent ou ont connu des périodes significatives d'errance.

Lors de notre rencontre avec Rock, il avoue qu'il n'est toujours pas stable en ce qui concerne son logement. « Je suis même dans rue là ». Depuis son « séjour » d'un mois et demi dans la rue en 2002, il a beaucoup de difficulté à se trouver un logement et un emploi rémunéré.

Jacko en est à sa « première période » d'itinérance institutionnelle. Il maintient que c'était sa première visite dans un refuge, cependant il a vécu de nombreux épisodes d'instabilité de logement. Il restait chez des connaissances ou des amis, jusqu'à ce qu'il épuise son répertoire de ressources.

Pour Alex, il se fait attraper fréquemment dans des impasses avec les propriétaires des maisons de chambre. Il veut tellement se trouver un logement qu'il s'empresse de prendre le premier qui s'offre sans réfléchir. Il se déniche un appartement ou une chambre « pour repartir, pour dériver encore ». Il est le premier de nos participants à avouer qu'il est pris dans un cycle : « Non, ben c'est un cycle... Qui tourne tout le temps en rond, il faut... Il faut que tu essayes juste d'aller en ligne droite » (*Alex*).

Grande consommatrice de diverses substances illicites, Andréanne a eu plusieurs épisodes sans domicile fixe : entre ses amis de cœur et ses courts « séjours » chez des « dealers ». Son enfance a été très mouvementée, donc elle était « habituée » d'être « garrochée » d'un bord et de l'autre. À ses yeux, c'est évident qu'elle poursuivrait ce style de vie à l'âge adulte.

De la violence conjugale à la consommation excessive de crack et de « freebase » et à la prostitution, Diane a vécu elle aussi de nombreuses périodes d'itinérance : « À chaque fois que je m'en allais de mes ex-conjoints » (*Lynda*). Entre ces relations amoureuses, Lynda n'avait pas de domicile fixe.

« Gros dur au cœur tendre », Junior a commencé les drogues dures suite à

l'accident tragique de sa copine, Marie-Claude. C'est son point de rechute et par conséquent, celui qui précède ses épisodes d'itinérance. « Moi, c'est pas parce que, je suis un gars qui doit vivre dans la rue, c'est parce que moi, j'ai eu des moments de rechute » (*Junior*).

Depuis 1985, Bernard fréquente régulièrement les organismes communautaires soit pour « socialiser » soit pour utiliser leurs services. Suite à ces révoltes contre la société, il a perdu le contrôle de sa consommation à de nombreuses reprises et il s'est retrouvé à la rue.

Nous pouvons remarquer que les personnes interviewées ont presque toutes vécu ou vivent une itinérance « cyclique ». Elles « voyagent » entre un domicile et la rue. Au cœur de l'organisme d'hébergement observé, il y avait beaucoup d'usagers « réguliers » ou « cycliques » : ils partent pour un mois et ils reviennent à l'autre. Il y a même des clients chroniques. Ce que nous pouvons constater également, c'est que les personnes « souffrant » d'une itinérance situationnelle vont avoir recours à leur capital social affectif avant de se diriger vers les organismes communautaires. Les organismes seraient alors une dernière « ressource ». Il est très rare, d'après nos sources d'informations, que les usagers des organismes ne se trouvent pas « déjà » dans le milieu de la rue.

Dans cette première partie, nous nous intéressons à la question suivante : *Quelles perceptions les itinérants ont-ils du processus et de la trajectoire qui les ont amenés à la rue?* Malgré le fait que les personnes itinérantes interrogées aient tous un « profil » bien différent, leurs expériences « itinérantes » semblent être similaires. Nous traitons, en second lieu, de la façon dont elles perçoivent leur(s) épisode(s) d'itinérance : *Comment vivent-elles leur « itinérance » et quelles stratégies de survie mettent-elles en place?*

### **3.2. L'expérience « itinérante »**

Comment s'organisent les itinérants et autour de quoi se construit leur quotidien compte tenu de la situation dans laquelle ils se trouvent? La réponse n'est pas simple et elle se conjugue au pluriel tant les individus sont différents entre eux, hommes, femmes, jeunes, etc. Autant de problématiques différentes que d'« options d'agir ». Néanmoins, il existe divers points de convergences liés au fait de « vivre dans la rue ».

#### **3.2.1.1. La mécanique du temps vide**

« Être attendu, sollicité, accablé d'obligations et d'engagements, ce n'est pas seulement être arraché à la solitude ou à l'insignifiance, c'est éprouver, de la manière la plus continue et la plus concrète, le sentiment de compter pour les autres, d'être important pour eux, donc en soi, et trouver dans cette sorte de plébiscite permanent que sont les témoignages incessants d'intérêt – demandes, attentes, invitations –, une sorte de justification pour continué d'exister. [...] Il n'est pas pire dépossession, de pire privation, peut-être, que celle des vaincus dans la lutte symbolique pour la reconnaissance, pour l'accès à un être socialement reconnu, c'est-à-dire, en un mot, à l'humanité. » (BOURDIEU, 1997 : 283-284 cité dans CHANTRAINE. 2004 : 64)

Le temps est une notion relative. Nous avons différents repères temporels dans notre journée : le déjeuner, le travail, le dîner, le retour à la maison, la vie familiale ou la vie sociale, les loisirs, etc. Pour les personnes en situation d'itinérance, il y a vraisemblablement une perte de ces repères « normaux » : il ne reste que le lever, le repas de midi et le coucher. Ils vont dans la rue, seuls ou par petits groupes, et y restent pendant des heures. Ils attendent inévitablement que le temps passe.

#### **3.2.1.2. Le temps carcéral**

Nous avons remarqué une certaine similarité entre le milieu de la rue et le milieu carcéral. Les détenus dans les institutions carcérales vivent une « inconsistance radicale du temps présent » (CHANTRAINE, 2004). Il faut « remplir le vide » de sa journée : « tuer le temps » (CHANTRAINE, 2004). Chaque activité des détenus est étirée ou inlassablement répétée (CHANTRAINE, 2004 : 168). Les petites actions de la vie quotidienne pour les prisonniers deviennent une routine où ils se doivent d'allonger la durée de chaque acte, si banal soit-il. En plus, il y a une certaine robotisation du

déroulement d'une journée « carcérale ». D'après Chantraine (2004), « à cette routinisation, [il s'ajoute un] processus de répétition mécanique des mêmes actions aux mêmes moments de la journée [...] » (CHANTRAINE, 2004 : 170).

Une journée en détention est à la fois « haletante et étirée ». Ces deux caractéristiques marquent la centralité du temps vide (CHANTRAINE, 2004). L'univers carcéral est marqué par un « ennui profond » qui est inscrit dans l'éternité du présent (CHANTRAINE, 2004).

« L'ennui dans sa banalité quotidienne même est l'un des meilleurs symboles de la détresse de l'individu moderne [...]. Il est un désespoir radical et sombre parce que, pris dans le tourbillon de l'action, ou dans le retrait de l'inactivité, nous ne supportons plus ce temps vide, qui semble plaider pour un dénouement » (MARTUCCELLI, 2002 : 90).

Les détenus vivent un « effondrement de toute visée cohérent de l'avenir » (BOURDIEU, 1997 : 262).

### **3.2.1.3. Le temps « itinérant » qui est long**

La référence au temps carcéral de Chantraine (2004) nous rappelle le temps « libre illimité » (« *don tragique* », voir Brébant, 1984) des personnes en situation d'itinérance. Pour eux, le partage de la journée en heures n'a plus de signification : un temps traditionnellement rythmé par les allers-retours du lieu de travail au domicile.

« Le temps se réduit à une course anarchique et sans cesse renouvelée pour résoudre des besoins immédiats et vitaux. [...] l'idée de trouver un travail régulier disparaît pour faire place aux multiples démarches à faire pour trouver des moyens de subsister [...] » (BRÉBANT, 1984 : 130).

Une routine « itinérante » s'installe. Chaque jour est le même. Nous avons demandé aux participants quelle était une journée typique pour eux, et ce n'est pas surprenant de constater que tous ont pratiquement le même « horaire ».

Ben, on se lève le matin. Pis on déjeune. À 7h30, ils viennent nous lever. Pis on commence notre journée. 7h30, ils nous lèvent, pis là il faut descendre en bas. Pis de 7h30 jusqu'à 8h30, on déjeune. Mais à 8h30, il faut être sortit d'ici. Rien que les fins de semaine, tu peux rester la journée au Gîte-Ami. Pis là, on s'en va à la Soupe. Soupe sur Charlevoix, populaire ou la soupe sur St-Joseph. Un des deux. Ben, on arrive à la Soupe, pis là on s'assit là. [...] Pis après ça, le restant du temps... On foute rien. À part... Moi, cherche pour des jobs, mais c'est pas tout le monde tsé. C'est pas tout le monde qui cherche pour des jobs. Mais... Tu foutes rien. Tu foutes rien. Tu as pas d'argent... Tu as pas de cigarettes (*Jacko*).

Moi, je fais absolument rien. Je suis sans travail. Je suis sur l'aide sociale. [...] Je me réveille. Je m'en va à la soupe. Fait que le temps est long [...] (*Alex*).

Actuellement, euh... À cause surtout de ma condition physique, je suis plus limité dans mes activités, euh, je vais surtout comme durant la journée, je demeure près de la soupe populaire sur la rue Charlevoix. Ça fait que à tous les jours, presque à l'ouverture de la soupe, je vais jouer aux échecs. Je joue beaucoup aux échecs. C'est, actuellement là, c'est mon occupation principale de ma journée, si c'était pas de ça, je trouverais le temps long (*Bernard*).

Le premier contact de l'organisme, l'accueil, ressemble vraisemblablement à une « salle d'attente ». Ils doivent, inévitablement, remplir leur journée, car le temps est long. Les projets pour l'avenir se déplacent en second ou en troisième lieu. Les participants ont beaucoup tendance à vivre dans le moment présent.

Moi, j'essaye de vivre jour pour jour. Parce que si j'essaye de figurer, à plus longtermes terme, ça serait fuck-up dans mon cerveau là tsé. Moi, j'y va au jour le jour (*Junior*).

Le fait d'avoir une régularité du rythme de vie donne une forme au temps (BRÉBANT, 1984).

« Elle permet de s'appuyer sur la répétition prévisible d'évènements pour maîtriser leur déroulement et anticiper leurs effets dans un futur proche. Sans ce support, lorsque les évènements, imprévisibles et mouvants, forment des rythmes désordonnés auxquels on ne peut se fier, il n'y a guère de possibilité de maîtriser leur enchaînement et de les rattacher à des projets construits. Le contenu des temps affaiblit aussi les moyens de maîtriser son futur. Lorsque l'on est sans cesse acculé à faire face à des priorités vitales et à des situations angoissantes, on ne peut atteindre le « repos » qui permet de se distancier par rapport aux évènements, de faire le vide pour accueillir les projets à venir » (BRÉBANT, 1984 : 142).

L'exclusion sociale, selon Bréban (1984), irait de pair avec l'exclusion temporelle. C'est la différence entre le temps voulu et le temps vécu.

#### **3.2.1.4. Le temps « itinérant » qui est « occupé »**

En plus du temps long, pour Jacko, il s'agit aussi d'un temps occupé. Il faut qu'il coure dans différentes institutions afin d'avoir ses « papiers » et surtout, recevoir son chèque de bien-être pour pouvoir sortir du centre d'hébergement. Ce sont des démarches institutionnelles qui sont épuisantes, cependant Jacko réussit à dénicher des ressources à

sa disposition.

Pis là, j'attends rien que d'avoir mon chèque pour envoyer l'argent, ben, il faut que t'envoie de l'argent quand tu veux avoir ton certificat de naissance. Il faut tu ailles des photos quand tu veux avoir ta carte d'assurance-maladie. Pis c'est ça. Je suis dans les démarches de ça. Après ça, il a eu le chômage, ben là, pas le chômage... L'assistance sociale. Là eux autres, eux autres, j'ai bien des problèmes avec !! Là, là... ça commencé. J'ai sept jours, j'ai reçu une lettre comme quoi emporter tant de documents. Là, je les ai apporté toutes les documents. J'ai dit qu'in les voilà les documents. Ça demandait un an, un an passé. Qu'est-ce que j'avais fait dans ce temps-là. Ben moi, j'avais été sur le chômage. Je dirais pour à peu près sept, huit mois de cette année là. Avec le chômage, après ça, je m'en aller, j'ai été vivre chez un ami, mais là, j'avais pu d'argent. Il fallait que je vive quelque part là. J'ai été vivre chez un ami, pis cet ami là. Ben lui, il m'a faite une lettre comme quoi j'avais été vivre chez eux. Plus mon papier de chômage, pis j'ai toute mis ça ensemble, pis j'ai donné ça à Madame. Mais la Madame, qu'est-ce qui arrive... c'est que... Elle refuse le trois quart du monde. Ça on trouve cela bizarre, parce que les premiers qui devraient être en ligne, ça devrait être nous autres. On est dans rue. C'est nous autres qui est dans rue. C'est pas eux autres là. Eux autres là, ils ont leur salaire à chaque deux semaines. Eux autres qu'est-ce qui pensent... Ils pensent qu'eux autres au Gîte-Ami... Eille, c'est beau ! Le gars, il a une place où coucher, il a trois repas par jour. Il y a pas de problèmes avec lui !! Mais c'est pas de même que ça marche. Il faudrait qu'à figure, que nous autres dans le jour là, on a rien à faire des fois. [...] Pis là, c'est toi de partir, pis de dire, ok. Là, j'ai ça dans les mains, il faut que j'aille là, là, là. Il faut que je parle à cette personne là, à cette personne là, à cette personne là. Tu t'en vas de même (*Jacko*).

Cette course entre les institutions n'est pas étrangère à Andréanne. Suite à ses problèmes de dépendance à des substances illicites, elle a perdu la garde de ses deux enfants. Pendant près d'un an maintenant, elle fait de nombreuses démarches auprès de la DPJ.

Pis là au mois de juin, mon kid est supposé s'en venir pour tout le temps là, Fait que j'ai vraiment hâte là. Je... Je travaille tellement trop fort que je pense même pu à moi là. J'ai... Je pense rien que à mes kids, mes kids. Man, je cours d'un bord, pis de l'autre, tout le temps. L'autre jour, j'ai été une semaine à courir sur l'avocat pour mon kid, là ça cause que j'oubliais d'emmener des papiers. Il fallait que je ramène des papiers. [...] Moi, la DPJ. Regarde moi, la DPJ, excuse moi là, je vais être vraiment honnête avec toi là. Ils me font chier, je les hais, je les déteste. À cause que j'ai passé ma vie en familles d'accueil. Je te, regarde, à toutes les fois, j'étais bien, ben, ils me changeaient de place. Ça ça me fait comme chier pas mal. Mais aujourd'hui, vu qu'ils prennent ma part pour mon petit pis sont là pour me redonner mon petit. Que... Je leur lève mon chapeau là, pis je suis comme merci. Pis j'apprécie vraiment qu'est-ce qu'ils font pour moi là. Mais il faut vraiment qu'ils me redonnent mon petit par exemple. Parce que moi je me force, ils sont ben mieux de pas arriver à dernière seconde, comme dans le dernier mois, pis me dire, ok, ben là, on l'envoie en adoption parce que ça marche pas là. Eille, je me suis forcée le cul pendant un an de temps, regarde (*Andréanne*).

Les procédures complexes, les règlements, les multiples démarches, les attentes, les dossiers à remplir, les délais inexpliqués, l'absence d'informations claires sur les décisions prises... « Sont vécus comme “un parcours du combattant” culpabilisant qui conduit de nombreux demandeurs potentiels à renoncer » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 253-254).

Oui, oui! Oui, oui! C'est ça que je te dis! C'est ça l'affaire!! Moi, je poursuis. Mais il y a ben d'autres, qu'est-ce qui va arriver si ils sont pas toute là. Ils vont dire : « Arg! C'est ben trop pour moi. Je suis pas capable! (*Jacko*)

### **3.2.1.5. *Le temps hors vie***

Le temps carcéral et le temps « itinérant » se ressemblent énormément. Les deux temps supposent de « faire un temps » qui est long et anesthésié. Selon Chantraine (2004), les détenus vivent « [une] opposition entre la galère [...], et le fait de « commencer sa vie », qui marquerait d'abord la fin de son statut d'inutile au monde, sans « vie » (CHANTRAINE, 2004 : 63). Pour les itinérants, la situation n'est pas si différente.

Un épisode d'itinérance est une peine forcée : une période d'exil, hors de la vie (GOFFMAN, 1968), du moins hors de la vie temporelle et spatiale (telle que nous allons l'aborder plus bas). Selon Jacko, il est un inconnu dans le monde : il n'a plus de travail, plus de « papiers », plus de vie...

Commencer ma vie moi itou là. Fait que c'est ça que je veux dire, c'est ben beau... Tsé... Essaye de te trouver une job, ouais, ouais, ben là ma conscience tout suite, elle est pas là, là! Avoir ce chèque là, sortir d'ici, et poigner ma carte d'assurance-maladie, poigner mon certificat de naissance, pis après ça, je va commencer à vivre. Pis après ça, je peux aller me chercher un compte de banque, après ça, je peux aller me chercher d'autres affaires, j'ai des papiers dans les mains tsé. Fait que là là, toute suite là, je suis comme un inconnu moi! Au monde, je suis comme un inconnu! (*Jacko*)

Rock va même plus loin, en disant que ses épisodes d'itinérance constituent une deuxième vie.

Ben, j'allais à la Soupe populaire. J'ai embarqué dans cette routine là avec Bianca. Pis toute ça là. Pis c'est ça. Tu deviens tellement, euh... C'est comme une deuxième vie, hein?! Tu oublies que t'avais une... Que tu travaillais. Pis toute. Tu avais... Tu deviens un peu comme eux autres. Pis là ça te tente pu d'aller travailler. Pis du huit à quatre ou du sept à trois, parce que tu vois que pour eux autres que la vie est facile, entre guillemets là. Pas que la vie est facile, mais c'est que... pas d'efforts rien. Pis moi, j'ai... Ça m'a pris du temps là à comme... Être comme cela, pas mal. Pourquoi moi j'irais travailler? Pis, eux

autres sont là – Soupe populaire – Gîte-Ami - Soupe populaire - Gîte-Ami. Pis, je trouvais ça pas mal. Pis encore aujourd'hui, je viens ici, pis à soupe, mais je suis moins, euh... Euh... Comment je dirais ben ça... Le coût de la vie est cher, euh... Je suis moins, euh... pas ambitieux, mais je tiens pas à l'argent plus qu'il faut. Juste d'abord que j'en ai assez pour vivre là. C'est ça que je veux dire. Pis au lieu de me louer un appartement à huit cent piastres, je vais en louer une à quatre cent. Thats it là. Ouais (*Rock*).

La vie itinérante n'est plus une vie, mais une survie. Ou une autre vie entre la vie « normale » du travail et du domicile privé : Vie « normale » - « Vie itinérante » - Vie « normale » - etc.

### **3.2.2.1. Les espace(s)**

Une des définitions conceptuelles de l'espace public renvoie à l'idée d'un espace de citoyenneté égalitaire et ouvert (MITCHELL, 2003). Le dictionnaire anglais, *Oxford* (1989), définit le « public », comme « se rapportant à la population dans son ensemble; qui appartient à, qui affecte, ou qui concerne la population ou une nation... » (Notre traduction). Théoriquement, « l'espace public est un espace pour tous; tandis que l'espace « privé » est limité; l'espace public appartient à la collectivité; tandis que l'espace « privé » est la propriété de quelques-uns; l'espace public est visible; tandis que l'espace privé demeure dissimulé/caché » (Notre traduction, CHRISTIANSEN, 2008 : 58). Cependant, cet espace « public », prétendument égalitaire et ouvert, est traversé « par des rapports de pouvoir et de différenciation sociale » (BELLOT, 2008 : 15).

Selon Christiansen (2008), l'espace « public » n'est pas l'opposé de l'espace privé.

« L'espace public n'est pas sans contraintes et il n'est pas nécessairement accessible en tout temps et à tous. Il existe des règles qui régissent le comportement des gens dans l'espace « ouvert » - quand il peut être utilisé, comment il peut être utilisé, et qui peut l'utiliser » (Notre traduction, CHRISTIANSEN, 2008 : 58).

D'autres encore vont définir l'espace public comme celui de la fluidité, de la mobilité (BELLOT, 2008 : 15). C'est un espace de circulation entre le travail et le domicile, non un espace de vie. Dès qu'une personne demeure « immobile » dans cet espace, les passants la regardent d'un air « suspect » : ce n'est pas un usage « normal ». Le domicile et le travail sont des endroits qui servent de compléments à l'espace public : les activités exécutées en public sont les compléments de celles effectuées en privé.

Malheureusement :

« [C]ette complémentarité ne fonctionne bien que pour ceux qui ont le privilège de posséder les deux espaces. Cette situation est par contre désastreuse pour ceux qui doivent entièrement vivre sur les terres communales. Si j'ai raison sur ce point, il s'agit de l'un des pouvoirs les plus impitoyables et tyranniques de l'époque moderne; un pouvoir exercé par une majorité complaisante contre une minorité moins fortunée » (Notre traduction, MITCHELL, 2003: 171).

Ainsi reconfigurer, les espaces publics visibilisent une pauvreté peu mobile et contribuent à déstabiliser le rythme de vie publique. La personne en situation d'itinérante fait du public, son privé et son privé, du public : les bancs du parc étant sa chambre à coucher, les trottoirs, ses couloirs, etc. (LABERGE, POIRIER et CHAREST, 1998: 22). Il semble évident que ce qui caractérise le mieux l'itinérant c'est l'accès limité ou impossible à un espace privé.

Suite à nos observations et nos conversations avec divers « clients » des organismes communautaires, nous avons constaté qu'il existait en fait deux espaces importants pour les itinérants : l'espace « public », qui englobe les parcs, les rues, les trottoirs, etc., et l'espace « communautaire », qui est délimité par le périmètre de sécurité des services de première ligne en itinérance.

### **3.2.2.2. *Le(s) espace(s) qui fige(nt), immobilise(nt), identifie(nt)***

Il est possible de souligner que les itinérants n'ont réellement qu'une place où *être* : l'espace désigné par les organismes communautaires. L'accès à l'autre « espace », appelé « espace public » (même s'il n'est pas public, mais plutôt « privatisé »), est limité par des règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Pis des fois, ils vont l'arrêter pour une hostie de connerie là, en plus tu as pas pièces d'identité, tu es considéré... Comme dans les parcs le soir l'été, après 10 heures, tu te fais arrêter. Tu as pas d'adresse. Pis comme... ils vont t'emmener... les policiers (*Rock*).

Le périmètre des organismes communautaires est contrôlé par les policiers, soit de près soit de loin. Le corps policier identifie, vérifie et surveille les usagers des services de première ligne.

Jacko : Regarde les polices ! Regarde les lumières là dessus là ! Vois-tu qu'est-ce que je te dis là ?!

Chercheuse : Ils viennent juste d'en prendre un ?

Jacko : Non ! Non ! Ils viennent juste de sortir d'ici là ! Ça fait que il sontaient juste en arrière de la côte. Ils ont rien à foutre, je te le dis ! C'est rien que de foutre la merde pour les gars d'ici ça. C'est rien que pour foutre la merde pour les gars là. Tu les as vus là, ils ont passé là ! Ils avaient rien à faire là ! Là, ils sont parkés là pour nous niaiser. Mais là, ah ! il y a une urgence ! Il faut partir ! Il faut partir ! Il faut s'en aller ! Tu as vu il a parti avec les flashers ?! C'est ça que je te dis, la seule affaire que j'ai hâte de sortir d'ici, c'é ça. Que j'aille pas les polices à côté de moi ou après moi, ou whatever tsé. [...] il y a trop de polices qui se promènent dans le coin. Pis c'est l'enfer.

C'est la première fois que junior utilise les services en itinérance en Outaouais. Cependant, il a beaucoup d' « expériences » avec les organismes montréalais et par conséquent, le corps policier de la ville de Montréal. D'après ce que rapporte Junior, les policiers montréalais ont développé leur propre « système » d'identification des personnes sans-abri.

[...] Prendre ta photo durant le temps que tu dors. Tu es couché dans la rue, pis ils prennent ta photo. [Allô, click]. [...] Là, je me suis déjà levé pis ils ont pris ma photo de même. Là, j'ai dit : « AH! Mes tabarnarc! D'enfants de chiennes! » Là, j'ai appelé au poste de police, j'ai dit : « Vous avez pas le droit de faire ça! Ok! Pis le prochain coup que je vois tes constables dans la rue là, hein, je vais faire venir les autorités AUTRES que la vôtre pis je vais vous les faire saisir vos caméras. Vos jobs, vous allez les perdre ». Je suis fou de même moi (*Junior*).

Dans le même ordre d'idées, et durant notre entretien avec Andréanne, nous avons réalisé que dorénavant, les policiers pourraient nous étiqueter comme étant « du milieu » et ce, suite à nos fréquentes visites dans les organismes communautaires, nos interactions avec les « clients réguliers », etc.

Andréanne : Le char fantôme qui passe deux fois!! ALLÔ!!

Chercheuse : Il pense qu'on le reconnaît pas.

Andréanne : Hen! Je te connais! Je te connais par cœur, moi ici! C'est pour ça que je viens pas à Hull, parce que j'ai trop vendu à Hull. J'ai trop resté ici, c'est comme... Dans ma tête, Hull égale drogues. Fait que, je viens juste faire mon tour, pis après ça, à moment donné ça me tombe sur les nerfs d'être à Hull. Je m'en va. Je retourne sur mon bicycle, ou je retourne sur mon autobus. Pis je me retourne chez nous.

Andréanne est très « chanceuse » : elle peut retourner chez elle, mais pour les « usagers » des services communautaires, ils doivent demeurer à la limite de leur « territoire emprunté ». Surveillées par les « intervenants » au sein même de l'organisme et inspectées par le corps policier en dehors, les personnes en situation d'itinérance qui utilisent les services de première ligne se trouvent inévitablement coincées

(physiquement et mentalement). Des réactions qui apparaissent en somme bien normales compte tenu des conditions auxquelles ils doivent vraisemblablement faire face dans leur quotidien.

Pis, fucké là. Vois-tu là, je te parle de ça, vois deux lumières de char, là-bas, pis je me demande si c'est encore eux autres? [Rires] (*Rock*).

Pour les itinérants, l'espace public est un lieu de confrontations et de conflits. « En raison de leur mode de vie et surtout du fait de l'absence de domicile, ils sont souvent contraints de vivre dans l'espace public. Ils sont sous le regard constant des autres » (ROY et HURTUBISE, 2007 : 14). Cette population marginalisée n'a pas de domicile, ou d'endroit privé, donc leur quotidien est transposé dans la rue, à la vue et au jugement de tous.

Les itinérants utilisent l'espace public de façon différente, plus « intense » et nécessairement, plus fréquemment qu'un « citoyen normal ». Par conséquent, ils dérangent la vie « normale » des autres personnes qui, elles, utilisent l'espace public « adéquatement ». « Ceux qui ont accès à un espace privé et ceux qui possèdent une propriété sont bienvenus à peu près partout; ceux qui n'ont pas accès à un espace privé se voient, inévitablement, refuser l'accès à l'espace public aussi. Ils n'ont pas de lieu où aller, où... être » (Notre traduction et nos italiques, CHRISTIANSEN, 2008 : 59-60).

Les personnes itinérantes ne sont pas les bienvenues dans l'espace « public », se faisant chasser par un assortiment d'acteurs sociaux. Elles n'ont pas accès à un endroit « privé », n'ayant pas les moyens de se le procurer. Où peuvent-elles donc aller? Elles peuvent « emprunter » un espace « communautaire » « sur-surveillé ». « Les exclus ont été soumis à un ensemble de stratégies visant à les expulser ou, si cette option n'est pas possible, à les immobiliser » (Notre traduction, WEBER et BOWLING, 2008 : 356). Les personnes itinérantes fréquentant les organismes communautaires ont fréquemment la perception d'être « sur-surveillées » et immobilisées par les employés de première ligne de ces services ainsi que par les policiers qui patrouillent activement les frontières imaginaires délimitant le terrain « approprié » pour cette population dite exclue. Il n'est pas surprenant que ces espaces (communautaire et public) peuvent être dès lors perçus par les itinérants comme agressants.

### 3.2.2.3. *Le(s) espace(s) qui agresse(nt)*

Le territoire « emprunté » par les personnes errantes se restreint aux organismes communautaires, et même cet espace ne leur est pas toujours accordé : « c'est pas chez vous icitte », ce sont les paroles d'une employée d'un organisme communautaire à une cliente. Chaque jour de la semaine, les itinérants utilisant les services d'hébergement doivent inévitablement quitter cet organisme pour se rendre dans un « centre de jour », la soupe populaire. Ils passent leur journée entière à cet endroit, et ils peuvent retourner au refuge dès seize heures. Un des problèmes majeurs au niveau de l'espace pour les sans-abri se résume au « trajet » entre les organismes.

Tu es déjà dans rue. Tu es pris au Gîte-Ami. Pis là tu sors d'ici, pis le matin, ils sont parkés dans cour de l'aréna. Pis ils checkent tout le monde qui sorte. Parce que des fois, le monde a des mandats : ici, Ottawa, Montréal, whatever. Juste comme y check tes papiers. Pis les gars y attendent après un check de bien-être, pis... Ils ont déjà de la misère. Pis, fucké là (*Rock*).

Jacko : Eux autres, dans l'idée du monde là, il en a bien des sans-abris là que c'est tous des crack head, c'est même que c'est classé là. Quand on sort d'ici le matin, je te mens pas là. On a sorti d'ici la semaine passée là. Pis la police était là là, pis à nous a arrêté un par un. Un par un !

Chercheuse : Dans quel but ?

Jacko : Juste ici en avant !!

Chercheuse : Dans quel but ?

Jacko : Dans... le but... de... J'ai dit... c'est quoi, pourquoi vous nous arrêtez ? Ah, ça de l'air que... pour moi, qu'il en cherche un. Eux autres, ils disent rien que : « Ah, c'est vérification. Vérification ».

Entre le refuge et la soupe populaire, il y a environ un kilomètre à parcourir à pied. Néanmoins, les personnes en situation d'itinérance sont confrontées quotidiennement à la présence accrue de policiers dans « leur quartier ». Plusieurs avouent qu'ils vivent une certaine forme de harcèlement policier.

Ben, à Hull, à Hull, c'est la plus grosse concentration de police que j'ai jamais vu là. Ben, tu fais juste marcher, pis ils t'accostent pour te demander ton nom, où tu viens, où tu t'en vas (*Alex*).

Mais je trouvais cela achalant, parce que tu es déjà dans la rue. Tu as fuck all. Pis, t'arrêter pour demander des pièces d'identité ou pour te dire traverse pas la rue là. Il faut

tu te rendre à lumière. Moi, je trouvais cela tellement stupide là. J'ai envoyais se promener là. Comme... Une fois, j'essaye de me souvenir... Une agente de la paix m'a arrêté, pis a me dit... Qu'est-ce qu'elle me dit?... Ah... Je m'en souviens pu. Elle m'a envoyé quelque chose comme... J'ai dit, euh... Je trouvais cela stupide, pis je lui ai répondu d'une manière. Comme... Tu vas me parler en conne, je va te parler en con, moi itou. Tsé, droit de même. Ouais. Je trouve qu'il a beaucoup d'harcèlement au niveau des policiers (*Rock*).

Tsé, ils savent d'abord. Eh ! Ils arrivent pis tu es un sans-abri. Moi, j'ai vu arrivé, pis ils fassent par exprès, hein ?! Tu vas dans le vieux Hull par ici là, pis si tu marches là... à côté... Tsé, on va dire qui a un bord qui a un trottoir pis l'autre bord il en a pas. Ok. Pis toi, tu es en train de marcher sur bord qu'en a pas. Ils vont t'arrêter, pis ils vont te donner trente-cinq piastres de ticket. Pis quand j'ai vu mon chum avoir un ticket, j'ai dit à la police : « Pourquoi tu lui donnes un ticket ? Le sens de ça, tu réalises pas qu'on est sans-abri ? On a pas une crisse de cent. Qu'est-ce que tu veux de nous autres là ?!! On peut pas te donner rien !! ON A RIEN !! » Tsé, c'est quoi la joke là ! J'ai dit : « Je suis sûr... Je suis sûr moi... que quand tu vois quelqu'un du gouvernement qui traverse la Place Chaudières, tu lui donneras pas un ticket de Trente-cinq piastres, hein ?! Parce que tu sais que lui peut se tourner de bord, pis t'emporter ben plus loin que nous autres ! Tu t'en prends à nous autres, parce que nous autres on est des sans-abri ! » Ah oui, oui !! (*Jacko*).

Le mode de résolution de problème privilégié dans le but de contrer l'itinérance est la judiciarisation : contraventions, arrestations, incarcération à la suite... (ROY et HURTUBISE, 2007 : 14). Des recherches aux États-Unis démontrent un pourcentage élevé d'activités criminelles chez les itinérants, indiquant par là une surcriminalisation évidente (METRAUX et CULHANE, 2006). Pour les deux auteurs, ces statistiques peuvent être expliquées par les circonstances économiques marginales, la visibilité, mais aussi le statut social des membres de cette population. De tels éléments contribuent en effet à un plus grand taux d'arrestation et d'incarcération pour des infractions mineures (Notre traduction, METRAUX et CULHANE, 2006: 505). Selon une étude menée par Bellot et coll. (2005) dans la ville de Montréal, les résultats à la judiciarisation sont très significatifs. Les chercheurs énumèrent trois points importants : 1) Le nombre de constats émis a quadruplé en dix ans (1994 à 2004); 2) Dans 72% des cas de non-paiement d'amende, il y a recours à l'emprisonnement; et 3) il y a une explosion des coûts pour les personnes itinérantes et pour le système pénal (COLOMBO et LAROUCHE, 2007 : 114).

Les personnes itinérantes seraient essentiellement accusées d'« incivilités » : ce sont des actes ou des comportements « qui affecte[nt] la qualité de vie des citoyens d'un quartier donné » (SYLVESTRE, 2008 : 4). Conséquemment, les comportements des

itinérants perturberaient la qualité de vie des « autres » citoyens. Les politiques sur les incivilités peuvent être regroupées en trois points:

- 1) « On parle essentiellement de **désordre dans les espaces publics** : on se préoccupe de ce que l'on voit dans la rue pour les gens qui y circulent et pour les policiers qui patrouillent;
- 2) **Certains groupes et certains individus** sont directement énumérés dans la liste des incivilités, notamment dans la sous-catégorie « attitudes dérangeantes » : présence de prostitué(e)s; présence dérangeante d'itinérants et de mendiants [...];
- 3) Même lorsque certains groupes ne sont pas énumérés, **certains comportements ont plus de chances d'être commis dans les espaces publics par les individus qui n'ont pas accès à des espaces privés**, notamment les personnes itinérantes : par exemple, le regroupement sur la voie publique et tapage, consommation alcool/drogue en public; cracher, uriner, flâner, jeter des ordures; personnes à expulser – faisant notamment référence aux personnes qui dorment dans les parcs après les heures de fermeture » (SYLVESTRE, 2008 : 6).

En d'autres mots, les politiques sont émises non pour éradiquer des comportements violents ou dangereux, mais des actes qui rendent inconfortables. Ce type de criminalisation est bien différent, car l'intervention vise un groupe d'individus au lieu d'une personne en particulier. « La criminalisation est un élément d'une opération collective pour dispenser, déplacer, discipliner les membres d'un groupe qui occupent un espace public » (LANDREVILLE, LABERGE et MORIN, 1998 : 77). Les agents de la paix peuvent donner de façon répétitive des contraventions aux itinérants afin de favoriser une mise à l'écart, ou simplement les diriger vers les « bons » endroits (les organismes communautaires, par exemple), hors de la vue des touristes et des usagers « normaux » des espaces fréquentés. Inévitablement, la vigilance policière dans les endroits que fréquentent les personnes errantes crée un climat hostile entre ces surveillés et ces surveillants. Dans le même ordre d'idées, « une relation de contrôle et d'autorité qu'impose la remise de contravention constitue en soi symboliquement la production d'un refus de reconnaître l'existence de l'Autre dans la mesure où les gestes reprochés concernent le plus souvent sa présence même dans l'espace public » (BELLOT, 2001 cité dans BELLOT, 2008 : 15).

Tous nos participants mentionnent qu'ils n'ont pas été personnellement incriminés pour des incivilités ou des comportements inappropriés dans un endroit public. Néanmoins, certains d'entre eux avouent avoir été témoins d'événements semblables. Bernard, Lynda et Junior ont déjà fait du temps, mais pour des actes « criminels

traditionnels » : vols à main armée, fraude et voies de fait graves avec lésions corporelles. Cela nous pousse à croire que les personnes itinérantes interviewées sont vues comme de « bons pauvres », puisqu'elles restent à l'endroit désigné pour elles : les organismes communautaires<sup>12</sup>.

Dans les paragraphes ci-dessus, nous avons discuté de l'espace « public ». Nous allons maintenant aborder l'espace « communautaire ». Les personnes en situation d'itinérance utilisant les services de première ligne doivent inévitablement passer leur temps « vécu » (versus le temps voulu) avec d'autres individus qui vivent dans la misère. Ces gens sont contraints à demeurer dans un espace peuplé avec les mêmes personnes sept jours sur sept, et ce, jusqu'au moment où ils trouvent une autre solution (fréquemment temporaire).

Au moment qu'il y a trop de monde, il y a toutes sortes d'affaires qui se passent. L'autre parle de ça, l'autre parle de ça. Toute ça. Je veux pas entendre c'est conneries... des fois, c'est des conneries complètement. Ça fait que, moi, qu'est-ce qu'arrive, j'y va à midi. À midi d'habitude, c'est les intervenantes, pis le monde qui ont du sens. Ça fait que, je m'assis avec eux autres, pis tu peux jaser. [C'est en a] tu vas commencer à jaser avec... Moi, j'ai vu du monde commencer à jaser avec. Tu parles d'une affaire, pis après ça. Touque ! Tu sautes d'une autre conversation. Pis là, j'étais, là, je me disais : « Ah ok ! Ok ! Passe une belle journée ! » C'est rien que ça que je dis à la personne. Mais c'est quand que je vois que... Tu sais que ça roule pas rond en haut là, c'est pas cent watts là. Figure vite faite là moi. Comment... Commencer à parler au gars, pis là je vois bing ! Bing ! Bing ! Pis là, je vois que ça, ça click pas là. « Ok ! Parfait ! Passe une belle journée, mon ami ! » Pis là, il va dire : « Pourquoi tu t'en vas ? » « Ah... J'ai quelque chose à faire. Il faut que j'aille là ou il faut que j'aille là, il faut que j'aille là ». Là, il dit : « Ah... Ok parfait ! » Ça c'est pareille quand tu dis à quelqu'un ici de t'en aller. Il y a du monde que tu vas dire : « Eille, va-t-en ! » Tsé, ça me tente pas achales-moi pas, va-t-en. Ben, ce monde là, tu vas dire de s'en aller, il va s'en aller. Ils vont revenir cinq minutes après : « Comment ça va ? » Pis ils vont te reparler, te reparler. Pis ils te tombent su les nerfs. [Rires] Enfin, tu lui dis : « Eille, le « F » word là, ok ? ! Va-t-en !! Comprends-tu ça là, tsé ? ! » Pis quand tu viens vraiment choqué ou malin là, là, ils vont s'en aller. Là, ils vont réaliser qu'ils t'ont assez brûlé là, tsé ! Mais il y a toute sorte de monde là dedans. Comme Philip là. Tu vois Philip. Lui, Philip, dans ce temps ici, il veut une femme. C'est pour ça qu'il voulait marier toi, il veut marier elle, il veut marier elle, il veut marier elle... Mais le gars est pas toute là. Tsé ! Il est pas toute là. Le gars, il est pas méchant, mais il est pas toute là. Il y a des journées que quand t'es pas dedans, tu veux pas l'avoir à côté de toi. Fait que, tu lui dis : « Phil, va-t-en ! Je suis pas dedans, je veux rien savoir aujourd'hui ». Il va s'en aller, mais des fois, il va revenir cinq minutes après. « Eh !... » « J viens de te dire, c'est quoi tu comprends pas ? ! Va-t-en ! » Tsé, il faut tu lui dises là ben carrément, sans ça... Pis là, lui comprend, pis là il dit : « Ok, Jacko. Je va m'en aller ». Pis là, il s'en va pis il t'achalera pu. Mais le monde c'est pas,

---

<sup>12</sup> Ce commentaire est d'abord intuitif et mériterait d'être alimenté par des données qui iraient dans ce sens.

euh... Non. Il n'a ben là dedans qui comprenne pas right, pis left, pis centre là. Tsé ! Tu n'as toutes les sortes là dedans. Pis c'est ça. C'est ça qu'on fait dans le jour. On fait pas, euh... On fait pas grand chose (*Jacko*).

Malgré les règlements en place dans les organismes communautaires, il y a beaucoup d'échanges de substances illicites entre les « usagers » des services. Pour certaines personnes, cette tentation ou cette « accessibilité » rapide à des « biens de consommation » peuvent s'avérer tragiques.

Que ça soit ici ou à la soupe, où tu fais rien que te promener dans la rue. Il y a tout le temps quelqu'un qui t'offre quelque chose. Moi, je suis... Comme c'est là, je suis vulnérable. À moment donné, tu reçois de l'argent, ben là, tu dépenses ça toute là-dedans (*Alex*).

L'espace « communautaire » n'est donc pas un lieu propice pour arrêter sa consommation de substances illicites ou de se refaire une « santé ». Les organismes communautaires favorisent, qu'ils le veuillent ou non, la dépendance ainsi que les contacts avec des gens qui vivent les mêmes difficultés.

Malheureusement, le combat de l'espace « public » n'est pas le seul obstacle que les personnes sans-abri doivent surmonter. Elles doivent également s'habituer à l'espace « communautaire » et au « milieu de la rue ». Quand nous nous référons au « milieu de la rue », nous voulons exprimer que c'est d'abord un mode de vie qui peut « apparaître » tant dans ce que nous avons qualifié l'espace public que dans ce que nous avons appelé l'espace communautaire. Rappelons que l'adaptation au mode de vie de l'itinérance est une des trois stratégies de survie de la « déchéance » sociale. La citation ci-dessous illustre très bien le prochain point que nous allons aborder.

« L' 'inutile au monde' brûle le temps, et cette mise à feu est d'abord celle d'un fumigène existentiel constitué de micro-événements d'adrénaline et d'ostentation [...]. L'analogie avec les sous-prolétaires algériens étudiés par Bourdieu est frappante. *Pour essayer de s'arracher au sentiment, qu'exprimaient si bien les sous-prolétaires algériens, d'être le jouet des contraintes extérieures (« je suis comme une épluchure sur l'eau ») et tenter de rompre avec la soumission fataliste aux forces du monde, ils peuvent aussi, surtout les plus jeunes, chercher dans des actes de violence qui valent en eux-mêmes plus – ou autant – que par les profits qu'ils procurent, ou dans les jeux avec la mort que permettent l'auto et surtout la moto, un moyen désespéré d'exister devant les autres, pour les autres, d'accéder à une forme reconnue d'existence sociale, ou, tout simplement, de faire qu'il se passe quelque chose plutôt que rien* (BOURDIEU, 1997 : 264) » (CHANTRAINE, 2003 : 375).

Il existe une certaine imprévisibilité des actions des personnes en situation

d'itinérance fréquentant les services communautaires afin de combattre la banalité du temps vécu.

J'avais des frictions avec certains usagers. Il en a un même encore que j'ai de la misère à le sentir. Hein. Mais je pile des fois sur mon orgueil. Je vais faire des petits gestes de gentillesse. Des fois, je vais dire merci. Mais depuis que j'ai frappé sur l'autre gars, depuis ce temps là, on dirait que il y a un peu plus de respect. Les gens sont pu avec leurs petits christ de gants là, de cuir là, pour venir me dire : « Ding! Je suis là pour me battre, moi ». Hein. Parce que moi, quelqu'un qui se met une paire de gants de cuir, ça veut dire pour moi, regarde [tu veux faire de quoi de grave là], tu veux pas laisser de traces. Hein. Moi, ça marche pas avec moi. Je deviens fou. Je deviens agressif (*Junior*).

Jacko : Ben la bataille, la fists fight, pis toute là icitte.

Chercheuse : Avec des gars d'Ottawa?

Jacko : Ils ont arrivé icitte. Pis ils ont bavé, pis ils ont bavé, ils ont bavé. Pis là, je sais pas quand ça parti. J'ai été me coucher, je pense, il était neuf heures. Mais, euh... [Un des deux gars] dit : « Toi, mon hostie de français ». Et l'autre se lève, pis il a pette ça là, pis un gros homme là. Je te dis les gars d'Ottawa, le monde pensait qui... qui, ça l'air qu'il y a pas un gars capable de le battre à Ottawa, à Mission pis toute là. C'est des tought qui à là-bas. Mais, il a pas toughter longtemps ici. Il a mangé un coup de poing pis il a tombé à terre. Il a été fini. Il y a pette ici dans face. CLACK!

Même lors de notre entrevue avec Andréanne, nous avons été témoins d'une violente confrontation entre deux usagers.

Chercheuse : Wow...

Andréanne : Bon.

Chercheuse : I guess que ça arrive...

Andréanne : Ah!!! What?!

Chercheuse : I guess que ça arrive souvent ici.

Andréanne : Ah... Moi, c'est pour ça que je viens pu à Hull. Je viens à Hull quand j'ai des rendez-vous à part de ça, je viens pu. Je suis pas capable de la chicane steadé de même.

L'espace « public » et l'espace « communautaire » suscitent des conditions pouvant être « agressantes » pour les personnes en situation d'itinérance. Néanmoins, les auteurs de ces agressions diffèrent d'un espace à l'autre. Pour l'espace « public », les agresseurs identifiés dans les entretiens sont les policiers, tandis que pour l'espace « communautaire », il s'agit plutôt de l'agressivité ou la contrainte de « vivre » un temps « itinérant » avec d'autres usagers.

À la période où il écrivait « *Les pièges de l'exclusion* » en 1995, Castel s'inquiétait

déjà de la possible relégation dans des espaces spéciaux de certaines populations dite marginalisées. La deuxième modalité d'exclusion, soit l'exclusion spatiale, est largement utilisée et gérée par des règlements municipaux ainsi que des lois provinciales et fédérales. Même s'il faut prudente dans ce type d'interprétation, Nous pourrions ainsi soutenir que les espaces communautés constituent aujourd'hui de nouveaux « ghettos ». Malgré cela, il y a certains côtés positifs à mobiliser les ressources communautaires pour les itinérants : une forme d'intégration à un groupe d'appartenance.

#### **3.2.2.4. L'espace « communautaire » qui réchauffe**

Nous avons remarqué qu'il existe un espace « solidaire » entre les usagers des organismes communautaires. Tous les jours, leurs contacts humains se limitent en grande partie à leurs voisins de chambres. À un moment donné, des liens (« sains » ou non) se tissent entre ces « confrères/consœurs de la rue ».

Ouais. Ben, à force de vivre ici, tu viens à connaître le monde. Fait que tu sais quel monde, euh... Te tiendre avec (*Alex*).

Les clients des services communautaires vont se dépanner entre eux, soit afin de satisfaire une dépendance et/ou soit afin de se trouver un logement avec des collègues de la « rue ».

Durant nos entretiens avec Andréanne et Alex, nous avons été interrompues à de nombreuses reprises par des « usagers » qui leur disaient : « Bonjour » et leur demandant de leurs nouvelles. Il se trouve inévitablement une certaine chaleur humaine entre les « clients » des organismes communautaires. Ce sont des gens qui traversent tous des étapes difficiles dans leur vie, voire qui passent du temps « hors vie ».

Pourquoi certains itinérants ont-ils beaucoup de difficultés à quitter le milieu de l'itinérance? Nous croyons qu'il y a de fortes probabilités qu'en entrant dans le processus de l'itinérance, ce « nouveau » milieu devient peut-être le seul réseau d'appartenance, de repères, de reconnaissance pour le « nouvel » itinérant et que la seule place où il est reconnu, c'est bientôt à l'intérieur de ce réseau. Suite à nos observations dans l'espace « communautaire », nous avons constaté que plusieurs « ex-itinérants » fréquentent ou visitent régulièrement les organismes communautaires, afin de « socialiser » ou de parler

avec de vieux amis. Nous avons même fait la connaissance d'un homme âgé de soixante-dix ans, sourd et muet, qui participait à la vie des itinérants – sans pour autant être sans domicile. Nous avons pu comprendre qu'il ne pouvait pas se faire des amis facilement en dehors des institutions communautaires vu ses « difficultés » de communication.

Ce capital humain « déviant » permettrait une « survie affective et sociale » (ROY, 1988 : 137).

« Les personnes sans-abri ou itinérantes participent à une *sous-culture* possédant ses propres règles de statut et de hiérarchie. Elles évoluent aussi à l'intérieur d'un système de services [...]. Il s'agit non seulement d'un système dont les composantes sont mobilisées par la personne sans abri dans un but de survie, mais aussi d'un système qui a besoin d'elle (LEE, 1988 : 128).

« Sortir » de l'itinérance signifie alors renoncer à cette forme de reconnaissance et de relative sécurité. Quitter ce que nous connaissons déstabilise : nous devons nous rappeler que dans un contexte de conditions de survie extrêmement fragiles, tout changement dans les habitudes risque de compromettre un équilibre déjà précaire. L'énergie que l'itinérant a mobilisée à un moment donné pour (sur)vivre et finalement s'intégrer à un sous-groupe, même marginal, et être reconnu par ses « frères et sœurs de rue », pourra-t-elle être mobilisée pour faire le chemin inverse, vers la « réintégration » à la « majorité »? Peut-il s'investir à nouveau, dans un processus méconnu, souvent lent et incertain quant à son aboutissement?

Obtenir une reconnaissance du milieu social « ordinaire » et par là même être exclu du précédent, pourrait signifier, dans une première étape, « trahir » en quelque sorte la communauté dont il faisait partie et qui l'enjolivait par un « filet protecteur ». Ce capital humain est devenu un milieu d'appartenance, qui crée un espace « qui réchauffe » (de sociabilité) et qui lui donne alors des repères pour situer sa propre identité.

### ***3.2.3.1. Le rapport avec les différentes autorités***

« Si l'itinérance ne s'est jamais définie en dehors de la déviance, les tendances récentes à associer la catégorie à une multitude de risques sociaux, tout comme les réponses sociales mises en œuvre pour gérer ces risques, redessinent le rapport de l'itinérance au système pénal et à la délinquance » (LABERGE, 1998 : 14 cité dans LAROCHE, 2008 : 11).

Quelle est la différence entre un jeune enfant qui harcèle les clients d'une épicerie locale pour encourager son équipe sportive et un itinérant qui demande de la monnaie dans une rue achalandée? Il est fort probable que la personne mendicante sera « escortée » dans un organisme communautaire suite à des plaintes de passants ou des employés des commerces avoisinants.

Pour mieux comprendre les interactions quotidiennes entre les institutions sociales et les personnes en situation d'itinérance (toujours à partir du regard que pose les seconds sur leurs trajectoires et leurs expériences), nous nous sommes à la fois inspirée d'auteurs comme Castel, De Gaujelac, Taboata Léonetti, Paugam, mais aussi de lectures plus « victimisantes » (Mitchell, Bauman, Christiansen).

### **3.2.3.2. Les relations avec les policiers**

Suite aux « confrontations » quotidiennes entre les policiers et les personnes en situation d'itinérance dans l'espace « public », cette relation est très volatile. Plusieurs crient à l'injustice et soulignent l'émergence d'un profilage social de la part des acteurs sociaux.

Ils disaient qu'ils checkaient les permis de conduire ce soir là. Mais ça pas rapport là. Ils m'ont arrêté dans l'entrée de chez nous. (*Rock*)

Jacko s'est déjà fait arrêter par des policiers parce qu'il n'avait pas les cartes d'identité appropriées. Il a été obligé d'utiliser le nom de sa mère, afin que les autorités policières le laissent sortir indemne.

Mais il m'a monté une journée itou!! Il m'a monté !! Parce que j'ai une carte d'identité, mais avec photo là. Je n'en ai eu une avec photo, [c'est ben normal] pis j'ai mon finger prints en arrière pis toute. Mais ça c'était pas assez. Les autres fois que les autres polices m'ont arrêté, c'était correct ça. Ils disaient que c'était correct ça. Parce que j'avais expliqué que j'avais mon certificat pis toute, toute, toute. C'est quand j'arrivé au poste de police, à fait que là, j'ai dit ok. Là, j'ai dit le nom de ma mère, pis j'ai dit toute qu'est-ce qu'à l'appartenait dans la ville de Gatineau. Là, quand qu'il a su ça, il a ouvert la porte... de la cage qu'il m'avait mis dedans, c'est comme une cage à moineaux là avec... J'étais en prison, c'est comme une cage de prison. Fait que quand qu'il a su le nom de ma mère, je te dis que la porte à s'ouvrait vite là !! [...] J'ai dit : « Tu as pas rien contre moi ! » Il avait assez pas rien, qu'il a punché cent fois sur le computer, pis y disait : « Tu as un record, tu as un record ! » J'ai dit : « J'en ai pas de record !! Je n'ai pas !! Pis je te garantis j'en ai pas ! » Pis il a ben réalisé enfin quand arrivé au poste... que je n'avais pas de records. [...] Y dit : « Tu peux t'en aller, tu peux t'en aller. Même je vais te donner une ride ». Jusqu'à m'offrir une ride là ! On est parti du poste de police, pis m'en porter

jusqu'à soupe populaire là ! Mais il voulait pas me débarquer en avant de la soupe. [...] Écoutes ben ça. [Rires] Dans la journée, il me rencontre encore. [...] Pis j'étais avec un autre ami, pis je marchais dans Hull. Là quand qu'il m'a vu là. Le gros salut. SALUT ! Il était là. J'ai dit, mais vieux... Pis là, mon chum y dit : « Mais vieux, pourquoi qui fait ça là ? Avec le gros sourire ? » Ben, j'ai dit : « C'est lui qui m'arrêté ! » « Ah ! » Il dit : « Ok, oui. Pis quand tu lui as dit ta mère c'était qui, hein ?... » J'ai dit : « Oui ! » [Rires] (*Jacko*).

Les personnes en situation d'itinérance en Outaouais ont une ressource importante à leur disposition : deux travailleuses de rue de l'organisme CIPTO. Elles se promènent en peu partout dans la région, « ramassant les trous de services ». Lorsque nous étions dans le centre d'hébergement, elles ont distribué une petite carte très particulière aux usagers : *Déclaration pour la police*. Lorsque les personnes itinérantes sont interceptées « injustement » par les policiers, ils peuvent montrer cette carte aux agents. Il y est indiqué clairement :

**Si je suis en état d'arrestation, s'il vous plaît dites-le moi. Si je suis libre de partir, s'il vous plaît dites-le moi.** Si je ne suis pas libre de partir, s'il vous plaît donnez-moi en la raison. Je souhaite exercer tous mes droits, tel mon droit de garder le silence et mon droit de communiquer avec un avocat avant de vous parler. Je ne consens pas à une fouille sur ma personne. Je désire être relâché(e) dès maintenant. Ne me poser aucune question s'il vous plaît car je ne souhaite pas vous parler avant de consulter un avocat. **Merci de respecter mes droits.**

Le harcèlement policier est-il si présent dans la vie des personnes itinérantes qu'elles doivent porter sur eux une arme « spéciale » : une carte « get out of jail free » ?

À Montréal, la situation n'est pas tellement différente. Les policiers prennent d'autres mesures afin d'identifier les itinérants dans les lieux publics, ce qui crée beaucoup de tensions entre les deux groupes mentionnés.

J'ai déjà vu ça là-bas. J'ai déjà vu les... Ou prendre ta photo durant le temps que tu dors. Tu es couché dans la rue, pis ils prennent ta photo. [Allô, click]. Là, je me suis déjà levé pis ils ont pris ma photo de même. Là, j'ai dit : « AH! Mes tabarnarc! D'enfants de chiennes! » [...] Là, j'ai appelé au poste de police, j'ai dit : « Vous avez pas le droit de faire ça! Ok! Pis le prochain coup que je vois tes constables dans la rue là, hein, je vais faire venir les autorités AUTRES que la vôtre pis je vais vous les faire saisir vos caméras. Vos jobs, vous allez les perdre ». Je suis fou de même moi. [...] Ouais, mais tu es qui toi? Je m'appelle, inque un, je m'appelle [Junior]! Pis si tu veux revenir me voir là, viens me revoir je suis à telle place! Je t'attends là avec un avocat ! Tu t'en viens tu LE COMIQUE?! Oh, pis là, oh... Hein. Tu veux jouer à brimer les droits, moi aussi, j'ai connais les droits des gens. Tu as pas le droit de prendre des photos. Il a aucun acte criminel qui est faite. Une personne a le droit de coucher dehors! Il a pas d'actes

criminels à coucher dehors! Ok! Les personnes sont pas en acte criminel, alors tu as pas le droit de prendre ses photos. Pour essayer d'identifier la personne. Hein. Il faut que la personne aille commis un acte criminel ou un acte... Passer sur une lumière rouge. Hein. Ben, c'est pas... Tu as commis un acte pour te faire arrêter! Mais si tu as rien commis, il peut pas rien faire. Il a même pas le droit d'arriver comme ils font ici là, te demander tes papiers. Ils passent dans rue, « Tu as-tu tes papiers? » Je suis à veille de leur dire : « Qu'in! Tu veux-tu parler avec mon avocat? » C'est ça que je suis à veille de leur dire (*Junior*).

Il n'est pas surprenant que presque tous les participants attribuent un surnom aux policiers : les cochons. Le proverbe policier « protéger et servir » ne s'applique pas vraiment aux itinérants. Nous pourrions modifier cette expression par « surveiller et identifier » un groupe précis d'individus. En plus, les personnes en situation d'itinérance héritent fréquemment de surnoms.

Pis quand je me promène [Rires] aujourd'hui, les policiers me voyent partout à pied, pis ils m'appellent par mon nom, ils me connaissent comme Barrabas (*Rock*).

Ils m'appellent petit loup, parce que la manière tu te promènes. Tu as pas d'identité ben, ben. Il dit : « Tu es comme un loup. Dans la forêt, tu es comme un loup tsé ! » Ayoye ! J'ai dit : « Ok ! Ouais, ok ! Passe une belle journée. Moi, je m'en vais manger » (*Jacko*).

Andréanne a arrêté sa consommation excessive de substances illicites, il y a seulement quelques mois. Elle visite encore ses amis dans le vieux Hull, et il arrive que les policiers l'interceptent au motif de son implication pendant de longues années dans le « milieu de la rue ».

Andréanne : Ah, ils m'arrêtent, asteure ils sont toutes assommés que je consomme pu. « Voyons donc, ma Andréanne, tu consommes pu?! » Je suis comme, eille, regarde, écoutes ben, tu vois qu'est-ce que j'ai de l'air. Je pèse 125 livres là! En pesant 70 livres quand tu m'arrêtais avant. Fait que regarde qu'est-ce que j'ai de l'air là, regarde. Oublie ça là.

Chercheuse : Ils peuvent pas croire ça là?

Andréanne : Ah, non! Eux autres, ils croient pas ça là, eux autres! J'ai tellement été trop dans le milieu là, que oublie ça là.

### ***3.2.3.3. Les relation avec les institutions***

Le Multi dictionnaire définit un refuge comme étant « un lieu, un endroit sûr et un établissement d'assistance » (Dictionnaire MULTI, quatrième édition). Plusieurs auteurs ont établi un lien de similarité entre les prisons, les centres de détention et les refuges pour les sans-abri. En plus de partager une architecture semblable (caméras, clôtures en

barbelés, etc.), les recherches de Metraux et Culhane (2006) démontrent que les personnes itinérantes se retrouvent fréquemment dans un cercle vicieux, aux prises avec différentes institutions. Ces chercheurs ont démontré que 54.4% des individus utilisant les services de première ligne, comme les refuges, étaient récemment sortis d'un centre de détention (à l'intérieur [d'une période] de 30 jours) (METRAUX et CULHANE, 2006 : 506).

Les refuges encadrent et donnent à des gens qui sont les exclus des exclus : les « trous des services ». Les centres d'hébergement temporaire partagent de nombreuses caractéristiques avec d'autres institutions qui desservent les populations marginalisées, notamment les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les refuges procurent des services prévisibles en échange de comportements respectueux et acceptables (VERENKA, 1999).

Dans ces conditions, les usagers apprennent qu'une acceptation minimale de ces codes de vie apportera une réponse à leurs besoins de base. Les conditions minimales d'acceptation dans les refuges sont : ne pas être en état d'intoxication avancée, ne pas user de violence physique ou verbale avec le personnel et les autres usagers, ne pas faire usage de drogues ou d'alcool dans les murs du refuge, ne pas faire de trafic de drogues dans les murs du refuge, remettre ses armes, médicaments ou drogues au comptoir d'entrée, arriver avant l'heure du couvre-feu, quitter le refuge après le déjeuner, ne pas fumer dans les dortoirs, prendre une douche et ne pas porter atteinte au mobilier.

J'étais venue me reposer au Gîte-Ami. Pis, ça faisait comme une semaine que j'étais sur la grosse rumba. Fait que à moment donné, je suis arrivée ici, il était 10h10. Dans le temps que le Gîte-Ami était en bas. Pis j'ai cogné, pis ils m'ont dit : « Non, désolé ». Il était 10h10, pis normalement c'était dix heures pour rentrer. Pis j'ai été refusé. Il faisait une grosse tempête de neige dehors, je faisais une pneumonie. Fait que quand ils m'ont refusé, je leur ai dit : « Ben, est-ce que je peux avoir trois gros manteaux d'hiver ? » Il m'a donné deux, trois manteaux d'hiver, pis je me suis couché dans le parking ici sur l'asphalte (Lynda).

Les organismes communautaires peuvent procurer aux personnes en besoin des « services » (distribution de sac de nourriture, accès au téléphone, collation gratuite, distribution de condoms, échange de seringues, etc.) et/ou de l'aide psychologique (« intervention »). Suite à nos observations, la vie des personnes itinérantes qui reçoivent des services est passive et remplie d'attentes : on attend en ligne pour manger, on attend en ligne pour des vêtements, on attend en ligne pour dormir et on attend en ligne pour

prendre sa douche. La plupart des interactions entre les itinérants et les services de première ligne peuvent se résumer à une prestation de services. Alors, qui subvient aux besoins « psychologiques » ou « thérapeutiques » des personnes en situation d'itinérance en Outaouais?

Les employés des organismes communautaires se considèrent comme des « intervenants », cependant leurs tâches quotidiennes se résument à des fonctions manuelles : ouvrir la porte d'entrée, répondre au téléphone, débarrer le casier des usagers, donner les coupons pour le souper, assigner les chambres pour la nuit, escorter les usagers à leur chambre, superviser la buanderie, etc.

Mais il y a énormément d'améliorations. Mais je trouve qu'il y a pas assez d'interventions individuelles. Euh... La majorité des intervenants, c'est du monde qui ont eu soit, leur bacc. en travailleur social ou qui sont étudiants en travailleur social. Euh... Tsé comme, je trouve qu'ils devraient justement profiter de leur savoir pour, euh... Ça devrait être réorganisé dans le sens que les tâches manuelles devraient être laissées à du monde qui... Pour faire ces tâches là, mais ceux qui ont de la formation en travail social ou en psychologie ou en criminologie, de pouvoir aider la clientèle. Faire plus d'interventions. *(Bernard)*

Pis ici, ben parce que... Intervenants... Je peux pas dire qu'ils sont toutes intervenants ici, même si c'est ça qu'ils disent. *(Alex)*

Selon Bernard, il y aurait eu une grande amélioration sur le plan des services du centre d'hébergement depuis les vingt dernières années. Maintenant, les employés de première ligne du refuge offrent une session d'orientation pour les nouveaux « clients ».

Avant tu arrivais ici tu pouvais rester sept jours, pis après sept jours, il fallait que tu t'en ailles. Depuis un an ou plus, tu peux faire des arrangements. Les gens sont rencontrés aussi. Chaque nouvelle personne qui arrive est rencontrée par un intervenant, pour lui expliquer les règlements, pis lui expliquer aussi qu'il y a des possibilités, si il y a des problèmes de consommation, de dépendance. Qu'ils peuvent faire des arrangements pour rester plus longtemps, si ils veulent s'engager dans un programme, euh... Ou si t'attends un chèque de bien-être, tsé comme, ils peuvent faire des arrangements aussi pour ça. Pour rester plus longtemps. *(Bernard)*

Cette première rencontre est, pour Bernard, une « intervention ». Malgré cette « qualification » d'intervention, les échanges entre les employés de premières lignes et les usagers de ces services se résument à des mesures administratives : qu'est-ce que vous devez faire...? Qu'est-ce que vous pouvez faire...? Est-ce que cette première

« intervention »<sup>13</sup> pourrait être qualifié comme étant un rite de passage (GOFFMAN, 1968)? Selon Castel (1995), les différentes modalités de l'exclusion présentent des traits communs : « elle[s] impose[nt] une *condition spécifique* qui repose sur des règlements, mobilise des appareils spécialisés et s'accomplit à travers des rituels » (CASTEL, 1995 : 18).

D'après De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994), « l'organisation de l'espace est significative du type de relation que l'on cherche à instaurer : les heures d'ouverture, les modalités de l'accueil, la mise en place d'un sas de sécurité, la présence de vigiles, l'organisation des salles d'attente... Le fait de faire attendre quelqu'un est à la mesure de la considération qu'on lui prête » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 252-253). En d'autres mots, il faut mettre à distance ses « clients », mais en même temps, il est question de leur « insertion ». Comment établir une relation d'aide, lorsque l'institution est entourée de caméras de sécurité qui surveillent tous les faits ainsi que les gestes des « usagers », et que les intervenants sont enfermés dans un bureau avec des fenêtres blindées? « La relation [d'aide] qui s'établit est déterminée par un cadre préconstruit à partir de critères administratifs et réglementaires » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 271).

---

<sup>13</sup> Nous pourrions questionner ce qu'est, dans ce cas-ci précis, une « intervention » pour les organismes communautaires. Cette « session d'orientation » peut-elle en effet être qualifiée d'intervention? Où s'arrête et où commence le rôle des organismes communautaires travaillant auprès d'une population marginalisée? En ce moment, différents refuges à travers le Canada (incluant « The Ottawa Mission » à Ottawa) essaient d'implanter un programme dans leurs services de première ligne nommé : « The National Homeless Shelter Tracking System ». Ce système consisterait à acquérir de l'information spécifique sur la personne itinérante faisant appel aux services de ces centres d'hébergement. Ce système permettrait à différents acteurs sociaux de retracer les mouvements de l'itinérant à tout moment. Les partisans de cette approche déclarent que ce programme aiderait les experts à comprendre et à résoudre l'itinérance ainsi que de mesurer l'étendue du problème en quantifiant les individus sur la rue. Par la suite, ces données pourraient améliorer l'efficacité de la gamme des services offerts aux sans-abri (ELECTRONIQUE PRIVACY INFORMATION CENTER, août 2003, <http://epic.org/privacy/poverty/hmisfactsheet.pdf>). Les employés des services de première ligne implanteraient un dispositif de localisation/de repérage dans le corps du sans-abri, comme les propriétaires de chien ou de chat qui ne veulent pas perdre leur animal de compagnie préféré. L'implantation d'un dispositif de localisation/de repérage devrait-elle faire partie des objectifs d'un service dite « communautaire »? Où devrions-nous tracer la limite d'une « intervention » communautaire ? S'il faut bien sûr se garder de voir dans nos commentaires un procès à l'intervention communautaire en général, nos interrogations n'en restent pas moins pertinentes, selon nous, dans le cadre d'une recherche sur les trajectoires et les expériences « itinérantes ».

#### 3.2.3.4. *Un règlement particulier*

Le centre d'hébergement permet aux personnes en situation de crise de rester gratuitement dans l'organisme pour une période maximale de sept jours par mois. Il est possible de faire des arrangements avec les employés de première ligne afin d'être hébergé plus longtemps, mais il faut payer.

*Quitte à payer un certain montant, je pense que c'est dix piastres par jour, après ton sept jours là tsé. Mais il garde ton argent, 75% de ton argent, mais si tu te trouves un logis à la fin du mois, ils vont te redonner ton argent, quand tu vas amener une preuve de résidence. Ils vont te redonner ton argent pour payer ton logis. Mais si tu te trouves pas une place au bout de, quand tu reçois ton chèque de bien-être par exemple, ils vont pouvoir te garder quand même un autre mois ou deux. (Bernard)*

Pendant plus de trois semaines au mois de mars 2010, nous avons participé à la vie dans le refuge en question. Nous avons parlé avec beaucoup d'usagers « réguliers », notamment, un jeune homme qui habitait dans l'organisme depuis le mois de janvier, attendant son chèque de bien-être social. Malheureusement, le montant qu'il va recevoir, à un moment donné, sera réduit de façon substantielle, puisqu'il doit déboursier les jours durant lesquels il a « utilisé » les services du centre d'hébergement (10 dollars par jour ou approximativement, 230 dollars par mois). Est-ce qu'il lui restera assez d'argent pour se trouver un logis raisonnable? Est-ce que nous pourrions affirmer que « [...] l'allocation permet de survivre, mais pas de changer de vie » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 245)? Dans le guide de règlement relatif au Code de vie des usagers, l'institution stipule que cette procédure avait été mise en place afin d'« encourager la réinsertion sociale ».

*Lors de la réception de chèque ou d'argent, l'usager doit quitter les lieux dans les 24 heures, ou déposer 75% de ce montant à nos coffres à titre de dépôt. Ce dépôt servira à payer les nuits supplémentaires à dix dollars (\$10.00) la nuit (après 7 jours). Le but de cette politique est d'encourager la réinsertion sociale. La somme restante vous sera remise lors de votre départ. À noter qu'il est souhaitable de ramasser l'argent sur rendez-vous et au jour et heures ouvrables.*

L'individu doit donc faire « la preuve de son dénuement [en suivant le Code de vie des usagers] et ensuite il doit prouver sa capacité à devenir autonome » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 244). D'après Laberge, Poirier et Charest (1998), « dans l'itinérance, les objectifs d'aide et de soutien se conjuguent presque toujours à des objectifs de contrôle social » (LABERGE, POIRIER et

CHAREST, 1998: 24). Si pourtant, nous avons tendance à penser que la personne itinérante échappe aux formes courantes de régulation sociale, elle est elle-même « acculée à un style de vie caractérisé avant tout par l'absence de contrôle sur sa [propre] vie, vu la précarité de sa situation et sa dépendance du milieu pour répondre à ses besoins de base » (MERCIER, FOURNIER et RACINE, 1999 : 742). Est-ce au réseau de services de l'itinérance qu'incombe la tâche de créer des voies de sortie?

### 3.2.3.5. *Les contradictions*

En fait, l'itinérance n'est-elle pas un symptôme, celui de nos institutions qui n'ont pas su ou pas pu s'adapter à la réalité de ces personnes? Il existe de multiples contradictions traversant le rapport aux institutions. Tout d'abord, « la fréquentation des institutions sociales est souvent vécue comme profondément invalidante et stigmatisante, ce qui renforce la peur d'être jugé, d'être traité comme un objet, un numéro, un dossier. C'est au moment où l'on a le plus besoin de considération et de reconnaissance qu'il faut en quelque sorte se confronter à la violence symbolique des appareils assistantiels » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 241).

Mais par contre, tu vas pogné quelqu'un qui est pas habitué de parler, qui est poigné juste quand il consomme ou si il est sur la boisson, de parler, il va avoir peur d'aller aux organismes, parce qu'il a peur parce que c'est une affaire gouvernementale. Si quelqu'un, je vais rencontrer là. Il va me juger. Ils ont peur de l'étiquette. Ils ont peur de se faire juger si ils vont à telle place (*Lynda*).

Cette peur de l'étiquette des organismes peut mettre encore davantage en danger la vie de certaines personnes en situation de crise.

En deuxième lieu, « l'adaptation aux normes institutionnelles conduit à réduire ses ambitions, à réduire le possible au probable c'est-à-dire à accepter des emplois peu gratifiants, à élaborer des projets « réalistes » donc peu exaltants, à s'identifier à l'image sociale de l'indigent ce qui n'est pas valorisant » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 241).

Comment je dirais ben ça... Le coût de la vie est cher, euh... Je suis moins, euh... pas ambitieux, mais je tiens pas à l'argent plus qu'il faut. Juste d'abord que j'en ai assez pour vivre là. C'est ça que je veux dire. Pis au lieu de me louer un appartement à huit cent piastres, je vais en louer un à quatre cents. Thats it là. (*Rock*)

Il est intéressant de souligner que la plupart des participants masculins n'ont pas de projets futurs. Ils vivent dans le moment présent, satisfaisant leurs besoins de survie.

Ensuite, « on ne fait donc appel aux institutions qu'en dernier recours, en cas de nécessité absolue, lorsqu'on ne peut plus faire autrement, à un moment où la désinsertion est tellement engagée, qu'elle rend l'aide plus aléatoire » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 241). Lorsque les personnes itinérantes ont brûlé tous les ponts d'aide « accessibles », elles se retrouvent inévitablement à un endroit : le refuge.

Un soir, ça faisait quatorze jours que j'étais sur la rue. J'étais pu capable. Vraiment là, quelqu'un m'aurait donné le crack en pleine face, j'aurais dit va-t-en ! Je ne suis pu capable ! J'aurais brailé. Je m'aurais mis à genou. Je suis pu capable. Ça faisait quatorze jours que j'étais sur la rue. J'avais pas eu le temps de manger, juste boire de l'eau. Pis c'était la consommation, la consommation. À moment donné, je décide je m'enfuir. Je m'en vais au Gîte-Ami me reposer. Je veux juste un lit. Je veux juste me reposer. C'est tout ce que je veux. J'avais pas d'argent, j'avais pas de dope, je voulais dormir. Laissez-moi dormir (*Lynda*).

Après ça quand j'ai été ben dans le problème. J'ai dit : « Ok, il y a une place que je peux aller. Il faut que je sorte de ce problème là ». J'ai dit : « Je m'en va au Gîte » (*Jacko*).

Eux autres, c'était juste comme fumer leurs joints de pot, thats it là. Moi, j'étais vraiment comme trop high pour eux autres là. Fait que je me suis retrouvée quatre mois au Gîte-Ami, un mois, deux mois, tsé je me suis retrouvée quand même assez souvent là. Pis euh, là, j'allais, j'allais chez des amis jusqu'à temps que ça tombe jusqu'au 15, après ça là le 15, j'avais le droit d'aller dormir là ou je ne sais pas trop, tsé. Comme t'avais le droit une semaine, je pense, whatever, en tout cas. Mais je m'arrangeais tout le temps de dormir un jour ou deux là, après ça aller dormir ailleurs, pour que, pas que je perde mes jours, que je prenne toutes mes jours que j'eille pu le droit. En tout cas, je m'arrangeais tout le temps (*Andréanne*).

Enfin, « plus on se sent vulnérable, fragile, isolé et démuné, plus on a besoin d'aide et de soutien. Mais on n'ose pas le demander » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 241-242).

Rock : Ben c'est pour ça, [...] que j'ai passé un mois et demi dans la rue. Je voulais pas allé au Gîte-Ami ici en haut. Tout le monde me disait : « Va là, va là ! »

Chercheuse : Tu voulais pas aller au Gîte-Ami ?

Rock : J'étais trop, euh... C'est mon indépendance. Le fait de pouvoir me débrouiller moi-même, qui m'empêchait d'aller là. Je voulais pas y aller, je voulais pas. J'ai... C'était l'inconnu pour moi. Le monde disait, ben : « C'est du monde de la rue, c'est pas... » C'est pas une question que je les jugeais. Je vais me débrouiller. Je vais me débrouiller. [...] J'ai rentré au Gîte-Ami finalement. Je trouvais ça dure, je trouvais ça bizarre.

Chercheuse : Trouvais ça dure ?

Rock : Ben, parce que c'est tout du monde de la rue. Moi, j'étais de la rue, oui. Mais, comme... C'est du monde d'Ottawa, des filles, euh... Tout le kit. Pas dure, dans le sens que... C'était nouveau pour moi. Je trouvais comme... Olé fuck! Il y a du monde dans misère ici là! J'étais pas le seul là.

Pour Rock, « demander une aide, c'est admettre sa déchéance, sa dépendance » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 239). L'exclusion peut être liée à un sentiment de dégradation (qui d'ailleurs accompagne souvent la pauvreté): le statut et le traitement qui sont associés à cette aide « communautaire » peuvent renforcer cette problématique (PAUGAM, 2002).

Le discours des institutions communautaires apparaît finalement paradoxal quand il aborde la délicate question de l'insertion (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994 : 242). Certains organismes communautaires Outaouais stipulent dans leur mission qu'ils veulent « réinsérer » leurs usagers, leur enseigner l'indépendance et l'autonomie. Or ces organismes communautaires semblent rencontrer le même paradoxe que les institutions carcérales: elles créent, qu'elles le veuillent ou non, une dépendance des personnes qui utilisent leurs services.

Il est possible de constater que le rapport entre les individus et les institutions sociales amène les individus à réagir, à s'opposer ou encore à se soumettre, en développant ainsi qu'en valorisant inévitablement certains comportements et attitudes (PAUGAM, 2002).

Castel (1995) rappelle que ces solutions communautaires sont souvent présentées comme des réponses provisoires, mais qu'elles finissent par être implantées de manière permanente. Ces pratiques « communautaires » sont donc surtout une « bouffée d'oxygène » afin d'améliorer *ici et maintenant* les conditions de vie des marginalisés.

« Encore une fois, il ne s'agit pas de mépriser l'importance de ces « bouffées d'oxygène » qui permettent à des centaines de milliers personnes « de mieux vivre ». Mais il faut donner toute son importance au constat qu'une majorité des bénéficiaires [...] demeurent « là où ils se trouvent », c'est-à-dire dans la zone de la vie sociale caractérisée par un *déficit* par rapport au travail et à l'intégration sociale » (CASTEL, 1995 : 16).

Rappelons que personne ne naît sous l'étiquette « itinérant » : c'est l'aboutissement de différentes trajectoires. Nous notons la grande présence de la troisième modalité de l'exclusion amenée par Castel (1995), qui est vraisemblablement l'attribution d'un statut spécial privant ainsi les personnes itinérantes de certains droits et de la participation à certaines activités sociales (CASTEL, 1995 : 18). Nécessairement, il faut intervenir en amont, car cette « lutte contre l'Exclusion » (CASTEL, 1995) ne peut pas se faire coup par coup, exclu par exclu. Nous ne sommes pas en train de dire que les institutions communautaires travaillant auprès des personnes itinérantes sont inutiles, « mais s'en tenir à elles implique un renoncement à intervenir sur les processus qui produisent ces situations » (CASTEL, 1995 : 16). En plus, cette catégorisation et cette isolation des populations marginalisées (invalides, jeunes, vieillards, enfants, familles, femmes, hommes, etc.) donnent « les moyens « d'une prise en charge spécifique et soigneusement ciblée, tout en économisant des actions plus ambitieuses, mais aussi plus coûteuses, et pour lesquelles on ne dispose pas de technologies professionnelles propres » (CASTEL, 1995 : 16). D'après Castel (1995), les organismes communautaires correspondraient à une sorte de principe d'économie.

« [...] il semble plus facile et plus réaliste d'intervenir sur les effets les plus visibles d'un dysfonctionnement social que de contrôler le processus qui l'enclenche, parce que la prise en charge de ces effets peut s'effectuer sur un mode *technique*, tandis que la maîtrise du processus exige un traitement *politique* » (CASTEL, 1995 : 17).

Même si les théories de l'exclusion utilisées dans le cadre de cette recherche sont nées en France, rien n'empêche que ces concepts puissent se transposer à un territoire canadien. Nous pouvons constater en effet que les « exclus » sont ici aussi immobilisés spatialement (ségrégation dans les organismes communautaires) et socialement (interdépendance de ces mêmes institutions sociales). Les analyses de nos auteurs des théories de l'exclusion démontrent le caractère paralysant et stigmatisant de la pauvreté et de l'exclusion.

Robert Castel (1995), Vincent de Gaujelac et Isabel Taboada Léonetti (1994), Serge Paugam (2002) nous auront permis, par leur complémentarité, un point de vue structurel, institutionnel et individuel du phénomène de l'exclusion et des réalités (partielles) qui en découlent.

En somme, il est évident que la réalité est beaucoup plus nuancée qu'au premier regard, que tout n'est pas noir ou blanc, bien ou mal, normal ou marginal. Cela justifie la prise en compte des récits des personnes marginalisées. Nous voulions redonner aux personnes itinérantes un statut de sujets à part entière et de leur faire une place.

## CONCLUSION

Cette étude traduit pour nous, la concrétisation d'une démarche d'apprentissage du processus de recherche en sciences sociales. Deux questions, pour rappel, la guidaient : 1) *Quelles perceptions les itinérants ont-ils du processus et de la trajectoire qui les ont amenés à la rue?* Et 2) *Comment vivent-ils leur « itinérance » et quelles stratégies de survie mettent-ils en place?*

La construction du savoir relatif à l'itinérance présente une faille si nous ne tenons pas compte du savoir des « assistés » eux-mêmes. Une meilleure compréhension de l'autre demande en effet de déconstruire les stéréotypes que nous en avons. Et nous rappeler que si nous avons des stéréotypes sur les itinérants, ces derniers en ont également sur nous. Par rapport à cela, il est primordial dans le cadre d'une recherche de permettre à l'humain de donner du sens à ce qu'il vit. C'est pourquoi nous avons tenté de donner la parole aux sans voix.

Nous avons ainsi été en mesure de retracer les perceptions de sept personnes fréquentant des organismes communautaires du côté de Gatineau sur leurs trajectoires itinérantes. Malgré le fait qu'ils aient tous un « profil » bien différent, les itinérants interrogés partagent certains éléments en commun. Les théories de l'exclusion proposées par Castel (1994, 1995), De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) ainsi que Paugam (2002) permettent de comprendre le processus similaire dans lequel chacun passe lors de ses « épisodes » d'itinérance.

Dès nos premiers entretiens, l'information obtenue se résuma rapidement à trois points : 1) le rapport que les itinérants entretiennent avec l'espace public au sens large (le seul acteur visibilisé étant l'acteur policier). Par exemple, Jacko, Rock et Junior mentionnent que les policiers vérifient les cartes d'identification de chacun des clients du refuge lorsqu'ils quittent pour la soupe populaire; 2) le rapport que les itinérants entretiennent avec les pairs (le fait que les usagers des organismes communautaires se dépannent entre eux, que ce soit au niveau de leurs consommations de substances illicites ou encore de solutions temporaires de logements); et finalement, 3) leurs rapports à soi (comment ils ont vécu leur basculement dans la rue, comment ils vivent leur expérience

« itinérante », comment ils se voient à travers le regard des autres, etc.). Je pense à Jacko qui me répète sans cesse qu'ils ne sont rien, qu'ils n'ont rien.

À la lumière de ces questionnements sur l'itinérance, nous réfléchissons maintenant à un projet de recherche de plus grande ampleur (thèse de doctorat). Nous nous intéressons en effet à l'accent trop souvent mis sur la négation de l'autre : une vision simpliste de bipolarité, Nous *versus* « Eux » (les criminels, les déviants, les malades mentaux, les indésirables, etc.). Nous aimerions donc nous attaquer aux différents stéréotypes et autres préconceptions que « Nous » entretenons vis-à-vis d'« Eux », même inconsciemment. L'amalgame entre « déviants » et « itinérants » n'est pas le seul couple problématique, il y en a bien d'autres, par exemple cette idée préconçue que les malades mentaux sont imprévisibles et dangereux.

Tel que nous l'avons déjà mentionné, depuis les années 80, plusieurs personnes affectées par des troubles mentaux se sont retrouvées et se retrouvent encore aujourd'hui dans la rue et/ou dans les quartiers «ghetto». Beaucoup de ces gens n'ont ni suivi ni ressources à leur disposition. Les organismes communautaires et les hôpitaux sont souvent déjà engorgés : ils ne peuvent pas prendre en charge ces « clients exigeants ». Suite à une période de trois semaines d'observation dans un milieu communautaire, nous avons été en mesure de constater que plusieurs personnes souffrant de divers problèmes en santé mentale (troubles de la personnalité limite, schizophrénie non traitée, dépression majeure, etc.) utilisent les services de dépannage, par exemple les refuges.

Les troubles en santé mentale sont perçus différemment des maladies «physiques». Les personnes affectées par des troubles mentaux sont souvent étiquetées comme étant des personnes violentes, dangereuses, imprévisibles et inutiles. Les journaux, les films hollywoodiens et les programmes de télévisions dessinent un profil d'une personne atteinte de troubles mentaux comme étant violente. En fait, la majorité des patients en santé mentale ne sont pas violents envers autrui: il est plus probable qu'ils soient agressifs envers eux-mêmes. Mais surtout, plusieurs recherches montrent que les gens atteints d'une maladie mentale sont plus susceptibles d'être la victime d'un acte de violence que d'en être l'acteur. La fausse perception liant la violence et la santé mentale est donc là encore fondée sur la peur de l'inconnu et de l'imprévu.

À cet égard, nous envisageons une étude portant sur la victimisation des personnes

atteintes de troubles mentaux. S'ils se plaignent d'une expérience de victimisation, est-ce que le système pénal et/ou le système de santé mentale les prendront en considération? Si oui, comment? Quels types d'expériences de victimisation sont survenus au cours de leur existence? Lesquels se sont révélés les plus troublants? Qui étaient les auteur-e-s de ces actes? Enfin, quelle est la place de cette population marginalisée dans une société de gestion de risques?

## RÉFÉRENCES

- BAUMAN, Z. (2004), *Wasted Lives: Modernity and its Outcasts*, Polity Press, Malden (États-Unis);
- BECKETT, K. et HERBERT, S. (2008), *Dealing with disorder - Social control in the post-industrial city*, Theoretical Criminology, Vol. 12, No. 1, p. 5-30;
- BELLOT, C. (2008), Sortir de la judiciarisation : Soutenir la reconnaissance des droits des personnes itinérantes à Montréal, Mémoire présenté à la Commission Parlementaire sur l'itinérance, [www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/cas/depot-itinerance.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/cas/depot-itinerance.html) (consulté le 8 janvier 2010);
- BELLOT, C. et ST-JACQUES, B. (2007), *La gestion pénale de l'itinérance – Un enjeu pour la défense des droits*, dans le dossier de **L'itinérance en question**, sous la direction de ROY, S. et HURTUBISE, R., Presses de l'Université du Québec, Québec (Canada), p. 171-191;
- BOURDIEU, P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Seuil « Liber », Paris (France);
- BRÉBANT, B. (1984), *La pauvreté, un destin ?*, Édition L'Harmattan, Paris (France);
- CASTEL, R. (1995), *Les pièges de l'exclusion*, Liens social et politique, Numéro 34, Automne 1995, p. 13-21;
- CASTEL, R. (1994), *La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation*, Cahiers de recherche sociologique, Numéro 22, 1994, p. 11-27;
- CHANTRAINE, G. (2003), *Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l' « inutile au monde » contemporain*, Déviance et Société, Volume 4, Numéro 27;
- CHANTRAINE, G. (2004), *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Presses Universitaires de France, Paris (France);
- CHRISTIANSEN, K. (2008), *The Conquest of Space : New York City's New Frontier of Social Control*, dans le dossier de **Surveillance and Governance : Crime Control and Beyond**, Sociology of Crime Law and Deviance, Vol. 10, p. 223-239;
- COLOMBO, A. et LAROUCHE, A. (2007), *Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est « bienvenu nulle part »?*, Nouvelles pratiques sociales, vol. 20, no. 1, p. 108-127;
- CRÈTE, J. (2002), *L'Éthique en recherche sociale*, dans Gauthier, B., **Recherche sociale**, Sillery, Presses de l'Université du Québec, p. 217-238;

DAMON, J. et PAQUOT, T. (1956), *Introduction*, dans Vexliard, **Introduction à la sociologie du vagabondage**, L'Harmattan, 1997, Montréal (Canada);

DE GAULEJAC, V. et TABOADA LÉONETTI, I. (1994), *La lutte des places*, Édition Hommes et Perspectives, Marseille (France);

DÉPELTEAU, F. (2005), *La démarche d'une recherche en sciences humaines : De la question de départ à la communication des résultats*, Les Presses de l'Université Laval, De Boeck Université, St-Nicolas (Canada) ;

DUBREUCQ, J.-L. (2008), *Santé mentale des sans-abri : faut-il intervenir davantage ?*, Psychiatrie et violence, Volume 8, Numéro 1 ;

ELECTRONIQUE PRIVACY INFORMATION CENTER (2003), *Homeless Tracking Fact Sheet*, <http://epic.org/privacy/poverty/hmisfactsheet.pdf> (Consulté le 20 novembre 2008);

FONTAN, J.-M. (2000), *Entre la gestion socialisée et l'autogestion d'une pratique*, dans le dossier de **L'errance urbaine**, sous la direction de Danielle Laberge, Éditions MultiMondes, Québec (Canada);

FOURNIER, L. et MERCIER, C. (1996), *Sans domicile fixe*, Éditions du Méridien, Montréal (Canada) ;

GOFFMAN, E. (1968), *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Minuit « Le Sens commun », Paris (France) ;

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009), *Plan d'action interminutisériel en itinérance 2010-2013*, Site Internet : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>, consulté le 25 janvier 2010 ;

GROLEAU, L. (1999), *L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention*, Nouvelles pratiques sociales, Vol. 12, No. 2, p. 27-44;

HAGAN, J. et McCARTHY, B. (1998), *La théorie du capital social et le renouveau du paradigme des tensions et des opportunités en criminologie sociologique*, Sociologie et sociétés, Volume 30, Numéro 1;

LABERGE, D., COUSINEAU, M.M., MORIN, D. et ROY, S. (1995), *De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales*. Les cahiers de recherche du Collectif de Recherche sur l'itinérance. Montréal (Canada) ;

LABERGE, D., LANDREVILLE, P., MORIN, D., CASAVANT, L. et CHAREST, R. (1998), *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*, Les cahiers de recherche du Collectif de

recherche sur l'itinérance, Rapport de recherche soumis au Conseil québécois de la recherche sociale;

LABERGE, D., POIRIER, M. et CHAREST, R. (1998), *Un étranger dans la cité : la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance*, Nouvelles pratiques sociales, Volume 11, Numéro 1;

LABERGE, D. et ROY, S. (1994), *Marginalité et exclusion sociale*, Cahiers de recherche sociologique, Numéro 22, p. 158 ;

LANDREVILLE, P., LABERGE, D. et MORIN, D. (1998), *La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes*, Nouvelles pratiques sociales, Vol. 11, No. 1, p. 69-81;

LAROUCHE, A. (2008), *Les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal*, Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal, Février 2008, <http://www.archipel.uqam.ca/1041/01/M10272.pdf> (Consulté le 5 décembre 2008);

LEE, J. (1988), *La réadaptation des sans-abri : un modèle d'intervention auprès de la population itinérante et toxicomane de Montréal*, Revue québécoise de psychologie, Vol. 9, Numéro 1 ;

LÉVESQUE, M. et WHITE, D. (1999), *Le concept de capital social et ses usages*, Lien social et Politiques, Numéro 41;

MARTUCELLI, D. (2002), *Grammaires de l'individu*, Gallimard « Folio-Essais », Paris (France) ;

MAYER, R. et SAINT-JACQUES, M.-C. (2000), *L'entrevue de recherche*, chapitre 5 **Méthodologie de recherche pour intervenants sociaux**. Montréal : Gaétan Morin, pp.305-334;

MERCIER, C., FOURNIER, L. et RACINE, G. (1999), *L'itinérance*, dans *Traité des problèmes sociaux* (Dirigé par Dumont et al.), Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université Laval ;

METRAUX, S. et CULHANE, D. (2006), *Recent Incarceration History Among a Sheltered Homeless Population*, Crime & Delinquency, Vol. 52, No. 3, Juillet 2006, p. 504-517;

MITCHELL, D. (2003), *The Right to the City : Social Justice and the Fight for Public Space*, The Guilford Press, New York (United States);

MUCCHIELLI, A. (2002), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences sociales*, Armand Colin, Paris (France);

PAILLÉ, P. et MUCCHIELLI, A. (2008), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris (France);

PAUGAM, S. (2002), *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris (France);

PIRES, A. (1997), *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*, sous la direction de Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires – **La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques**, pp. 113-169. Première partie : Épistémologie et théorie. Gaëtan Morin, Montréal (Canada);

PIRES, A. (1997) (2), *De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales*, sous la direction de Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires – **La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques**, pp. 3-54. Première partie : Épistémologie et théorie. Gaëtan Morin, Montréal (Canada);

QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, troisième édition, Dunod, Paris (France);

ROY, S. (1988), *Seuls dans la rue : portraits d'hommes clochards*, Éditions Saint-Martin, Montréal (Canada) ;

ROY, S. (1995), *L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale?*, Lien social et Politiques, Numéro 34;

ROY, S. et HURTUBISE, R. (2007), *Introduction du dossier L'itinérance en question*, sous la direction de ROY, S. et HURTUBISE, R., Presses de l'Université du Québec, Québec (Canada), p. 1-27;

SIMMEL, G. (1998), *Les pauvres*, Presses Universitaires de France, Paris (France);

SOULET, M.-H. (2004), *Au-delà de l'exclusion dans Quel avenir pour l'exclusion?*, sous la direction de SOULET, M.-H., Academic Press, Frigbourg (Suisse);

SYLVESTRE, M.-E. (2008), *La pénalisation et la judiciarisation des personnes itinérants au Québec: des pratiques coûteuses, inefficaces et contre-productives dans la prévention de l'itinérance et la réinsertion des personnes itinérantes*, Mémoire présenté à la Commission Parlementaire sur l'itinérance, [www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/cas/depot-itinerance.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/cas/depot-itinerance.html) (consulté le 8 janvier 2010);

VERENKA, P. (1999), *Codes de vie dans les refuges*, <https://depot.erudit.org/bitstream/000814dd/1/000154pp.htm>

WEBER, L. et BOWLING, B. (2008), *Valiant beggars and global vagabonds – Select, eject, immobilize*, Theoretical Criminology, Volume 12, numéro 3 ;

XIBERRAS, M. (1998), *Les théories de l'exclusion*, Armand Colin, Paris (France).

## ANNEXE A

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ (Participants –Personnes sans-abri)



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

Titre de la recherche	<b>TRAJECTOIRES ET EXPÉRIENCES ITINÉRANTES DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS</b>
Intervieweur et courriel	<b>Kim Cyr</b> Étudiante à la maîtrise Département de criminologie, Faculté des Sciences sociales
Responsable de l'éthique	<b>Jean-François Cauchie</b> Professeur adjoint
Coordonnées	Département de criminologie, Faculté des Sciences sociales Université d'Ottawa

La présente étude veut faire entendre la voix des personnes sans logement et veut également faire connaître leur expérience personnel et institutionnelle dans l'itinérance. Les individus sans-abris sont souvent mis à l'écart d'une grande partie de la population, cela pousse à vouloir en savoir plus sur cet univers méconnu.

**Buts :** La présente recherche vise à mieux comprendre (1) l'expérience de vie des personnes sans abri auxquels la société ne donne pas assez la parole, (2) les raisons qui les amènent à passer par un ou des organisme(s) mais aussi (3) l'expérience qu'ils en ont.

**Participation :** Il est bien entendu que ma participation est volontaire et que je peux me retirer ou refuser de prendre part à l'entrevue en tout temps. Je serai invité à participer à une entrevue semi-dirigée d'une durée d'environ 60 à 90 minutes. Je peux refuser de répondre à n'importe quelle question pendant l'entrevue reliée à cette étude. De plus, si je suis contrarié durant l'entrevue, moi ou l'intervieweuse peut l'arrêter en tout temps. J'aurai alors la possibilité, sans obligation, de discuter avec l'intervieweuse. Il est à noter que ma décision de participer ou de ne pas participer n'aura aucun effet sur mes relations avec les membres du groupe de recherche ou des employés de premières lignes des organismes communautaires.

**Risques :** Tout d'abord, la durée de l'entrevue peut amener un certain inconfort. Celle-ci devrait durer entre une heure et une heure trente minutes. La chercheuse fera son possible pour t'accorder des pauses lorsque je le désirai. Lors de l'entretien, certains sujets pourraient s'avérer difficile. Si je me sens parfois mal-à-l'aise, je pourrai choisir de ne pas répondre à la question ou si je ressens des inquiétudes après l'entrevue sur un ou des point(s) abordé(s), la chercheuse pourra me rassurer aussitôt et éliminer/modifier les extraits que je juge problématiques.

**Bienfaits :** Ce projet de recherche entend s'appuyer sur l'expérience concrète de l'itinérance pour mieux saisir la diversité de ces trajectoires pour déconstruire les préjugés sociaux et ainsi que, réfléchir aux enjeux entourant les réponses institutionnelles.

**Conservation des données:** Toutes informations recueillies (dossiers, bandes audio, etc.) seront placées sous verrou dans le bureau du directeur de thèse. Les données électroniques (anonymes) seront placées dans l'ordinateur personnel de la chercheuse principale, qui est verrouillé par un mot de passe. Les documents de l'étude seront détruits cinq ans après la publication du projet de maîtrise.

Lisez bien ce qui suit :

- *Je suis informé que les renseignements obtenus lors de cette enquête sont **confidentiels et anonymes**, qu'ils ne seront connus que de la chercheuse et du responsable mentionnés ci-haut, que mon nom sera remplacé par un nom fictif, qu'aucun passage sera retranscrit s'il peut mener à mon identification et qu'aucune publication ne sera faite sur mon entretien au complet. Par ailleurs, aucune information ne sera dévoilée à mon sujet aux organismes communautaires.*
- *Je reconnais en outre, la possibilité de me retirer de l'étude en tout temps pour des motifs dont je serai le seul juge ou encore de ne pas répondre à certaines questions posées sans conséquence aucune pour moi.*
- *Enfin, pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au*

*Responsable de l'éthique en recherche  
Université d'Ottawa  
Pavillon Tabaret (salle 159)  
550, rue Cumberland  
Ottawa, Ontario  
K1N 6N5  
Tél.: (613) 562-5841  
Courriel: [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)*

Pour de plus amples informations à propos de cette étude ou de mes droits en tant que participant à la recherche, je peux contacter Kim Cyr, étudiante à la maîtrise, à l'adresse courriel mentionnée plus haut.

**Avant de signer ce document**

En signant ci-dessous, j'accepte de participer à ce projet de recherche. Il est important de m'assurer que toutes mes questions ont reçu une réponse satisfaisante et que je comprends très bien l'étude. Une copie de ce document me sera également fourni par la chercheuse/l'intervieweuse.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'intervieweuse

\_\_\_\_\_  
Date

**CONSENT FORM**  
**(Participants –Homeless person)**



**uOttawa**

L'Université canadienne  
Canada's university

Title of the research *Life Trajectory and Homeless Experiences in the Gatineau Region*

Interviewer et e-mail address **Kim Cyr**  
Graduate student of the University of Ottawa  
Department of Criminology, Faculty of Social Science

Ethic supervisor **Jean-François Cauchie**  
Assistant Professor  
Department of Criminology, Faculty of Social Science  
University of Ottawa

The present study wants to hear the voice of people without shelter and also, wants to make known their personal and institutional experience in dealing with homelessness. The homeless people are often left out of the public discourse; it prompts us to want to know more about this unrecognized universe.

**Aims:** This research aims to better understand (1) the life experiences of homeless people that society so often ignores, (2) the reasons which led them to pass through *community organization(s)*, but also (3) the experience they have through that (or those) organization(s).

**Participation:** It is understood that your participation is voluntary and you can withdraw or refuse to participate in the interview at any time. You can refuse to answer any question during the interview. Also, if you are upset during the converse, the researcher or you can stop at any moment. You will have the opportunity, without obligation, to discuss the issue with the interviewer. Note that your decision to participate or not participate will not affect your relationship with the research group members or the employees of the community organizations.

**Risks:** The duration of the interview may cause some discomfort. It should last between an hour and one hour thirty minutes. We will do our best to give you breaks when you want. During the interview, some subjects could be difficult. If you feel uneasy at times, you can choose not to answer the question or if you have concerns after the interview on

certain topics addressed, the researcher will reassure you and eliminate/modify the parts you judge problematic.

**Risks:** The duration of the interview may cause some discomfort. It should last between an hour and one hour thirty minutes. We will do our best to give you breaks when you want. During the interview, some subjects could be difficult. If you feel uneasy at times, you can choose not to answer the question or if you have concerns after the interview on certain topics addressed, the researcher will reassure you and eliminate/modify the parts you judge problematic.

**Benefits:** By participating in this research project, your life history will help us to open the doors to the public sphere to the issues of homelessness. Also, the exchange between the principal researcher and you will allow you to share your personal experience and to review various problems-situations that you might be going through.

**Data retention:** All collected information (records, tapes, etc.) will safely be placed under lock in the office of the supervisor. The electronic data (anonymous) will be localized in the computer of the principal researcher, which is secured by a password. The documents of the study will be destroyed five years after the publication of the thesis.

*Read carefully :*

*- I am aware that the information obtained during this research are **confidential** and **anonymous**, only the researcher and the ethic supervisor mentioned above will have access to the data, that my identity will be protected by a fictitious name, that no passage will be transcribed so that it can lead to my identification and no publication will be made on my complete interview. Furthermore, no information will be revealed to the community organization.*

*- I acknowledge also the opportunity to withdraw from the study at any time for reasons which I will be the sole judge. If I decide not to answer to certain questions, I will be allowed to do so without any consequences to me.*

*- Finally, for information on the ethical aspects of this research, I can contact the  
Responsible of Ethics in Research,  
University of Ottawa  
Tabaret Hall, 550 Cumberland Street (room 159)  
Ottawa, Ontario  
K1N 6N5  
Tel.: (613) 562-5841  
Email: [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)*

For more information about this study or your rights as a research participant, please contact Kim Cyr, graduate student, at the email address mentioned above.

**Before signing this document**

By signing below, you agree to participate in this research project. It is important to make sure all your questions were answered to your satisfaction and that you understand very well the present study. A copy of this document will be provided to you by the researcher/interviewer.

\_\_\_\_\_

Participant's signature

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Researcher's signature

\_\_\_\_\_

Date

## ANNEXE B

### *Guide d'entrevue*

*Question initiale* : Comment vivez-vous votre expérience de vie? (En général, au quotidien...)

- 1) Quelle est la situation actuelle? (Âge, situation de vie, logement, occupation, réseau social)
  
- 2) Comment s'est déroulé ton passage dans la rue/dans une situation d'itinérance? (Entrée dans la rue; Parcours de rue – épisodes, durée, occupations; Réseau social)
  
- 3) Occupation de l'espace public par les itinérants :
  - Qu'est-ce qu'une journée « routinière » pour vous? Une journée typique ressemble à quoi pour vous?
  - Dans un contexte d'itinérance, même provisoire, quand n'est-il de vos rapports sociaux au quotidien?
  
- 4) Expérience dans les organismes communautaires:
  - Comment s'est déroulé ton séjour dans l'organisme? (Restez combien de temps?)
  - Qu'est-ce qu'une journée « routinière » à l'organisme?



Université d'Ottawa University of Ottawa  
 Service de subventions de recherche et déontologie Research Grants and Ethics Services

## Certificat d'approbation déontologique

### CÉR Sciences sociales et humanités

#### Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Jean-François	Cauchie	Sciences sociales / Criminologie	Superviseur
Kim	Cyr	Sciences sociales / Criminologie	Étudiant-chercheur

**Numéro du dossier:** 04-09-02

**Type du projet:** Thèse de maîtrise

**Titre:** Itinérance et les mécanismes de contrôle social

<b>Date d'approbation (mm/jj/aaaa)</b>	<b>Date d'expiration (mm/jj/aaaa)</b>	<b>Approbation</b>
08/27/2009	08/26/2010	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

#### Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A